

DYNAMIQUE  
DE PEUPLEMENT  
DES ZONES RURALES  
LIBÉRÉES DE  
**L'ONCHOCERCOSE**  
EN AFRIQUE DE L'OUEST

COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION DANS  
LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE

## LES MONOGRAPHIES DU CICRED

Le Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie - CICRED - participe à l'effort international de promotion des recherches sur des thèmes insuffisamment traités. Il conduit en particulier une politique de contrats, qui participe au transfert, vers les centres du Sud, de la conduite des études sur le Sud. Les crédits utilisés viennent du système des Nations Unies.

Le CICRED propose ses services pour établir un relais institutionnel entre les organismes internationaux et les centres d'études sur la population qui lui sont affiliés. Il établit un programme de recherche avec un schéma directeur de rapports et de notes intermédiaires. Un choix de centres nationaux est soumis aux organismes internationaux. Le programme commun de travail fait ensuite l'objet d'une négociation avec ceux des centres retenus qui acceptent de participer au projet commun. Le Comité coordonne les travaux des centres avec, pour objectif final, la publication d'une monographie nationale, la rédaction et la publication d'une synthèse par les responsables de monographie.

Les crédits alloués ne dédommagent pas les centres pour l'utilisation de leurs moyens de travail permanents : personnel, locaux, matériel, etc. Ils couvrent certains coûts additionnels : réunions d'information, suivi des travaux, rémunération de personnel technique complémentaire, acquisition d'utilitaires informatiques ou de données, rédaction, traduction, publication en anglais et en français, etc.

Ainsi le CICRED a-t-il coordonné, à la demande de la FAO, une série de monographies sur la "Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest". Le coordonnateur de l'opération au titre du CICRED a assigné à cette recherche coopérative un programme technique ambitieux, qui supposait l'exploitation géographique la plus fine des derniers recensements dans tous les pays concernés et proposait l'établissement, dans tous les cas, d'un système d'information géographique utilisant les données démographiques et les informations agricoles existantes. Faute de moyens financiers, l'encadrement nécessaire n'a pu être mis en place et le programme proposé n'a pu être entièrement respecté.

Les responsables des monographies ont néanmoins obtenu des résultats jugés d'une grande utilité par les divers participants comme par les utilisateurs.

**DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT  
DES ZONES RURALES LIBÉRÉES DE L'ONCHOCERCOSE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

BÉNIN (CEFOP), BURKINA FASO (UERD),  
CÔTE D'IVOIRE (ENSEA), GHANA (RIPS),  
GUINÉE (DNSI), MALI (DNSI), NIGER (DSCN),  
SÉNÉGAL (DPS), TOGO (URD)

**SYNTHÈSE DES MONOGRAPHIES NATIONALES**

Coordination  
André QUESNEL (CICRED)

Édition au titre des centres d'étude de la population  
Kokou VIGNIKIN, Benjamin ZANOU, Koffi N'GUESSAN

Édition au titre du CICRED  
Éric VILQUIN

Comité International de Coopération  
dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation  
et l'Agriculture (FAO)

Ministère des Affaires étrangères – Coopération et Francophonie

1999

ISBN 2-910053-20-2

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sigles</b> .....	VI
<b>Préface de Gérard Ciparisse</b> .....	VII
<b>Présentation par André Quesnel</b> .....	1
<b>Liste des rapports nationaux</b> .....	9
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Sources des données</b> .....	13
<b>Chapitre 1. – Présentation du milieu d'étude</b> .....	17
I. – Un milieu physique contrasté .....	18
1. Le relief .....	18
2. Un climat plutôt sec .....	20
3. Une végétation diversifiée .....	20
4. L'hydrographie .....	21
5. Les sols et les potentialités agricoles .....	21
II. – Milieu humain et historique du peuplement .....	24
<b>Chapitre 2. – Problématique et approche</b> .....	27
I. – Quelques aspects de la problématique du peuplement dans les zones rurales protégées de l'onchocercose .....	27
II. – L'étude, une première étape : stratégie et limites .....	31
1. Définition de la zone onchocercose de référence : les ZOR du " Nord " et du " Sud " .....	31
2. Unité d'analyse et indicateurs retenus .....	32
3. Les limites de l'étude .....	32
<b>Chapitre 3. – Dynamique démographique et peuplement des ZOR</b> .....	35
I. – Le peuplement des ZOR du " Nord " .....	35
1. Une croissance démographique qui accentue les disparités de peuplement .....	36
2. Densification des anciennes zones de peuplement autour des pôles agro-industriels .....	44
3. Redistribution de la population et émigration vers les zones côtières .....	46

## IV

II. – Le peuplement des ZOR du “ Sud ” .....	52
1. Une croissance démographique modérée dans les peuplements anciens et une croissance forte dans les vallées protégées de l'onchocercose .....	53
2. Zone d'immigration ou zone relais vers les pays côtiers ? Le cas du Burkina Faso .....	59
3. Continuités et discontinuités transfrontalières du peuplement .....	63
III. – Le peuplement des ZOR de la Guinée et du Sénégal .....	65
1. Une faible croissance démographique en zone rurale .	67
2. Un peuplement difficilement consolidé en raison de la forte émigration .....	71
<b>Chapitre 4. – Peuplement, mobilité et développement économique de l'AIRE</b> .....	79
I. – L'environnement économique .....	79
1. L'agriculture : prédominance des cultures vivrières et du coton .....	79
2. La pêche : une activité plutôt marginale .....	80
3. L'élevage : un élevage de transhumance en extension	80
4. Les ressources minières et l'industrie : des potentialités faiblement exploitées .....	81
II. – Peuplement, mobilité et activités économiques .....	81
1. Les ZOR du Nord .....	81
2. Les ZOR du Sud .....	85
3. Le cas des ZOR de la Guinée et du Sénégal .....	88
III. – Densification des unités domestiques et transformation des activités économiques .....	92
IV. – Mobilités nouvelles et transformation des systèmes agraires : l'exemple du Burkina Faso .....	95
1. Peuplement et colonisation agricole des vallées du Burkina Faso .....	95
2. L'inversion migratoire .....	95
3. Mobilité et participation des jeunes au développement des terroirs .....	97
<b>Conclusion</b> .....	99
<b>Bibliographie</b> .....	105
<b>Annexe. Bref historique de l'OCP</b> .....	109
Liste des cartes .....	123
Liste des tableaux .....	124

## REMERCIEMENTS

Les auteurs de la présente synthèse se joignent à ceux des études nationales et aux institutions qui ont pris part au projet " Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest " pour remercier :

- le CICRED (Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie) pour son effort soutenu de rapprochement des institutions de recherche ;
- la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) pour l'appui financier qu'elle a apporté à la réalisation des études nationales ;
- le Ministère Français de la Coopération pour son soutien à la réalisation de la présente synthèse et à sa publication ;
- Monsieur Francis Gendreau, Président du Conseil du CICRED, pour son intérêt constant à l'égard des recherches sur la population africaine ;
- Monsieur Philippe Collomb, Directeur du CICRED et principal promoteur du projet ;
- Monsieur André Quesnel, Directeur de Recherches à l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération)<sup>1</sup>, coordinateur du projet ;
- Monsieur Eric Vilquin, pour sa lecture critique scientifique et son soutien éditorial ;
- Toutes les autres personnes qui se sont impliquées dans la réalisation du projet, en particulier Monsieur Yacine Merghoub et Mesdames Hartati Ayrat et Nelly Puyraud-Blancher.

À tous merci.

---

1. Institut de recherche sur le développement (IRD) depuis novembre 1998.

## SIGLES

AIRE	Espace Onchocercose couvert par l'étude. L'AIRE couvre l'est du Sénégal, le nord et le centre de la Guinée, le sud du Mali, le nord et le centre de la Côte d'Ivoire, le sud, le centre et l'ouest du Burkina Faso, le nord du Togo, le nord du Ghana, le nord du Bénin et le sud-ouest du Niger (carte 2)
AVV	Aménagement des Vallées des Volta (Burkina Faso)
CEFOP	Centre d'Étude et de Formation en matière de Population (Bénin)
CERPOD	Centre de Recherches Population et Développement (Mali)
CICRED	Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (Mali) Division Nationale de la Statistique et de l'Informatique (Guinée)
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique (Sénégal)
DSCN	Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (Niger)
EAP	Enquête Agricole Permanente (Guinée)
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENSEA	École Nationale de Statistique et d'Économie Appliquées (Côte d'Ivoire)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IDA	<i>Institute for Development Anthropology</i> (Binghamton, NY, Etats-Unis d'Amérique)
INS	Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire)
OCP	<i>Onchocerciasis Control Programme</i> Programme de lutte contre l'onchocercose
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAT	Office National pour l'Aménagement du Territoire (Burkina Faso)
ORSTOM <sup>2</sup>	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIPS	<i>Regional Institute for Population Studies</i> (Ghana)
SDAA	Service des régimes fonciers de la FAO
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires (Guinée)
SNSA	Service National de Statistiques Agricoles (Guinée)
UERD	Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie (Burkina Faso)
URD	Unité de Recherche Démographique (Togo)
ZOR	Zone Onchocercose de Référence pour chacun des pays

---

2. Cf. note 1.



## PRÉFACE

Pour répondre aux recommandations de la Conférence ministérielle sur le peuplement et le développement durable de la zone du Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest (*Onchocerciasis Control Programme* - OCP), qui s'est tenue du 12 au 14 avril 1994 au siège parisien de la Banque mondiale - un bref historique de l'évolution du programme se trouve en annexe -, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fut priée de préparer un plan d'action pour la mise en valeur socio-économique des vallées libérées de la maladie dans les onze pays du programme<sup>3</sup>. L'Organisation entreprit une double démarche : la réélaboration d'un inventaire des ressources naturelles des aires onchocerquiennes avec les plus récentes techniques de traitement des données et la réinterprétation des recommandations formulées à la suite des études de l'*Institute for Development Anthropology* (IDA, New York) en matière de peuplement des vallées OCP. La condition préalable à toute formulation de politiques d'installation des paysans parut dès lors à la FAO être la connaissance de la situation socio-démographique dans les vallées et de son dynamisme interne, si l'on voulait obtenir une mise en valeur durable des ressources naturelles des vallées.

C'est pourquoi, fin 1994, le Service des régimes fonciers de la FAO (SDAA) pria le Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED) d'entreprendre une étude sur la dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose, pour leur mise en valeur durable.

Une année de formation d'équipes nationales de recherche dans neuf des onze pays du programme<sup>4</sup>, d'enquêtes de terrain, de mise en commun des expériences acquises, aboutit à la présentation à la FAO des résultats des études démographiques nationales.

Les informations les plus révélatrices de ces recherches, à savoir la grande mobilité des jeunes adultes dont les familles étaient installées dans les vallées OCP, ne permettaient plus qu'on formule des stratégies d'installation des paysans dans les vallées reconquises sans tenir compte de la mobilité de cette main-d'œuvre.

Poursuivant sur la lancée des recherches entreprises à la demande de la FAO, le CICRED et les équipes nationales engagées dans l'étude du dynamisme de peuplement des zones OCP prolongèrent leurs recherches et affinèrent leurs analyses.

---

3. Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

4. N'ont pu participer à ce travail collectif, la Guinée Bissau faute de centre susceptible de prendre en charge la rédaction d'une monographie, et la Sierra Léone pour cause de guerre civile.

La "synthèse des études nationales" est le fruit de ce travail d'approfondissement, qui va au-delà de ce qu'attendait la FAO du CICRED et des équipes nationales de chercheurs.

Cette accumulation des compétences est maintenant à la disposition des pays de l'OCP et de ceux qui voudraient bénéficier de cette capitalisation scientifique, qu'il est hautement souhaitable de solliciter à nouveau.

L'hétérogénéité des populations actuellement installées dans les vallées, la diversité de leurs comportements sociaux comme de leurs pratiques agricoles, vu la multiplicité de leurs origines, nécessitent qu'on repense la façon d'envisager les conditions d'installation et d'encadrement des paysans dans les vallées.

Les calendriers des travaux agricoles, dans les vallées, diffèrent de ceux des cultures sur plateaux interfluviaux : en plus des pratiques culturales distinctes propres à ces deux milieux écologiques, les temps morts entre semis ou plantation et récoltes changent également. Quelles en sont les conséquences sur la main-d'œuvre agricole et sa mobilité ?

D'autre part, si les modes de repeuplement des vallées se poursuivaient de la même façon qu'aujourd'hui, ils conduiraient à un affaiblissement des capacités de production, par l'extension de la proportion de femmes et d'enfants dans la main-d'œuvre agricole. Dans ces conditions, une des conclusions à porter à l'attention des responsables nationaux serait la nécessité de formuler des stratégies de développement rural qui promeuvent les droits des femmes et des jeunes au bénéfice de leur production.

À la lecture du rapport de synthèse, on comprend que les conditions d'accroissement de la productivité des vallées ne sont toujours pas réunies, que la phase d'agriculture extensive n'est pas encore achevée : il faut renforcer les cultures vivrières au moyen de cultures de rente et d'activités pastorales pour maximiser le potentiel de production que représentent les vallées. C'est-à-dire que leur mise en valeur rapide passe par l'élaboration d'un plan régional d'aménagement qui développe les synergies, non les productions concurrentielles.

Le prolongement des études démographiques nationales, s'il a permis de formuler des conclusions qui renouvellent les perspectives dans lesquelles se situer pour la mise au point de stratégies d'occupation des vallées OCP, a en outre le mérite de nous fournir un magnifique exemple de l'intérêt scientifique de confronter les données démographiques - en l'espèce, celles des recensements des populations concernées par l'OCP - aux données des recensements agricoles pour préparer les décisions de politique du développement dans les contextes ruraux les plus divers.

Le contrôle de la cécité des rivières s'est réalisé grâce à un concours de circonstances favorables - la distribution de l'ivermectine en est la principale - et à la mise en place de mécanismes institutionnels novateurs.

Il convient d'en souligner l'importance au moment où le programme passe de l'étape de santé publique à celle de la mise en valeur socio-économique des vallées naguère onchocerquiennes : une forte identité de vues des trois groupes de partenaires - les pays membres de l'OCP, les donateurs et les quatre agences des Nations Unies qui parrainent le projet (Banque mondiale, FAO, PNUD, OMS) - sur les mesures à prendre au fur et à mesure que se développaient les phases de lutte contre l'onchocercose, une cohérence sans faille quant aux moyens à utiliser pour mener à bien un programme qui s'annonçait de longue haleine, et une constante réponse des pays et organismes donateurs sur toute la durée de vie du projet.

Bien que son fonctionnement soit peu connu hors du contexte de l'OCP, le mécanisme de concertation permanente au niveau des secrétariats techniques des quatre agences, mis en place dès le début du projet, doublé de celui des réunions tripartites annuelles, a permis le continuuel ajustement des moyens d'action sur le terrain de même que l'information rapide des partenaires pour les décisions urgentes nécessitées par les besoins du moment.

En outre, ce mécanisme de direction du programme a permis de garantir, vingt-cinq ans durant, l'indispensable unité d'action et le contrôle vigilant des divers aspects conceptuels, scientifiques et opérationnels du programme.

Au-delà de son succès en santé publique et des perspectives de mise en valeur socio-économique que le contrôle de la maladie permet d'entrevoir, l'OCP a également révélé à l'opinion internationale que la volonté d'aboutir à des résultats incontestables, même après une si longue période d'efforts, suffisait à assurer tant la cohésion des partenaires et la générosité des donateurs que la coopération entre les États membres du programme.

On doit en effet savoir que, du seul fait de leur rattachement au programme, techniciens et responsables, matériel d'épandage ou de transport, produits médicaux ou chimiques n'ont jamais été soumis aux réglementations fiscales ou contrôles douaniers habituellement exercés aux frontières par des États souverains : par accord tacite mais effectif, les pays ont accepté d'appliquer ce "régime de faveur" à l'OCP, sachant fort bien que ce programme sous-régional se déroulait dans un but humanitaire, au bénéfice de leurs populations rurales.

Alors que les frontières coloniales avaient bien souvent divisé artificiellement des populations apparentées, la mobilité du vecteur de la maladie a nécessité de le pourchasser où qu'il se trouve, sans tenir compte des frontières politiques. De plus, les avantages logistiques et sanitaires qui ont résulté de ce genre de coopération entre États de la sous-région ont révélé à ces derniers une façon bien comprise d'assurer leur avenir réciproque.

Reste aux pays de l'OCP à faire preuve de sagacité pour entretenir la collaboration sous-régionale, non seulement durant la mise en route du plan d'action pour le développement socio-économique des vallées OCP, mais également après sa mise en œuvre.



## PRÉSENTATION

### **LA DYNAMIQUE DE PEUPEMENT, UN DÉFI MAJEUR POUR UNE MISE EN VALEUR DURABLE DES MILIEUX RURAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST**

L'Afrique de l'Ouest se caractérise depuis toujours par la disparité de son peuplement, liée à son histoire et à son environnement. La population s'est regroupée dans les zones des grands royaumes et des grandes chefferies, dans des zones à l'écart des fleuves souvent insalubres, et autour des nœuds des axes de circulation. Depuis la colonisation, la concentration des investissements dans les régions côtières, propices aux cultures de rente et, d'une manière générale, à l'évacuation des produits vers l'extérieur, a encore accentué cette disparité : les populations rurales des régions soudano-sahéliennes, que celles-ci soient densément peuplées ou non, ont émigré vers ces zones côtières et les grands centres urbains. Jusqu'aux années 1950, dans tous les pays, à l'exception du Ghana et du Nigéria, cette distribution connaît un taux de croissance démographique qui reste inférieur à 2 % l'an. Or, depuis près de trente ans, la croissance démographique s'effectue à un rythme proche de 3 % : la population a plus que doublé, et il s'est opéré une redistribution de la population, qui ne peut être réduite à un simple exode rural. En effet, avec leur désenclavement, nombre de régions rurales d'Afrique de l'Ouest ont connu la croissance démographique la plus importante de leur histoire, en même temps que leur population la plus jeune ouvrait de nouveaux fronts de colonisation agricole ou allait grossir les agglomérations urbaines. La transition démographique s'est accompagnée d'une restructuration du peuplement des espaces ruraux et des modes de leur exploitation. Ainsi, au-delà de la croissance démographique, la dynamique du peuplement, l'occupation de l'espace, la mise en valeur et la mobilité sont les éléments centraux de la problématique du développement durable de ces régions rurales.

Ces éléments sont liés aujourd'hui par des relations complexes. La question ne peut être simplement posée en termes de croissance démographique, de mode de faire-valoir et de capacité de charge du milieu. Il peut y avoir une exploitation de l'espace et des ressources sans qu'il y ait un peuplement préhensible ; certaines formes de mobilité peuvent fragiliser le peuplement, d'autres le consolider ; la densification du peuplement n'est pas forcément synonyme de mise en valeur, et une exploitation minière du milieu peut être le fait d'effectifs très faibles et très mobiles.

D'une manière générale, la densification du peuplement rural, l'hétérogénéité des populations et de leurs activités, ainsi que la fragilité des unités domestiques quant à leur capacité à maintenir ou installer des exploitations agricoles viables du fait de la mobilité de certains de leurs membres, sont autant d'éléments que les politiques et programmes de mise en œuvre d'une agriculture durable doivent prendre en compte. Cela d'autant que la création des infrastructures routières, l'implantation de nouveaux marchés, les pôles de développement agro-industriels, les aménagements hydro-agricoles, etc. vont induire une structuration du peuplement. Ils vont opérer en quelque sorte une " redistribution " de la croissance démographique.

La dynamique de peuplement se présente ainsi à la fois comme objet d'étude et comme axe analyseur de la transformation des milieux ruraux, qu'il s'agisse de la localisation des marchés, de l'intensification de la production agricole, de la sécurité foncière ou de la préservation de l'environnement.

Les zones rurales des pays soudano-sahéliens de l'Afrique qui sont aujourd'hui protégées de l'onchocercose exigeraient d'autant plus une telle approche, alors qu'elles sont encore peu peuplées, qu'elles sont l'objet de nombreuses interventions d'aménagement de la part des pouvoirs publics. Par ses objectifs, ses actions et son autonomie, l'OCP, mis en place en 1974 dans sept puis onze pays de l'Afrique de l'Ouest, n'a pas eu de préoccupation portant sur le peuplement à proprement parler. Cependant, les agences qui parrainent, la FAO en premier lieu, se sont très rapidement préoccupées des conséquences d'un peuplement accéléré de ces vallées par des groupes peu homogènes, et surtout très différents, par leur mode d'exploitation de l'espace, des populations autochtones ou plus anciennement installées. Des études localisées mais néanmoins importantes ont été menées dans ce sens dans les pays de l'OCP<sup>1</sup>. En particulier l'étude de l'*Institute for Development Anthropology* (IDA), réalisée en 1988-1989, a essayé d'évaluer les expériences d'installation dans les zones OCP, et de dégager les facteurs favorables à une installation, encadrée ou spontanée, socio-économiquement viable dans ces zones. Les processus de peuplement y ont été abordés dans les différents sites<sup>2</sup> sans pouvoir mesurer l'ampleur des installations et mouvements de populations qui affectent ces régions. Aussi la diversité et l'instabilité des installations constatées par les auteurs de l'étude exigent-elles plus encore la connaissance et le suivi des mouvements de population. Or, de leur côté, les institutions de statistique et de recherche en démographie capables de mener de telles études ont eu jusqu'à présent peu de contacts avec l'OCP, et se trouvent peu sensibilisées à une problématique de peuplement des zones rurales, tant est préoccupante la migration internationale vers les zones

---

1. Par exemple l'étude réalisée dans le Bandama en Côte d'Ivoire, ainsi que les études menées sous l'égide du Club du Sahel.

2. L'étude de l'IDA (Binghamton, NY, E-U) a été menée selon une approche qualitative à trois niveaux : celui des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en ce qui concerne la situation d'accueil et de rétention des populations immigrantes ; celui des chefs de village ou des responsables des lieux d'implantation, en ce qui concerne l'histoire du peuplement de l'espace villageois ; celui des immigrants eux-mêmes, en ce qui concerne leur région d'origine et leurs conditions de départ et d'installation (McMillan *et al.*, 1993).

forestières ou les centres urbains. D'une manière générale, force est de constater qu'on accorde une faible attention à ces processus dans le champ de la démographie, tant la croissance démographique de la population en général et des populations urbaines en particulier mobilise les énergies des chercheurs et des bailleurs de fonds.

### **La constitution d'un réseau**

Le CICRED a décidé de constituer un réseau de centres des onze pays concernés, afin de susciter, à travers une étude qui puisse répondre aux préoccupations de la FAO, l'émergence d'une réflexion sur le thème "peuplement et développement durable" au sein des institutions nationales de statistique et de recherche en démographie. Un réseau regroupant quatre instituts de statistique et cinq centres de recherche sur la population a été créé en mars 1995<sup>3</sup>. Ce réseau, coordonné par André Quesnel, s'est réuni à deux reprises : une première fois les 8 et 9 mai 1995 à Abidjan pour cerner la problématique et élaborer le plan de travail et l'agenda de l'étude ; et une seconde fois à Ouagadougou les 11, 12 et 13 octobre 1995 pour discuter de l'état d'avancement du projet et présenter les résultats provisoires des études nationales. Les travaux se sont achevés en avril 1996, et une présentation des documents a été faite en juillet 1996.

Les Institutions et Responsables nationaux qui ont pris part au projet sont :

Pays	Institution	Directeur ou Directeur Adjoint *	Responsable de l'étude
Bénin	CEFOP	P. KLISSOU	P. KLISSOU
Burkina Faso	UERD	G. COMPAORE	B. BAYA
Côte d'Ivoire	ENSEA	N. KOFFI	B. ZANOU
Ghana	RIPS	M. SEMBAJWE	E. TAIWAH
Guinée	DNSI	M. KEITA	M. KEITA
Mali	DNSI	S. DIARRA *	S. DIARRA
Niger	DSCN	A. BEIDOU	A. BEIDOU
Sénégal	DPS	A. THIONGANE	A. GAYE
Togo	URD	A. AGOUNKE	K. VIGNIKIN

3. Aucune institution de recherche en démographie de la Guinée-Bissau et de la Sierra Léone n'a pu participer au projet. Dans le premier cas, nous n'avons pas pu identifier une institution et le personnel susceptible de rejoindre rapidement l'équipe au cours du projet. Dans le second cas, les conditions politiques de l'époque ne nous permettaient pas d'envisager sereinement une recherche, c'est donc délibérément que nous n'avons pas cherché à entrer en contact avec les institutions de ce pays.

L'implication de ces centres de démographie dans cette étude sur les zones rurales concernées par le programme OCP les amène à considérer d'une autre façon le développement rural, en particulier la croissance rapide et les déséquilibres des structures par sexe et âge de la population, déséquilibres générant des formes d'exploitation du milieu qui s'avèrent le plus souvent extrêmement prédatrices. Aussi, à un moment où les milieux ruraux connaissent un croît démographique sans précédent, est-il déterminant que la recherche porte plus intensément sur les mécanismes qui lient les mouvements démographiques et le développement durable, pour que la politique puisse aider les acteurs à en acquérir la maîtrise. La coordination internationale de la recherche s'impose d'autant plus que tous ces pays sont frontaliers, que certaines régions ont choisi des options de développement comparables<sup>4</sup>, et que les aménagements effectués dans un pays peuvent attirer les ruraux d'un autre pays<sup>5</sup>. La coordination de la recherche au niveau international doit mieux attirer l'attention des décideurs sur l'intérêt des recensements dans la mesure où chacune des institutions statistiques aura compris la nécessité de dépasser l'observation routinière des différentes catégories de population qui s'installent, se déplacent, et exercent des activités en zones rurales. Ceci est d'autant plus fondamental aujourd'hui que la grande majorité des pays concernés sont à la veille de réaliser un recensement de population.

### ***La démarche d'ensemble de l'étude de la dynamique de peuplement***

L'objectif qui sous-tend la démarche de cette étude est de rendre compte de la dynamique de peuplement au niveau spatial le plus fin dans les zones rurales où l'onchocercose est maîtrisée, afin d'appréhender l'emprise du peuplement sur l'espace des ressources.

Il convient donc tout d'abord de considérer la distribution de la population, sa croissance globale et sa redistribution à l'intérieur de chacune des zones protégées de l'onchocercose, autant d'éléments qui accompagnent l'apparition de nouvelles potentialités économiques liées au désenclavement, à la création d'infrastructures commerciales et sociales, et enfin à la réalisation d'aménagements agricoles. On s'intéresse ainsi à l'évolution des anciens établissements humains et à la création de nouvelles unités de peuplement ; autrement dit, on essaie d'évaluer si le peuplement se densifie à partir de ses points d'ancrage les plus anciens, ou bien s'il s'étend, ou encore s'il se disperse.

---

4. Le sud du Mali, le nord de la Côte d'Ivoire et le sud-ouest du Burkina ont basé leur développement sur la culture du coton.

5. On verra plus loin que les aménagements dans le sud-ouest du Burkina favorisent la création de " couloirs utiles ".



Il convient ensuite de considérer la population active et son évolution dans les différentes zones de peuplement, ainsi que sa redistribution dans les différents secteurs d'activité, afin d'appréhender plus particulièrement la structure et la mobilité de la population active impliquée dans l'agriculture. La simple analyse de l'évolution de la structure de la population active dans des secteurs d'activité définis de manière pertinente devrait déjà nous éclairer sur la population qui peut s'inscrire dans la production agricole et dans l'espace rural concerné.

Une telle approche devrait devenir possible dès lors que l'on possède une information exhaustive, comme celle contenue dans les recensements de population, et dès lors que cette information peut être géo-référencée<sup>6</sup> de manière fiable et continue dans le temps. Ainsi, tout en étant conscients des difficultés inhérentes à ce type d'information, il nous a semblé qu'aujourd'hui, avec le développement des outils informatiques de collecte et de traitement de données de toute sorte, les recensements devaient être réhabilités.

Avec l'approche spatiale de la dynamique de peuplement, notre objectif est aussi de privilégier une approche à différents niveaux d'échelle géographique, de la sous-région à l'unité de peuplement, afin de repérer les continuités ou discontinuités spatiales, qu'elles soient d'ordre démographique, économique, agraire, etc.

Enfin l'idée qui soutient notre démarche est de valoriser les acquis en matière de sources de données, afin de jeter les prémices d'un système d'informations géo-référencées, en utilisant d'autres inventaires comme les recensements agricoles, les inventaires écologiques ou les bases de données satellitaires, etc.<sup>7</sup>.

Nous avons donc adopté une démarche de principe en deux étapes :

- La première étape consiste à récupérer et réhabiliter les sources de données démographiques disponibles, et en premier lieu les recensements, dans la mesure où ils nous assurent la possibilité de suivre l'évolution de la population dans le temps en référence à une même unité spatiale. À partir de là, il s'agit de construire des indicateurs qui puissent rendre compte directement ou indirectement de la dynamique démographique. L'idée est de dégager une typologie de zones homogènes selon les caractéristiques de peuplement, d'activité et de mobilité. Ceci devrait nous permettre d'identifier à grands traits les facteurs de cette dynamique.

---

6. On entend par ce terme : référencée dans l'espace géographique.

7. Aujourd'hui, les images-spots peuvent nous renseigner avec régularité sur l'emprise agricole et sur l'emprise du bâti rural et urbain. Les recensements nous informent à intervalle décennal (ou presque) sur l'évolution de la population. L'utilité d'établir un système d'informations géo-référencées apparaît évidente, à condition qu'il y ait une démarche clairement affirmée dans ce sens et surtout des données fiables et disponibles. Nous en sommes loin. Les recensements n'ont pas été reconnus à leur juste valeur ni conservés avec cette préoccupation.

- La seconde étape consiste, partant de cette typologie, à construire un échantillon de zones ou de villages qui serait la base d'un observatoire de la dynamique de peuplement. Cet échantillon permettrait des études fines sur la mobilité en fonction d'autres caractéristiques d'ordre agraire, sanitaire, etc.<sup>8</sup>.

Forts de ces principes, nous avons pu mesurer les difficultés qui restent à surmonter pour mettre en œuvre une telle démarche. Nous avons dû nous en tenir à la première étape, en essayant de géo-référencer la dynamique démographique au niveau d'une unité administrative supra-villageoise la plus petite possible. D'une manière générale, les limitations de l'étude ne sont pas tant dues aux difficultés inhérentes à l'hétérogénéité des sources de données, sur lesquelles on reviendra plus en détail dans cet ouvrage, qu'aux difficultés pour y accéder afin d'opérer de nouveaux traitements de l'information, difficultés liées au contexte scientifique et institutionnel de la recherche en Afrique. La confrontation des différentes institutions, pour réaliser une monographie de cette nature, aura au moins permis de mettre au jour nombre de dysfonctionnements, ce qui nous autorise à insister sur la nécessité d'une coordination, d'abord nationale, mais aussi internationale, de la production de données.

Cette étude aura en effet permis, au niveau de chaque institution :

- une première évaluation des sources démographiques disponibles. Chacune des institutions a pu prendre la mesure de l'état des données (accessibilité, archivage) et de leur potentialité analytique (échelles, variables, indicateurs). Plus particulièrement en ce qui concerne les recensements, et dans la perspective qui avait été retenue d'une analyse à une échelle spatiale fine, comme le canton ou la sous-préfecture, on a pu constater que l'exploitation restait à faire complètement, à condition évidemment qu'ils aient été correctement conservés, ce qui est loin d'être le cas pour nombre d'entre eux ;
- d'entrer en contact avec les institutions travaillant sur les zones onchocercose<sup>9</sup>, en premier lieu les organismes responsables de l'OCP, et d'ouvrir des possibilités de collaboration pour la zone onchocercose ou d'autres zones rurales en créant de nouvelles relations avec les institutions qui produisent des données économiques, agronomiques, etc. La nécessité d'un suivi local de la dynamique de peuplement ainsi que du développement des activités agraires présente un certain nombre d'exigences de collecte, de gestion et de conservation des données. Les recensements de population ont été réalisés, analysés et publiés de manière isolée, sans tenir compte des autres opérations de recensement au niveau national. La détermination d'unités spatiales de référence en commun, la construction de catégories qui soient

---

8. Une première approche, dite " descendante ", a été présentée lors de l'Atelier de Ouagadougou (Marchal, 1995).

9. Dans le texte, on utilisera indifféremment les termes « zone », « zone onchocercose » et « ZOR » (zone onchocercose de référence) pour chacun des pays du programme.

pertinentes pour tous, etc., devraient être encouragées<sup>10</sup>. Cela permet d'éviter la répétition d'études semblables et, au contraire, d'approfondir les questions soulevées à d'autres échelles ou dans d'autres études, comme l'étude "Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest" conduite par le CERPOD ;

- de favoriser l'autonomie des institutions nationales. En assurant le suivi et l'expertise des études, les institutions nationales et les cadres nationaux pourront ainsi mieux définir leur place et leur rôle dans la mise en œuvre des actions pour le développement des zones rurales.

Au niveau international, lorsque ces pays sont frontaliers et appartiennent à un même ensemble sous-régional, l'étude a permis :

- de poser les problématiques de développement durable liées à la dynamique de peuplement et à la dynamique économique de cet ensemble ;
- la confrontation, à un niveau sous-régional, des procédures de production de données concernant ces zones rurales. Certains pays, comme la Côte d'Ivoire, plus avancés dans le domaine de l'informatisation spatiale des données du recensement, pourraient ainsi entraîner les autres sur ces questions<sup>11</sup>.

Un réseau s'est constitué, avec une capitalisation des compétences qu'il faut préserver. Ce travail est une première étape qui souligne la nécessité de poursuivre les études sur la dynamique du peuplement, tant du point de vue des préoccupations sanitaires que de celui du développement durable des zones rurales protégées de l'onchocercose.

Dans cette perspective, nous avons demandé à deux institutions (ENSEA, URD) de constituer une équipe afin d'établir la synthèse des rapports nationaux. L'ENSEA, représentée par Messieurs Koffi N'Guessan et Benjamin Zanou, et l'URD par Monsieur Kokou Vignikin, se sont réunies à cinq reprises :

- une première fois du 4 au 8 février 1997 pour établir le calendrier du travail, le plan de l'étude et la répartition des tâches ; il s'agissait pour l'ENSEA de faire la synthèse des études de la zone comprenant la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Sénégal et la partie occidentale du Burkina Faso, et pour l'URD de s'occuper de la zone composée du Bénin, du Niger, du Togo et de la partie orientale du Burkina Faso ;

- la deuxième réunion s'est tenue du 21 au 26 avril 1997 à Lomé, et s'est fixé pour objectif de mettre en commun le travail réalisé par chacune des deux équipes ; cette rencontre a abouti à un document qui a été soumis au CICRED ;

---

10. Il ne semble pas que ce soit l'option prise à l'intérieur des services de recensement eux-mêmes. Ainsi au Burkina, il est très difficile de retrouver le même découpage d'un recensement à l'autre.

11. Y. Merghoub a effectué une mission au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire en septembre 1995, pour sensibiliser les partenaires aux systèmes d'informations géo-référencées.

- ensuite, l'ENSEA et l'URD se sont retrouvées au CICRED, à Paris, du 5 au 10 mai 1997, dans le but de finaliser le document de synthèse sous la supervision d'André Quesnel ;

- à l'issue de cette rencontre, l'équipe s'est à nouveau réunie à deux reprises, à Lomé puis à Abidjan, afin d'effectuer la révision du document de synthèse aux fins sa publication.

Ce document de synthèse met particulièrement en exergue :

- les objectifs, la démarche et les limites des études nationales ;
- la confrontation des résultats de chacune des études considérées dans des ensembles sous-régionaux ;
- certaines questions soulevées par l'ensemble de l'étude, notamment en ce qui concerne les relations entre peuplement, mise en valeur et mobilité dans les zones rurales.

La principale difficulté dans la réalisation du document de synthèse a été en effet l'inégale teneur des rapports nationaux : bien qu'il y ait eu une stratégie d'étude et un plan de rapport élaborés en commun par les équipes nationales, le contenu des rapports a varié d'un pays à l'autre, sur le fond, sur la forme, ainsi que du point de vue des indicateurs démographiques utilisés. Ce manque d'homogénéité des rapports tient principalement à la disparité des sources de données utilisées, aux difficultés d'accès à certaines d'entre elles, etc.

Les éditeurs scientifiques de cette synthèse se sont appuyés exclusivement sur les rapports nationaux. À quelques exceptions près, nous n'avons utilisé aucune autre information complémentaire. De ce fait, l'expression récurrente " en l'absence d'informations disponibles ", qui apparaît dans le document, se réfère aux rapports nationaux. Cependant, afin d'illustrer certains résultats, ils se sont servis du rapport élaboré, dans le cadre de cette étude, par André Quesnel et Jean-Yves Marchal (1995) à propos des vallées de la Kompienga et de la Nakomsé au Burkina Faso.

La disparité des rapports nationaux les a conduits à une présentation des résultats qui pourrait paraître quelque peu fastidieuse, pays par pays, dans la plupart des sections qui constituent nos axes analytiques. Bien que les indicateurs utilisés ne soient pas toujours construits de la même façon et que les échelles de temps ne soient pas toujours identiques, ils ont d'abord pris en compte ces résultats pour les similitudes et les différences qu'ils révélaient entre les diverses unités spatiales des zones rurales protégées de l'onchocercose, autrement dit pour leur efficacité à nous renseigner sur les continuités ou discontinuités spatiales de la dynamique de peuplement dans cet ensemble régional de l'Afrique de l'Ouest.

La synthèse a enfin bénéficié de la relecture critique et de l'assistance éditoriale de Monsieur Eric Vilquin, professeur à l'Institut de démographie de l'Université de Louvain-la-Neuve et membre du bureau exécutif du CICRED.

André Quesnel, Paris, décembre 1997

## LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX

### **BÉNIN**

Klissou P., Guingnido G. et Laourou M. (1996) - *La dynamique de peuplement des zones libérées de l'onchocercose au Bénin*, 55 p. multigr.

### **BURKINA FASO**

Guiella G. et Baya B. (1996) - *Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose au Burkina Faso*, 39 p. multigr.

### **CÔTE D'IVOIRE**

Aka D., Touré L. et Zanou B. (1995) - *Dynamique de peuplement des zones libérées de l'onchocercose en Côte d'Ivoire*, 54 p. multigr.

### **GHANA**

Tawiah E. (1995) - "A status report on oncho-freed zone population in Ghana", 47 p. multigr.

### **GUINÉE**

Kéita L. et Bah M. (1995) - *La dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Guinée*, 29 p. multigr.

### **MALI**

Diara S. (1996) - *Projet "Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose" : cas du Mali*, 38 p. multigr.

### **NIGER**

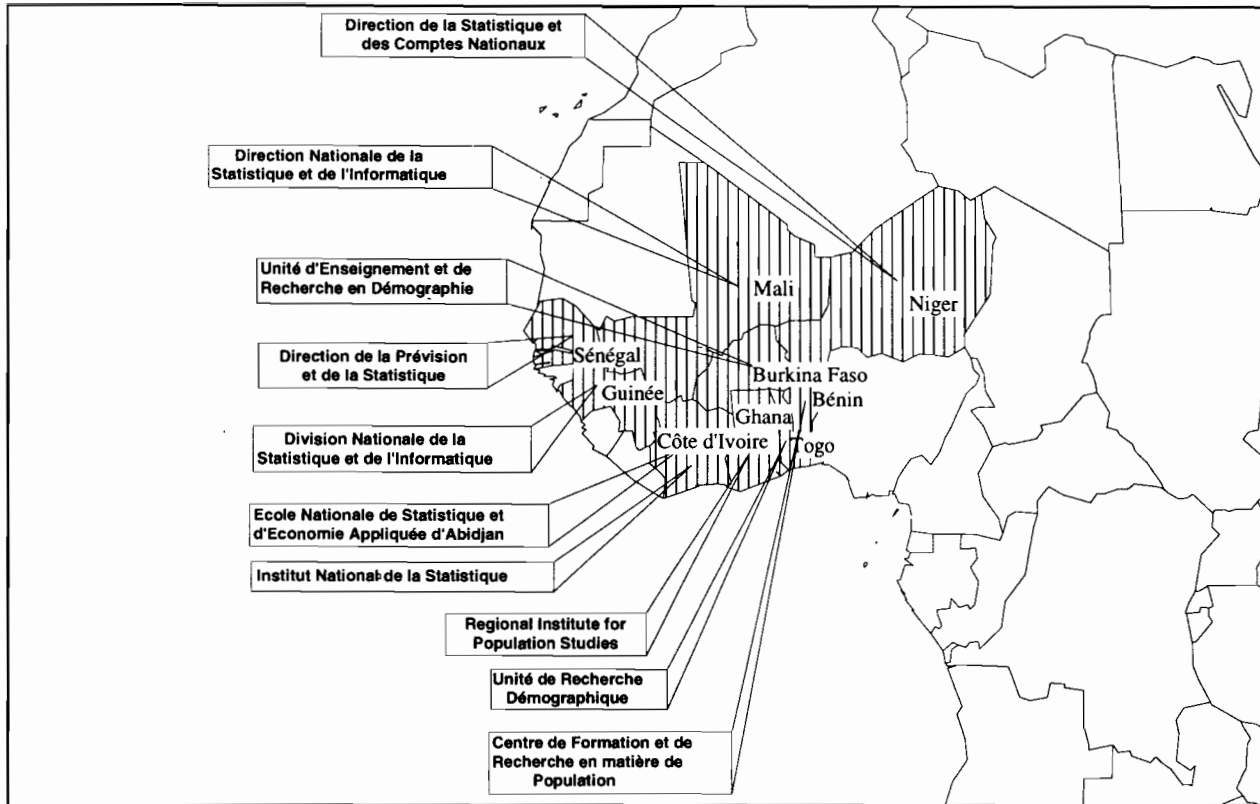
Béidou A. et Soumaïla B. (1996) - *La dynamique de peuplement des zones libérées de l'onchocercose au Niger*, 80 p. multigr.

### **SÉNÉGAL**

Gaye A. (1996) - *Étude du peuplement et du développement des zones libérées de l'onchocercose : le cas du Sénégal*, 44 p. multigr.

### **TOGO**

Kouwonou K. et Vignikin K. (1995) - *Étude du peuplement des zones libérées de l'onchocercose au Togo*, 59 p. multigr.



**Carte 1 : Pays et institutions africains concernés par l'étude de la dynamique de peuplement des zones protégées de l'onchocercose**

## INTRODUCTION

Les zones rurales de l'Afrique subsaharienne connaissent pour la plupart le croît démographique le plus élevé de leur histoire. Dans le même temps, les mouvements migratoires s'intensifient et se diversifient. Cette dynamique démographique induit des modifications dans l'utilisation de la main-d'œuvre et dans la gestion de l'espace agricole. Il est essentiel de le comprendre et de soutenir les mécanismes qui peuvent conduire à la maîtrise de cette dynamique, afin d'assurer la durabilité du développement de ces espaces ruraux.

Les zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest illustrent d'autant plus cette problématique qu'elles sont encore peu peuplées, qu'elles connaissent une immigration importante de populations aux pratiques agraires très différentes, et que les plus jeunes continuent d'émigrer vers la capitale, les villes ou les campagnes des pays voisins ou vers l'Europe.

Plutôt que l'installation des seuls immigrants, c'est l'ensemble de la dynamique de peuplement de ces espaces ruraux qu'il convient de prendre en compte, en les replaçant dans l'ensemble sous-régional auquel ils appartiennent, afin d'identifier les conditions de la stabilisation de la population et de l'établissement d'une agriculture durable.

Aussi la compréhension des mécanismes de la stabilisation, ainsi que la définition des interventions politiques à suivre dans ce sens exigent-elles une approche spatiale fine des processus démographiques. L'étude " Dynamique de peuplement dans les zones rurales libérées de l'onchocercose pour une mise en valeur durable ", coordonnée par le CICRED, a été conçue dans cette perspective. Elle a trois objectifs généraux :

- inventorier et évaluer les données démographiques disponibles sur les zones du programme de lutte contre l'onchocercose (OCP) ;
- évaluer la dynamique de peuplement de ces zones ;
- inventorier leur potentiel économique.

Elle se différencie des nombreuses autres études qui ont été menées depuis la mise en place du programme OCP en 1974<sup>12</sup> par le fait qu'elle est principalement axée sur les aspects démographiques du peuplement des zones OCP constituant l'AIRE (Espace Onchocercose couvert par l'étude).

---

12. Notamment l'étude sur la phase préparatoire (1988), l'étude sur l'installation de la population (1990), etc.

La présente synthèse a pour objectif général d'examiner les dynamiques démographiques qui concourent, depuis bientôt vingt-cinq ans, à transformer l'ensemble de l'AIRE<sup>13</sup>, et de souligner les mécanismes de peuplement qui y sont à l'œuvre et dont doivent tenir compte les actions de développement susceptibles d'être entreprises en vue de mettre en valeur les millions d'hectares de terres arables qu'elle couvre. Cette vision fédératrice, ou plutôt transnationale, se révèle d'autant plus fondamentale qu'elle permet de lire les réalités démo-économiques en cours (accroissement de la population, migrations, activités économiques, etc.), de replacer la dynamique de peuplement dans la perspective sous-régionale et de vérifier la thèse selon laquelle l'AIRE, en tant qu'espace en repeuplement permanent, requiert un plan d'aménagement spécifique et la mise en œuvre d'initiatives destinées à promouvoir des projets économiques viables, dont la finalité serait de stabiliser la population.

Une des prémisses de l'étude étant que l'installation de population n'est bénéfique au développement durable que si elle se produit dans un espace déjà caractérisé par une certaine croissance économique, on a adopté une approche méthodologique qui met en parallèle le contexte géo-physique et géo-économique, d'une part, et les dynamiques de peuplement, d'autre part, afin d'en dégager les facteurs favorables à un développement basé sur le peuplement.

Le texte est structuré en quatre parties. La première partie donne un aperçu du contexte physique, du milieu humain et de l'environnement économique de l'AIRE. Elle met en exergue la vulnérabilité du milieu géo-physique et souligne les obstacles mais aussi les atouts qu'il présente relativement à une installation de population. La deuxième partie expose les principaux éléments de la méthodologie de l'étude. La troisième traite de la situation et de la dynamique démographiques de l'AIRE, en décrivant les rythmes d'accroissement, l'évolution des densités et la mobilité spatiale de la population. La quatrième partie détaille les caractéristiques de l'activité économique de l'AIRE, notamment ses potentialités agricoles, pastorales et industrielles. En conclusion, les auteurs suggèrent quelques perspectives et initiatives économiques à mettre en œuvre pour promouvoir un développement durable des Zones Onchocercose de Référence (ZOR).

---

13. L'aire de l'onchocercose considérée ici ne correspond pas à la couverture épidémiologique du programme OCP. Afin de suivre l'évolution du peuplement, l'AIRE prend en compte une zone de savanes selon un découpage administrativo-censitaire.



## SOURCES DES DONNÉES

La présente synthèse s'appuie sur des données démographiques et économiques des neuf pays constituant l'AIRE (carte 1). Ces données proviennent principalement de recensements généraux de la population, d'enquêtes démographiques et d'autres études spécifiques effectuées au cours des trente dernières années dans ces pays.

### ***Bénin***

Avant 1961, date de la première enquête démographique par sondage d'envergure nationale, l'Administration coloniale a réalisé périodiquement (tous les deux ans) des recensements administratifs permettant de disposer d'informations sur les effectifs de la population béninoise. Le premier recensement du pays a eu lieu en mars 1979. Les principales variables saisies au cours de cette opération sont : le lieu de naissance, le lieu de résidence actuelle, le lieu de résidence antérieure, les variables économiques et autres variables démographiques classiques (âge, sexe, état matrimonial...). Ce premier recensement a été suivi d'une série d'autres opérations démographiques à l'échelle nationale, dont les plus importantes sont l'enquête à passages répétés de 1981-1983 et l'enquête fécondité de 1982. Le deuxième recensement général de la population béninoise a eu lieu en février 1992.

### ***Burkina Faso***

Le Burkina Faso a connu deux recensements généraux de la population. Le premier a été réalisé en 1975 ; le second en 1985, suivi d'une enquête démographique en 1991. Cependant, l'utilisation efficiente de ces données censitaires a été rendue difficile par le fait que, d'une opération à l'autre, la structure administrative du pays a changé. Une réforme de l'administration, intervenue en 1984 et 1985, a en effet fait passer de 10 à 300 le nombre de départements dans le pays. De plus, des unités administratives plus importantes ont été créées. Certes, ces changements n'auraient pas constitué un problème insurmontable si l'on était parti des unités de base que sont les villages pour constituer les unités administratives plus importantes. Mais cela n'a pas été le cas. Les données de l'enquête démographique de 1991, quant à elles, ne sont fournies qu'au niveau de la province, ce qui rend difficile toute analyse de niveau inférieur. En revanche, le Burkina Faso bénéficie d'autres données provenant :

- de l'Office National pour l'Aménagement du Territoire (ONAT) ;
- du Secrétariat du Programme de Lutte contre l'Onchocercose (OCP) ;
- de l'enquête sur la migration et l'urbanisation de 1973 ;
- de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1973.

## **Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a réalisé son premier recensement général de la population en avril 1975. Le deuxième a eu lieu au mois de mars 1988. Entre ces deux opérations, plusieurs enquêtes d'envergure nationale ont été réalisées. Entre autres, on peut citer :

- l'enquête à passages répétés de 1978-1979 ;
- l'enquête budget consommation de 1979 ;
- l'enquête ivoirienne sur la fécondité de 1980-1981 ;
- l'enquête sur la dimension sociale de l'ajustement structurel de 1993 ;
- l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993 ;
- l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1994 ;
- l'enquête à indicateurs multiples de 1995.

## **Ghana**

Ce pays a réalisé deux recensements généraux de la population : le premier en 1970 et le second en 1984. Une enquête démographique et de santé (EDS) a été effectuée en 1993.

## **Guinée**

La Guinée a réalisé à ce jour six recensements administratifs (1962, 1967, 1972, 1977, 1990 et 1992) et un recensement général de la population et de l'habitat (1983). Elle bénéficie par ailleurs de trois enquêtes démographiques et socio-économiques à l'échelle nationale :

- la première a été réalisée 1954-1955 ;
- la deuxième est l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1992 ;
- la troisième est l'enquête sur les migrations et l'urbanisation de 1993.

En dehors de ces sources de données démographiques classiques, l'étude a bénéficié notamment du Recensement agricole de 1990 réalisé par le Service National de Statistiques Agricoles (SNSA) et de données du Système National d'Informations Sanitaires (SNIS).

## **Mali**

Deux recensements généraux de la population et de l'habitat ont été effectués au Mali : le premier en décembre 1976 et le deuxième en avril 1987. Le Mali compte cependant de nombreuses enquêtes à couverture nationale, au nombre desquelles figurent :

- l'enquête démographique de 1960-1961 ;
- l'enquête démographique de 1985 ;
- l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1987 ;
- l'enquête migration et urbanisation (REMUAO) de 1993 ;
- l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1995.

D'autres enquêtes démographiques ont été également réalisées sur une partie du territoire. On peut mentionner entre autres : l'enquête migration dans la vallée du fleuve Sénégal (1983) et l'enquête insertion en milieu urbain de Bamako (1992).

## **Niger**

Jusqu'en 1977, les recensements administratifs et électoraux ont constitué les principales sources d'informations sur la population du Niger. En raison de leurs finalités, ces dénombrements ne donnent qu'une image imparfaite de la population. Plusieurs enquêtes par sondage d'envergure nationale ont été également réalisées, notamment l'enquête démographique et de santé et l'enquête migration et urbanisation. Mais leurs résultats ne sont significatifs qu'à certains niveaux du découpage administratif. En matière d'informations démographiques à des niveaux géographiques fins, seuls les deux recensements généraux de la population sont fiables. Le premier date de 1977 et le deuxième de 1988. L'Enquête Démographique et de Santé a été réalisée en 1992.

## **Sénégal**

Le Sénégal a réalisé deux recensements généraux de la population : le premier en 1976 et le deuxième en 1988. De plus, le pays dispose des données de près d'une dizaine d'enquêtes démographiques représentatives au niveau national, notamment :

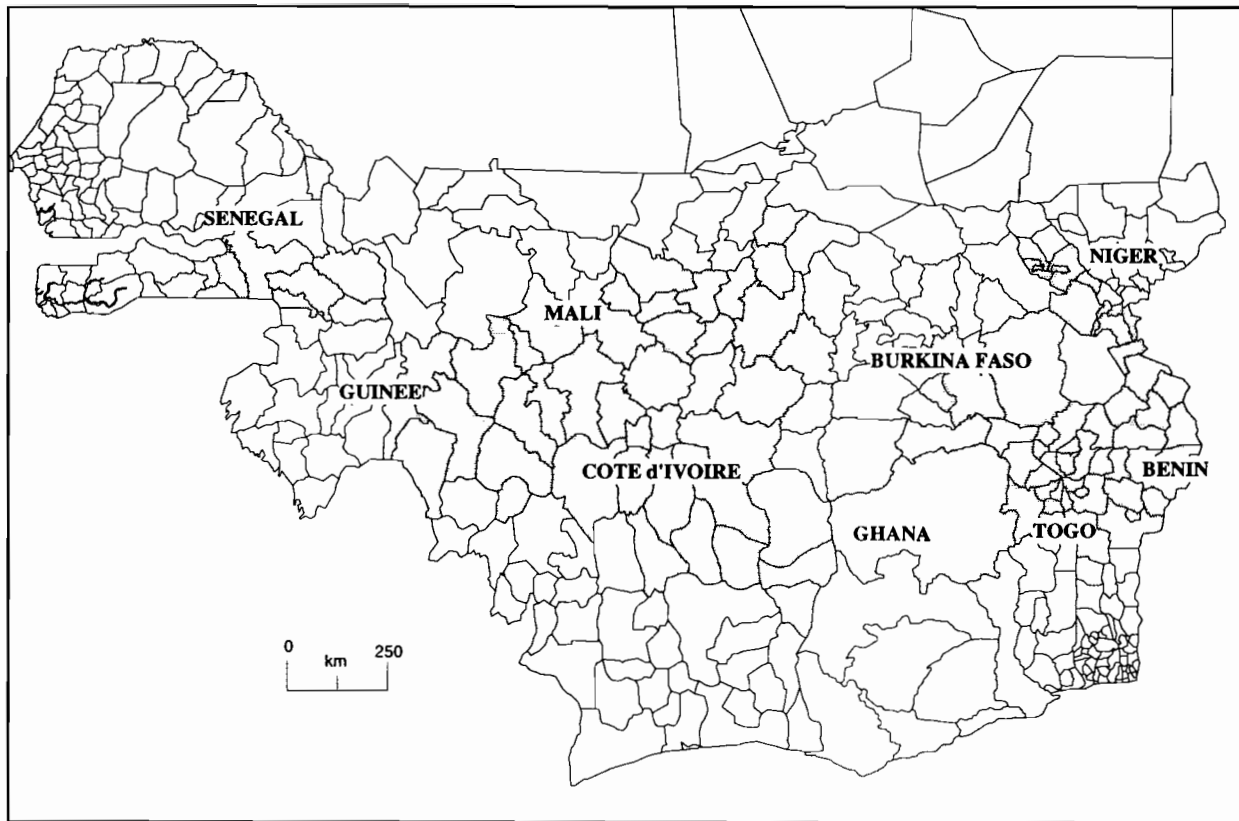
- l'enquête démographique de 1960-1961 ;
- l'enquête démographique à passages répétés de 1970 ;
- l'enquête sénégalaise sur la fécondité de 1978 ;
- l'enquête démographique et de santé de 1992-1993 ;
- l'enquête migration urbanisation de 1993.

Quoique représentatives au niveau national, ces enquêtes ne permettent pas d'obtenir des indicateurs démographiques à un niveau géographique fin. C'est pourquoi l'étude du Sénégal s'est appuyée sur les résultats des recensements.

## **Togo**

Avec trois recensements généraux de la population (1960, 1970 et 1981), plusieurs enquêtes démographiques et une variété de statistiques ministérielles de routine, le Togo apparaît comme un pays privilégié dans l'AIRE en matière de données statistiques sur la population. Malheureusement, en raison des événements socio-politiques de ces dernières années qui n'ont pas permis de réaliser le recensement de 1991 ni de compléter les statistiques ministérielles, la plupart des données disponibles font plutôt figure de données anciennes.

***De cet inventaire succinct des sources de données, il ressort que les recensements généraux de la population, par leur disponibilité dans les neuf pays et leur standardisation, apparaissent comme la principale source utilisable à des fins d'analyse comparative dans l'AIRE, même s'ils présentent certaines limites.***



**Carte 2 : Délimitation de la zone de référence de l'étude**

## CHAPITRE 1

### PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE

L'AIRE forme un espace géographique d'une superficie totale de 741 612 km<sup>2</sup>, fédérant le nord de la Côte d'Ivoire, le centre, le sud et l'ouest du Burkina Faso, le nord de la Guinée, le sud du Mali, l'est du Sénégal, le nord du Togo, le nord du Ghana, le nord du Bénin et le sud-ouest du Niger (carte 2).

Du point de vue administratif, chaque ZOR couvre (tableau 1) :

- **au Bénin** : 2 départements, s'étendant sur 83 723 km<sup>2</sup>, soit 73 % du territoire national ; elle comprenait 1 477 233 habitants au dernier recensement, soit 30 % de la population totale du pays ;

- **au Burkina Faso** : 10 provinces, pour une superficie totale de 47 000 km<sup>2</sup>, soit 17 % du territoire national ;

- **en Côte d'Ivoire** : 11 départements, couvrant 132 339 km<sup>2</sup>, soit 41 % du territoire national ; elle comprenait 1 833 524 habitants au dernier recensement, soit 15 % de la population totale du pays ;

- **au Ghana** : 3 régions, représentant une superficie de 97 702 km<sup>2</sup>, soit 41 % du territoire national ; elle comprenait 2 375 335 habitants au dernier recensement, soit 19 % de la population totale du pays ;

- **en Guinée** : 8 préfectures, couvrant 100 860 km<sup>2</sup>, soit 41 % du territoire national ; elle comprenait 922 800 habitants au dernier recensement, soit 13 % de la population totale du pays ;

- **au Mali** : 4 régions, s'étendant sur 202 655 km<sup>2</sup>, soit 25 % du territoire national ; elle comprenait 3 534 609 habitants au dernier recensement, soit 47 % de la population totale du pays ;

- **au Niger** : 3 arrondissements, pour une superficie de 23 546 km<sup>2</sup>, soit 2 % du territoire national ; elle comprenait 407 976 habitants au dernier recensement, soit moins de 6 % de la population totale du pays ;

- **au Sénégal** : 7 arrondissements, couvrant 33 555 km<sup>2</sup>, soit 17 % du territoire national ; elle comprenait 170 346 habitants au dernier recensement, soit 3 % de la population totale du pays ;

- **au Togo** : 2 régions économiques, s'étendant sur 20 232 km<sup>2</sup>, soit 36 % du territoire national ; elle comprenait 755 556 habitants au dernier recensement, soit 28 % de la population totale du pays.

**Tableau 1**  
**Découpage administratif en vigueur dans les pays constituant l'AIRE**

Pays	Unité administrative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Bénin	Village	Commune	Sous-préfecture	Département
Burkina Faso	Village	Département	Province	Région
Côte d'Ivoire	Village	Sous-préfecture	Département	Région
Guinée	Village	Commune	Sous-préfecture	Préfecture
Ghana	Village	<i>Local authority</i>	District	Région
Mali	Village	Arrondissement	Cercle	Région
Niger	Village	Canton	Arrondissement	Département
Sénégal	Village	Commune	Arrondissement	Département
Togo	Village	Canton	Préfecture	Région

Sources : *Rapports nationaux.*

**Tableau 2**  
**Densité de la population dans les pays de l'AIRE (hab./km<sup>2</sup>)**

Zone	Bénin (1992)	Burkina Faso (1991)	Côte d'Ivoire (1988)	Ghana (1984)	Guinée (1990)	Mali (1987)	Niger (1988)	Sénégal (1988)	Togo (1981)
ZOR	17,6	29,6	11,0 (rur.)	24,3	9,1	17,4	17,3	5,1	37
Pays	42,8	33,5	34,0 (tot.)	52,5	30,0	6,2	5,2	6,9	48

Sources : *Recensements.*

La densité de population des zones de référence protégées de l'onchocercose est globalement plus faible que la densité dans l'ensemble des pays. Elle est cependant très variable d'un pays à l'autre. Nous verrons que c'est généralement à l'intérieur de chacune des ZOR que la disparité est la plus forte (tableau 2).

D'une manière générale, sur le plan physique et humain, ces ZOR nationales présentent beaucoup de ressemblances, mais aussi quelques différences que nous examinons dans cette première partie.

## I. – UN MILIEU PHYSIQUE CONTRASTÉ

Pour décrire le milieu physique, les éléments suivants sont examinés : le relief, le climat, la végétation, l'hydrographie et les sols.

### 1) Le relief

Le relief de l'AIRE varie d'une ZOR à l'autre et d'une subdivision administrative à l'autre. Dans l'ensemble, ce relief est assez morcelé, avec des plateaux, des plaines et quelques falaises par endroits. Les altitudes se situent généralement entre 200 et 300 mètres et dépassent rarement 500 mètres.

Dans certaines régions particulières comme les contreforts du Fouta-Djalou ou la région montagneuse de la Côte d'Ivoire qui fait frontière avec la Guinée, les altitudes vont jusqu'à 1 000 mètres, avec des sommets dépassant parfois 1 200 mètres. De l'est à l'ouest, le relief de l'AIRE apparaît globalement contrasté.

### **À l'est**

Une chaîne de montagnes formée de schistes, orientée NE-SO et dont l'altitude dépasse à peine 600 mètres, se prolonge depuis le Niger jusqu'au Ghana en passant par le Togo. Elle porte le nom de " Chaîne de l'Atacora " au Bénin, où elle occupe une partie du département de l'Atacora. Au Togo, elle se dénomme " Monts Togo " et traverse la région de la Kara. C'est une zone très accidentée et un château d'eau d'où naissent les principaux cours d'eau de la région. À cette chaîne se rattache une succession de massifs qui, au Bénin, constituent les chaînons quartzitiques de Birni, de Tanéka, de Kouandé et d'Alédjo, et, au Togo, les massifs gneissiques Kabyè, Asséré et Siriabé à l'est (altitude 600 m), avec une orientation à peu près parallèle à celle des monts Togo.

Les plaines sont calquées sur le tracé des principaux cours d'eau. Il s'agit surtout, à l'est, des plaines du fleuve Niger. La plaine de l'Oti, modelée dans les grès et schistes du voltaïen, se développe vers l'ouest en direction de la grande plaine de la Volta au Ghana. Dans son cours supérieur, le Mouhoun coule au centre d'une plaine de remblaiement colluvio-alluvial pouvant atteindre 7 kilomètres de large. Certaines autres plaines moins importantes sont rattachées à des cours d'eau de moindre régime qui traversent la zone.

Au nord de la plaine de l'Oti et de la chaîne de l'Atacora, le relief se caractérise par de vastes surfaces planes parsemées de reliefs contrastés. De la plaine de Mango, on aboutit à la pénéplaine du Gourma, qui va au-delà des limites du Togo en passant par le plateau de Dapaong. Sur le territoire du Burkina, la morphologie du plateau, granitique et birrimienne, offre un paysage plat et mollement ondulé, avec par endroits des unités sans talus de raccordement entre la cuirasse conglomératique et le bas glacis. Les pentes sont faibles (2 à 5 %) et l'altitude dépasse rarement 300 mètres. La monotonie relative de ces régions est interrompue par des reliefs issus des affleurements de roches d'épanchement dont l'altitude peut atteindre 500 à 550 mètres. Au nord-est, au-delà de la chaîne de l'Atacora, s'étend la pénéplaine du Borgou, qui continue jusqu'aux plateaux du sud-ouest du Niger et dont les sommets culminent à un peu plus de 300 mètres d'altitude.

### **À l'ouest**

Le relief est très morcelé, formé d'une succession de plateaux séparés par des bassins et des plaines. Le plateau Manding se termine à l'ouest par la falaise de Tambaoura qui domine la plaine de la Falémé. Au sud-est, les derniers plateaux cuirassés des monts Manding se dressent au-dessus du bassin du Haut-Niger par une grande cuesta, d'une hauteur d'environ 300 mètres. En allant de la boucle du Niger vers le nord, on entre dans le domaine saharien, où s'étendent d'immenses bas plateaux, partiellement recouverts d'erqas.

Un deuxième ensemble de plateaux gréseux s'allonge au sud-est du Niger supérieur et du Bani, près de la frontière du Burkina Faso. Les reliefs tabulaires de Sikasso se situent dans le prolongement du plateau de Banfora, au Burkina. Ils s'étendent entre les petits affluents de la Bagoé. Puis, le "plateau Dogon", ou plateau de Bandiagara, s'étire de Koutiala jusqu'à Douentza, sur presque 3 degrés de latitude. Sa largeur n'est que de 25 kilomètres à la hauteur de San, mais elle augmente vers le nord-est pour atteindre 80 kilomètres. Au nord, le plateau Dogon se présente comme une grande table de grès dur, inclinée vers l'ouest. Ainsi, il atteint une altitude de 791 mètres sur le rebord est, alors que celle-ci est toujours inférieure à 500 mètres dans le secteur ouest.

## 2) Un climat plutôt sec

Au point de vue climatique, l'AIRE appartient globalement à la zone soudano-sahélienne, avec une saison sèche longue et une saison humide plus courte. La pluviométrie varie de 800 à 1 800 millimètres en moyenne par an. L'un des traits dominants de cette pluviométrie est sa mauvaise répartition dans l'année. Les températures sont élevées, avec une moyenne annuelle variant entre 22 et 30 degrés. Des particularités subsistent cependant. En effet :

- la frange sud des ZOR du Bénin et du Togo est caractérisée par un climat de type soudano-guinéen, avec une saison des pluies allant d'avril à septembre et un niveau de précipitations annuelles d'environ 1 000 millimètres ;
- un peu plus au nord, à la limite de la frontière du Togo et du Burkina Faso, le climat se caractérise par une saison sèche plus longue (octobre-mai) ;
- le périmètre des Volta appartient, quant à lui, à la zone soudanienne, dont la pluviométrie atteint 800 à 1 100 millimètres par an ;
- dans l'extrême nord de l'AIRE, le niveau des précipitations annuelles ne dépasse guère 600 à 750 millimètres, avec une saison des pluies réduite à quatre mois ;
- dans l'extrême ouest, notamment dans la ZOR de la Guinée, la pluviométrie s'élève de 1 200 à 1 900 millimètres lorsqu'on passe de la savane à la forêt.

## 3) Une végétation diversifiée

L'AIRE a une végétation principalement constituée de savanes arborées et de prairies à hautes herbes. Selon l'endroit où l'on se situe, l'une de ces végétations domine l'autre. Ainsi dans la ZOR du Niger, par exemple, on parlera de forêts sahéliennes relativement éparées, entrecoupées de savanes, avec une grande variété d'espèces d'arbres et d'arbustes comprenant : l'acacia, l'albida, le balanite, l'aégyptiaca, etc. Dans ce pays, il existe également une zone de "brousse tigrée", avec les principales plantes herbacées. Plus à l'ouest de l'AIRE, la végétation constituée de savanes arborées et arbustives est remplacée le long des cours d'eau par des forêts galeries.

D'une façon générale, le couvert végétal de l'AIRE s'est fortement dégradé à cause des défrichements culturels et de son exploitation comme



bois de chauffe. La sévère sécheresse des années 1980 a également contribué, dans les pays sahéliens surtout, à détruire ce couvert végétal.

#### **4) L'hydrographie**

On peut relier les cours d'eau de l'AIRE à deux grands réseaux hydrographiques : la Volta et le Niger.

##### ***Le bassin de la Volta***

Ce bassin s'étend sur la totalité des ZOR du Burkina Faso, du Ghana et du Togo. Les principaux cours d'eau qui s'y rattachent sont :

- au Togo : l'Oti, la Kéran, le Koumongou, la Kara et le Mô ;
- au Burkina Faso : le Nakambé-Nouhao, le Nazinon, le Mouhoun-Bougouriba, le Mouhoun-Poni, le Mouhoun-Sourou, le Mouhoun-Cours supérieur et inférieur, le Komienga et le Sissili ;
- au Ghana : le Kulpawn, le Tono, le Sissili, le Morago, le Dake et l'Oti.

##### ***Le bassin du Niger***

Le bassin hydrographique du Niger draine la totalité de la ZOR du Niger et une partie des ZOR du Bénin, du Mali et de la Guinée. Les principaux cours d'eau qui s'y rattachent sont :

- au Bénin : la Mékrou, l'Alibori et la Sota ;
- en Guinée : le Tinkisso, le Niandon et le Milo ;
- au Mali : l'Otio, le Parako, le Ouonourou, le Banifing IV et le Koni-fawara ;
- au Niger : la Sirba, le Goroubi, le Diamangou, la Tapoa, le Mékrour et le Dargol.

Outre ces grands bassins, plusieurs autres bassins de moindre ampleur participent à l'hydrographie des pays de l'AIRE. Ce sont :

- le bassin de l'Ouémé pour le Bénin ;
- le bassin de la Comoé pour le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ;
- les bassins du Bandama et du Sassandra pour la Côte d'Ivoire ;
- les bassins de Bafing et du Sankarani pour le Mali et la Guinée ;
- les bassins de la Falémé et de la Gambie pour le Sénégal.

#### **5) Les sols et les potentialités agricoles**

Dans l'ensemble, l'AIRE passe pour avoir un bon potentiel agricole. De son contexte climatique et orographique résultent des sols ferrugineux tropicaux, particulièrement favorables à différentes cultures, notamment celles de l'igname, du sorgho, du coton, de l'arachide, etc. Toutefois, du fait d'un bilan hydrique défavorable, d'une insolation et d'une évapo-transpiration élevées, une grande partie de ces sols est soumise à une longue et rigoureuse saison sèche qui affecte leur protection. Par opposition, les bassins des cours d'eau présentent des sols hydromorphes riches en limons et minéraux gonflants. C'est le cas, par exemple, de la vallée de l'Oti (Togo) et de certains cours d'eau importants du bassin de la Volta (Burkina Faso), qui se révèlent favorables à la fois à la culture fluviale et à l'irrigation.

Dans leur ensemble, les ZOR se composent de plusieurs types de sols qui varient plus ou moins quand on passe de l'une à l'autre. Bien entendu, cette diversité pédologique est déterminante quant aux possibilités de peuplement et de mise en valeur de ces zones. Mais, dans bien des cas, elle le sera moins que les conditions qui président à cette mise en valeur. Ainsi les cultivateurs du sud du Sahel, qui travaillent les sols gravillonnaires à la houe, sont dans l'incapacité de mettre en exploitation les vallées qui nécessitent l'usage du tracteur.

### **Au Bénin**

Les sols ferrugineux peu lessivés en argile sont les plus répandus ; ils conviennent aux différentes cultures (igname, sorgho, mil, arachide, coton, etc.). Certains niveaux sont cuirassés et peu favorables aux cultures : c'est l'apanage des pâturages. Enfin les sols hydromorphes des vallées sont riches en limons et minéraux.

### **Au Burkina Faso**

Au Burkina Faso, la ZOR est composée essentiellement des vallées des Volta et de leurs affluents. La structure de ces régions est constituée par deux ensembles géologiques : le socle comprenant les roches cristallines granito-gneissiques et les séries birrimiennes et conglomératiques, et les formations sédimentaires constituées de grès siliceux, schisteux, dolomitiques et de grès à galet de quartz.

Dans les zones sédimentaires, se dressent des hauts plateaux dominant les plaines et les bas plateaux. Les cours d'eau développent des vallées assez amples, caractérisées par trois types d'horizons pédologiques :

- les sols à vocation agricole exclusive en saison pluvieuse, regroupant les sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion ou à induration profonde ou moyenne, situés en position de versants à pente faible ;
- les sols hydromorphes du Mouhoun et des dépressions périphériques, favorables à la fois à la culture pluviale et à l'irrigation ;
- les sols peu évolués et les sols ferrugineux indurés constituant les zones de reforestation.

### **En Guinée**

On distingue plusieurs types de sols dans la ZOR de Haute-Guinée :

- les sols ferralitiques, qui représentent la majeure partie des sols observés dans cette région ; ils sont exploités pour des cultures comme le riz pluvial, le mil, le sorgho, les tubercules, etc. ;
- les sols peu évolués d'érosion, qui sont peu cultivés ;
- les sols alluviaux fluviaux, communément appelés sols de plaine, dont le problème principal est le manque de matières organiques ; ils servent à la culture du riz ;
- les sols hydromorphes, qu'on rencontre au niveau des cours d'eau et qui se rattachent aux sols alluviaux fluviaux par leur vocation essentiellement rizicole.

## **Au Niger**

Dans la ZOR du Niger, on distingue trois grandes zones morpho-pédologiques :

- Les vallées alluviales et les hautes terres dominent les parties sud et ouest de l'arrondissement de Say. Cette zone se distingue des autres par l'absence de sols sableux profonds. Les vallées sont occupées essentiellement par des alluvions argileuses, de texture lourde, difficiles à cultiver. Dans les vallées également, des bancs limoneux occupent une position légèrement surélevée par rapport aux terrasses ; ils se caractérisent par des sols de limons, graveleux, modérément profonds, reposant sur une cuirasse latéritique. L'érosion est la plus grande contrainte de mise en valeur de ces sols. Modéré pour les sols alluviaux argileux et limoneux des vallées, le risque d'érosion est très sévère pour les sols des plateaux.

- Les vallées sableuses et les zones de plateaux se localisent essentiellement dans la partie est de l'arrondissement de Say. Elles se caractérisent par la présence de plateaux cuirassés ou de buttes, séparés par de larges vallées sableuses où se concentre quasiment toute l'agriculture. Ces vallées sont favorables à la culture pluviale, tandis que les sols des plateaux y sont généralement inaptes à cause de leur faible profondeur. Cette zone est soumise à un risque sévère d'érosion, tant par le vent que par le ruissellement.

- La zone des plaines sableuses se localise au niveau d'une très petite région adjacente à Say, sur le fleuve Niger. On y trouve des sols sableux profonds, qui se sont développés à partir de sables éoliens déposés sur d'anciennes dunes. Cette zone est exposée à une importante érosion, tant éolienne que par ruissellement.

## **Au Sénégal**

L'étude de la géomorphologie de la ZOR sénégalaise permet de distinguer quatre types de zones géologiques :

- Le plateau continental (partie occidentale), formé de grès plus ou moins argileux d'une part, du bas glacis sur du grès du cambrien à son centre d'autre part. Cette zone possède en majorité des sols ferrugineux tropicaux favorables aux cultures de céréales, à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, aux plantations de bananes, etc.

- Le bas glacis de la Falémé, bordé à l'est par un remblai alluvial. Cette zone possède des sols ferrugineux tropicaux lessivés sans taches ferrugineuses, avec concrétion et enclavement des sols minéraux. Elle est favorable au développement des cultures irriguées lors des décrues ainsi qu'à l'élevage du petit ruminant.

- Dans le département de Kédougou, on rencontre du glacis, des cuirasses démantelées sur des roches du primaire, avec des enclaves de zones montagneuses et des dépressions plus ou moins étendues. Ce département est propice à l'exploitation forestière, à l'exploitation minière, à la culture de l'hévéa, etc.

- Dans l'arrondissement du Missirah, on trouve des sols d'érosion en majorité peu évolués, sur cuirasse ferrugineuse, avec des enclaves de sols faiblement lessivés à taches et concrétion ferrugineuses. C'est le domaine de la forêt, de l'élevage, des plantations de bananes, etc.

## II. – MILIEU HUMAIN ET HISTORIQUE DU PEUPEMENT

L'AIRE se caractérise par une grande diversité d'ethnies, dont la plupart sont issues des grands groupes Manding, Voltaïque, Poular et Soudanien. Quelques-unes des ethnies les plus représentatives sont : les Bariba, les Peul, les Mossi, les Dagaré, les Malinké, les Sénoufo, les Bambara, les Songhaï, les Djerma, les Moba, les Kabyè, les Gurma, les Molé-Dabani, etc.

Parmi ces populations, on distingue deux appartenances religieuses principales. D'un côté, les musulmans, que l'on retrouve essentiellement dans les ZOR du Sénégal (95 %), de la Guinée (97 %), du Mali (96 %), de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Burkina Faso. De l'autre, les animistes, localisés principalement dans les ZOR du Bénin (40 %) et du Togo (70 %). De plus, une proportion non négligeable de la population des ZOR du Bénin (26 %) et du Togo (10 %) pratique une religion chrétienne.

Le peuplement de l'AIRE est le résultat d'un brassage complexe de ces populations à travers les siècles. Au cours d'une période qui s'étend jusqu'au début de la colonisation, tout le territoire de l'AIRE a été soumis à plusieurs vagues de conquêtes et de mouvements de populations. Les ZOR ont eu ainsi à accueillir des peuples originaires de pays limitrophes et même de provenances plus éloignées. Les axes migratoires sont généralement orientés Nord-Sud, Est-Ouest et Ouest-Est. Les principaux sont décrits ci-après.

Dans la ZOR du Togo, les mouvements migratoires les plus importants proviennent de l'ouest et du nord. Entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, en provenance de l'ouest, les Tchokossi (originaires de la Côte d'Ivoire), les Konkomba et les Mamproussi (du Ghana) sont venus s'installer à l'intérieur des limites de la ZOR togolaise. Les Gourma et les Losso seraient arrivés du Burkina Faso à la même époque. On a enregistré également l'arrivée des Bassari de l'ouest, des Bariba et Djerma du nord-est et des Néo-Soudanais du Niger et du Soudan. De plus, de nombreuses invasions ont conduit certains anciens occupants, tels que les Kabyè, à se réfugier dans les massifs montagneux.

La ZOR du Bénin a reçu des migrants venus de directions diverses. Les principaux axes de ces migrations viennent du nord-ouest, du nord et du nord-est. Les Berba, les Yowa, les Gulmanceba et les Gourmantché sont arrivés du Burkina Faso. Les Fulbé, les Tchenka, les Dendi seraient venus du nord (Mali et Niger). Dans cette ZOR, on signale également des mouvements de populations en provenance du nord-est. Ainsi, aux Baatombu venus de Boussa (Nigéria), dont l'installation est très ancienne, se sont joints, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, d'autres groupes en provenance du Nigéria. Ce sont principalement les Boko et les Mokolé. Plus tard, et toujours du Nigéria, sont venus les Yoruba (d'Oyo) qui ont transité par Nikki avant de descendre vers Savè.

Les migrations transfrontalières à destination de la ZOR du Niger proviennent principalement du Mali. La plupart des vagues de migrants semblent avoir quitté le Masina au Mali et emprunté différents itinéraires. C'est le cas des diverses tribus Peul dont l'installation a commencé au XVI<sup>e</sup> siècle. Regroupés aujourd'hui dans l'arrondissement de Say, les Gourmantché ont été les premiers groupes ethniques à s'établir dans la ZOR. Pour leur part, les Songhay s'y étaient installés au terme d'un exode consécutif à l'invasion marocaine de l'empire Songhay en 1591. Ils suivirent le cours du fleuve Niger, de Gao jusqu'en pays Zarma, avant de s'établir définitivement sur la rive droite du fleuve Gourma.

En ce qui concerne le peuplement de la ZOR du Burkina, les données disponibles ne donnent aucune indication sur l'historique des migrations transfrontalières. Avant la période coloniale, les vallées de cette ZOR étaient vides. Certaines localités en dehors de ces vallées étaient pourtant densément peuplées. C'est le cas du pays Mossi et du pays Bissa, dans la région du Nakanbé et du Nazinon. La colonisation française, en arrêtant les incursions Mossi et Dagomba, a favorisé le peuplement des espaces vides par des populations vivant jusque-là sur d'autres terres.

La ZOR ivoirienne s'est peuplée à partir de vagues de migrations qui se sont succédé entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que les Malinké, venus du Mali, ont fondé les villes d'Odienné et de Séguéla après avoir chassé les Sénoufo des environs. Les Mandé Dioula, originaires de Gao, sont, pour leur part, entrés par la frontière nord-est et ont fondé le royaume de Kong. Plus tard, d'autres peuples venus de l'est du territoire sont venus se réfugier dans la ZOR. C'est le cas notamment des Akan et des Dankira originaires du Ghana.

Le peuplement de la ZOR du Ghana résulte d'un brassage entre les populations autochtones (les Kusasi, les Talensi, les Mamprusi, etc.) et les populations issues de migrations intermittentes et de mouvements de populations en provenance du Haut-Niger, de l'est et de l'ouest du Soudan (les Gurma, les Grusi, les Mole-Dagbani, etc.). Ce brassage ne s'est pas toujours fait de manière pacifique. La preuve en est que la structure politique actuelle de la ZOR fait état d'une stratification sociale où se distinguent clairement, d'un côté, les ethnies conquérantes et, de l'autre, les ethnies vaincues.

L'installation des peuples de la Haute-Guinée dans la ZOR guinéenne fait principalement suite aux grands bouleversements des empires soudanais du XVI<sup>e</sup> siècle. Le déclin de l'empire du Mali a provoqué les migrations de ses ressortissants, les Malinké, vers le territoire de la Haute-Guinée. Ces migrations s'effectuèrent en plusieurs vagues. La première vague fut conduite par les Condé, les Kourouma et les Konaté, qui se dirigèrent le long de la vallée du Niger jusqu'à Faranah, repoussant vers l'ouest les Djallonké. La deuxième vague fut celle des Kéïta, des Oularé, des Mara et surtout des Camara, qui purent atteindre les sources du Niger. La troisième et dernière vague, avec les Camara et divers autres groupes, s'est dirigée de la région actuelle de Siguiiri jusqu'à la lisière de la région forestière. Dans cette direction, ils ont repoussé en partie les Kissi, les Guéré et les Toma.

L'histoire du peuplement de la ZOR du Sénégal, qui recouvre celle de la région de Tambacounda (cette région représente 91 % de la superficie de la ZOR sénégalaise), est liée à sa diversité et aux vagues paléo-migratoires qui s'y sont succédé. Les premières migrations les mieux connues sont celles des Mandingue, qui se sont dirigés vers l'ouest et le sud-ouest. En outre, le déclin de l'empire du Mali a provoqué, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le déplacement de plusieurs groupes ethniques, plus particulièrement celui des Malinké vers les terres de la zone de Kédougou. Les Malinké succédaient ainsi à diverses populations, dont les Congnagui, les Soninké et les Djalonké. Leur migration a été certainement favorisée par les nombreuses routes qui sillonnaient le pays en direction de la Sierra Léone et des côtes du sud. Ces axes étaient empruntés par les caravanes de commerçants venues du Haut-Niger et du Sahel. Cette ZOR essentiellement peuplée de Peul et de Mandingues a connu, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, des courants migratoires Wolof, particulièrement vers l'arrondissement de Kidira et le département de Kédougou. Cette zone a également enregistré des flux de migrants Toucouleur (vers l'arrondissement de Bonconto), Serrer (vers l'arrondissement de Missirah et la commune de Kédougou) et Sarakholé (principalement vers le département de Kédougou et les arrondissements de Missirah et Bonconto). Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à un vaste mouvement migratoire vers la zone, avec une prédominance des flux en provenance du Fouta-Djalon (en République de Guinée). Le long de la frontière guinéenne se fixent des Djalonké, qui se sont heurtés pendant longtemps aux Peul du Fouta-Djalon.

***Dans l'ensemble, l'apparition des frontières nationales héritées de la colonisation n'a pas totalement tari le brassage séculaire des populations à l'intérieur de l'AIRE. L'installation de groupes sociaux et d'ethnies apparentés de part et d'autre de ces frontières continue à faciliter le brassage social.***

## CHAPITRE 2

### PROBLEMATIQUE ET APPROCHE

#### I. – QUELQUES ASPECTS DE LA PROBLÉMATIQUE DU PEUPEMENT DANS LES ZONES RURALES PROTÉGÉES DE L'ONCHOCERCOSE

##### ***L'onchocercose n'a pas été la cause fondamentale du dépeuplement des vallées***

Le faible peuplement des vallées touchées par l'onchocercose a longtemps laissé penser que l'endémie était responsable de cet état de choses, alors qu'elle n'a fait que s'ajouter à des causes historiques de nature différente, voire à l'effet d'autres maladies comme la trypanosomiase. On trouve donc dans ces zones rurales une diversité de situations qui ne permet pas d'établir des relations claires dans ce sens (Hervouët, 1992, p. 275-276).

##### ***Les faibles densités de peuplement ont cependant favorisé le développement de l'endémie, et les vallées ont été délaissées***

Les travaux qui ont analysé le plus finement les contradictions entre le développement de l'endémie et les faibles densités montrent bien les risques que présentait la faible densité de population en ce qui concerne tant le développement de la maladie que la mise en œuvre des programmes de développement agricole. En effet, "pour les populations, une dilution de l'habitat et des zones de cultures dans l'espace aggrave le risque d'être durement touché par la maladie. Par contre, de fortes densités de population, un habitat groupé et un système de production intensif dans des paysages agraires défavorables au déplacement des simulies, ont toutes chances de réussir" (Hervouët et Prost, 1979, p. 187).

***Des opérations dirigées d'aménagement et de peuplement ont donc été mises en place très tôt, indépendamment du programme OCP***

En effet, au Burkina Faso par exemple, le programme OCP et le programme d'Aménagement des Vallées des Volta (AVV) se sont mis en place pratiquement au même moment. Le programme AVV "est d'abord une opération de mise en valeur des ressources naturelles... [et] ensuite une opération d'établissement à la terre d'exploitations familiales à responsabilité individuelle" (Autorité AVV, 1979, p. 276). Dans ces conditions, ici comme ailleurs, il s'agit d'une opération de recrutement de personnes à installer plutôt que d'une opération de peuplement et d'aménagement du territoire proprement dite. Aussi, à cette époque, les résultats sont-ils décevants en ce qui concerne la population installée et son maintien dans les secteurs aménagés, surtout en regard des installations qui se poursuivent dans les régions traditionnelles d'émigration (Boutillier *et al.*, 1977). On verra qu'il en va autrement aujourd'hui : ce sont ces mêmes vallées où la construction d'axes routiers, la mise en place d'infrastructures hydro-agricoles et, il faut tout de même le dire, l'absence de l'onchocercose attirent de plus en plus de nouvelles populations.

***Le désenclavement des zones libérées de l'onchocercose a ouvert des opportunités de production agricole et pastorale qui accélèrent les migrations spontanées***

Les exemples sont nombreux, dans les années 1970, où des opérations d'aménagement ont eu lieu indépendamment des conditions sanitaires qui prévalaient alors : AVV au Burkina, Sucre de Ferkéssédougou, Marabadiassa et Borotou en Côte d'Ivoire, etc. Aujourd'hui, des programmes de mise en valeur sont menés indépendamment des programmes de santé. Mais les installations spontanées ou la mise en œuvre de nouvelles zones de cultures selon un schéma d'occupation très dispersé posent de nouveaux problèmes sanitaires, comme ceux liés à la trypanosomiase et à la malaria.

***Les zones onchocercose présentent un peuplement disparate et instable, mais elles se densifient***

Aux anciennes poches de peuplement de repli, souvent moins affectées par l'émigration que par le passé, s'ajoute un peuplement qui suit les axes routiers et les interfluves en aval des aménagements hydro-agricoles. Par contre, il en résulte une occupation très mouvante de l'espace agricole et pastoral hors de ces zones de peuplement. Ainsi, aujourd'hui, si l'espace agraire reste peu peuplé, il est fortement disputé.



***À l'instar de nombreuses zones rurales en Afrique de l'Ouest, celles de l'AIRE connaissent un croît démographique sans précédent dans leur histoire***

Avec la baisse de la mortalité dans l'enfance et la baisse de la mortalité maternelle, le croît naturel a souvent dépassé 3 % l'an durant ces vingt dernières années. En dépit de l'exode rural, le taux de croissance global s'est maintenu très près de 3 %, et au-delà dans certaines régions. Cette croissance démographique affecte directement la constitution, la structure et l'organisation des exploitations agricoles.

***Au-delà de la croissance démographique et du point de vue du développement durable, c'est la dynamique de peuplement qui pose question***

Les zones libérées de l'onchocercose sont souvent, comme par le passé, le siège de mouvements migratoires vers l'extérieur, tant de la part des autochtones que des allochtones. L'emprise agricole croissante n'exclut pas la mobilité d'une partie de la population la plus jeune. La circulation des jeunes entre les différents pôles d'un système résidentiel devient importante dès lors qu'ils partent le temps d'amasser le pécule nécessaire à leur installation comme agriculteurs, ou tout simplement parce que l'exploitation ne fournit pas des revenus suffisants, ou bien encore parce que les autres pôles inscrits dans leur système résidentiel sont plus propices à une installation à demeure. Dans ce dernier cas, le mouvement migratoire se soldera par une émigration. Les femmes, quant à elles, peuvent émigrer vers les villes dans le cadre de stratégies de survie.

Dans les zones de forte croissance démographique, il convient donc de se demander si l'exploitation de l'espace s'accompagne d'implantations stables, au sens de durables, ou bien si on a affaire à une exploitation mouvante à partir d'un point d'ancrage. On peut aussi se demander si la mobilité des plus jeunes actifs n'interdit pas l'existence d'unités d'exploitation soucieuses de durabilité, ou si, au contraire, la migration temporaire conforte l'installation à demeure de ces unités d'exploitation agraire. Enfin, il est important de s'interroger sur la charge que font peser sur le milieu les activités économiques que sous-tend la dynamique de peuplement.

Il importe donc de considérer d'un œil neuf la disparité du peuplement, sa distribution territoriale ou réticulaire, et l'occupation de l'espace qui l'accompagne en fonction des formes de mobilité et des activités des différentes populations qui y sont installées ou s'y installent.

***L'instabilité du peuplement et la mobilité des membres des unités domestiques remettent en question les politiques et programmes de développement d'une agriculture durable***

Les formes de redistribution de la croissance de la population active déterminent les possibilités d'émergence d'une agriculture plus intensive et durable. Selon que cette population sera plus ou moins masculine, plus ou moins jeune, plus ou moins tournée vers l'agriculture, vers l'élevage ou vers le secteur non agricole, la structuration et l'évolution du secteur agricole en seront différentes.

C'est en essayant de gérer le peuplement et la mobilité, autrement dit en essayant de favoriser l'installation à demeure - comme agriculteurs, éleveurs, pêcheurs ou autres - tout en permettant une certaine mobilité, que l'on parviendra à une stabilisation des systèmes d'exploitation. Les exploitations agricoles, qu'elles soient dirigées par des autochtones ou des immigrés d'installation ancienne ou récente, ne peuvent être considérées isolément, indépendamment de leur environnement économique, tant local que national et international. En effet, les individus qui composent ces exploitations appartiennent, par leur mobilité et leur pluriactivité, à d'autres exploitations, d'autres entreprises, d'autres espaces ruraux. Autrement dit, c'est dans le cadre de la dynamique économique, mais aussi politique et institutionnelle, de ces espaces ruraux en Afrique de l'Ouest qu'il convient de replacer les projets de développement nationaux de ces zones rurales. Pour les décideurs, cette question se pose surtout en termes d'aménagement du territoire (avec le développement des infrastructures routières), de gestion des terroirs, de sécurité foncière, de maîtrise démographique, etc. Plus localement, la mobilité accrue des jeunes ruraux et la multi-localisation de leurs activités dans un ensemble transnational, comme on le verra dans le cas des vallées de l'est du Burkina, ne sont pas suffisamment prises en considération, alors que la pertinence du plus petit projet en dépend.

***La dynamique de peuplement des zones rurales où l'onchocercose est maîtrisée doit être replacée simultanément dans un ensemble économique national, transnational et sous-régional***

Ces zones rurales occupent une place à part dans l'ensemble national auquel elles appartiennent. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, elles représentent un potentiel de terres fertiles, et dans bien des cas peu exploitées ; elles constituent en quelque sorte un " sud " vers lequel se dirigent les populations rurales des zones plus densément peuplées ou plus déshéritées de ces pays. En Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et au Bénin, elles occupent au contraire le nord, d'où partent, depuis plusieurs décennies déjà, de nombreux migrants en quête de travail vers les régions côtières du sud. En Guinée et au Sénégal, elles restent liées essentiellement à leur métropole nationale, qui absorbe la majeure partie de la population émigrée.

La mobilité dont chacune des zones rurales est le siège se trouve donc d'abord déterminée par cette position dans l'ensemble national. Elle l'est ensuite par la position que chaque zone occupe dans l'ensemble transnational qu'elle forme avec les autres zones frontalières. Il importe donc d'identifier très précisément les axes de peuplement, et d'en définir les caractéristiques comme indicateurs de continuités ou de discontinuités démo-économiques nationales et transnationales. Autrement dit, il s'agit de repérer les éléments qui marquent ou non la limite entre les "sud" et les "nord" des pays concernés, et d'appréhender les relations d'échange entre les différentes sous-régions.

## **II. – L'ÉTUDE, UNE PREMIÈRE ÉTAPE : STRATÉGIE ET LIMITES**

L'étude a pour objectif principal une évaluation de la dynamique démographique des zones rurales protégées de l'onchocercose, au niveau spatial le plus petit, à partir des recensements principalement.

### **1) Définition de la zone onchocercose de référence : les ZOR du " Nord " et du " Sud "**

La zone de référence du programme OCP a été étendue en ce qui concerne la surveillance épidémiologique. Pour chacun des pays, elle est généralement constituée des territoires traversés par les fleuves et rivières ; elle peut alors, dans certains cas, concerner plus des trois quarts du territoire national. Mais il se peut aussi que des régions, comme la Région des Savanes au Togo, soient retirées de la zone sous surveillance. Il a été convenu que la zone de référence de notre étude devait être bien délimitée d'un point de vue administrativo-censitaire, qu'elle soit en deçà ou au-delà de la zone sous surveillance du programme OCP. Finalement, comme on le verra dans la présentation de la zone d'étude, nous nous sommes limités à la zone des savanes. Nous avons donc choisi de considérer ensemble, d'une part, les zones du Mali, du Burkina et du Niger, que nous appellerons les ZOR du "Sud", d'autre part, les zones de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin, que nous appellerons les ZOR du "Nord", et enfin les zones de la Guinée et du Sénégal.

On s'efforcera, dans un deuxième temps, comme nous l'avons préconisé plus haut, de considérer globalement deux ensembles transnationaux : le Mali, la Côte d'Ivoire et l'ouest du Burkina Faso, d'une part, le Niger, l'est du Burkina Faso, le Togo et le Bénin, d'autre part.

## 2) Unité d'analyse et indicateurs retenus

Les recensements, dans les pays concernés par l'étude, sont généralement réalisés à quatre niveaux administratifs, du village à la région (ou département, selon la terminologie employée). Nous sommes convenus de retenir l'unité administrativo-censitaire de niveau 2, immédiatement supérieure au village (niveau 1), comme unité d'analyse.

Il est évident que cette unité couvre une superficie et englobe un effectif de population bien plus variables d'un pays à l'autre que l'unité villageoise.

Les recensements ont le mérite de présenter généralement les mêmes variables individuelles. Il est donc possible de construire une série d'indicateurs d'évolution entre deux recensements, qui soient comparables d'un pays à l'autre. Quatre types d'indicateurs ont été retenus :

- *des indicateurs de peuplement* : densité ; sex-ratio ; structure par grands groupes d'âges ; proportion de natifs de l'unité de peuplement ; composition ethnique ; proportion d'habitants vivant dans des villages de moins de 500 habitants ; nombre de villages de moins de 500 habitants ;

- *des indicateurs socio-économiques* : taille des ménages ; proportion d'actifs dans le ménage ; sex-ratio des actifs ; sex-ratio des actifs dans l'agriculture ; proportion de chefs de ménage dans l'agriculture ; âge moyen des chefs de ménage dans l'agriculture ; distribution des statuts dans l'activité agricole ; rapport population dans l'agriculture/population dans l'élevage ;

- *des indicateurs de mobilité* : proportion de migrants ; proportion de derniers migrants ;

- *des indicateurs de contexte ou d'environnement économique et sanitaire* : accès aux marchés ; éducation : nombre d'écoles primaires pour 100 habitants ; santé : type d'approvisionnement en eau.

## 3) Les limites de l'étude

L'étude présentée ici a été conçue comme une première étape. Lors de cette étape, nous avons rencontré deux types de limites :

- celles qui sont inhérentes à l'étude de la dynamique de peuplement :
  - les données des recensements sont des données d'état qui ne nous permettent pas de mesurer les flux ; la mobilité ne peut être appréhendée qu'à travers les stocks par les " migrations-durée de vie "<sup>14</sup>, ou par des indicateurs indirects comme le sex-ratio ;

---

14. La " migration durée de vie " permet de scinder la population en trois catégories : celle qui est née dans une unité administrative de référence et qui a été recensée dans cette unité ; celle qui a été recensée dans l'unité administrative de référence alors qu'elle est née dans une autre unité administrative du pays ; et enfin, celle qui est recensée dans l'unité administrative de référence et qui est née hors du pays.

- les variables d'état (ou catégories) sont souvent très agrégées, au moins dans les publications : ainsi, par exemple, cultivateurs et éleveurs ne sont pas distingués, les activités secondaires ne sont pas relevées ;

- lors de la collecte, certaines catégories ou certains statuts ont été sous-estimés ou occultés : ainsi l'activité des femmes dans l'agriculture est souvent considérée comme activité secondaire, ou elle est mal relevée, ou elle n'est pas relevée ;

- les catégories construites peuvent être différentes d'une région à l'autre, et plus encore d'un pays à l'autre ;

- celles qui sont liées aux conditions matérielles de l'étude :

- l'état d'archivage et de conservation des recensements les plus anciens ne permet plus un traitement informatique, ni donc la comparaison des recensements successifs à un niveau spatial fin ; c'est pour cette raison que nous avons dû nous limiter au niveau spatial 2, voire au niveau spatial 3 dans certains rapports ;

- les listings et les cartes : même lorsque les fichiers de base n'ont pas disparu, ils ne permettent pas de surmonter l'inconvénient du changement de découpage d'un recensement à l'autre ;

- les recensements : lorsqu'ils ne peuvent pas subir un nouveau traitement informatique, ils ne permettent pas des comparaisons très poussées ; autrement dit, seuls les pays qui ont encore deux recensements directement accessibles par voie informatique pourront poursuivre la démarche qui a été entreprise ;

- enfin, il convient de le dire, les recensements conservés sous la responsabilité des Directions de la statistique ne sont pas toujours accessibles aux institutions de recherche. Dans le meilleur des cas, il est possible d'avoir des tableaux complémentaires, mais pas de traitement inédit sur une région particulière.

Ainsi, l'inégale situation des institutions participantes quant aux données disponibles, tant du point de vue de l'accès que du volume et de la nature de celles-ci, nous a conduits à cette présentation pays par pays, où les résultats ne sont pas tout à fait comparables, dès lors qu'ils n'ont pu être construits exactement comme cela avait été préconisé lors des réunions de conception de l'étude.

De plus, quand les indicateurs sont de même nature, ils ne se réfèrent pas à la même échelle de temps : en effet, les recensements africains n'ont pas, pour toutes sortes de raisons, eu lieu à la même époque, ni respecté la périodicité décennale.

Aussi avons-nous considéré les résultats au niveau de chaque unité administrato-censitaire de chacun des pays pour leur intérêt quant à la dynamique de peuplement et aux continuités et discontinuités spatiales de celle-ci.



## CHAPITRE 3

### DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET PEUPLEMENT DES ZOR

La dynamique démographique de l'AIRE n'a pas encore fait l'objet d'un grand nombre de recherches dans la mesure où la maîtrise de l'endémie est relativement récente (depuis les années 1980 seulement). Nous tenterons ici d'analyser cette dynamique à travers la croissance démographique des unités administratives qui composent les ZOR de chacun des pays. Nous analyserons ensuite l'effet de cette croissance démographique sur les zones de peuplement : assiste-t-on à une consolidation, à une extension ou bien à une dispersion du peuplement ?

Des données censitaires, il ressort que les ZOR ont globalement connu un accroissement de leur population pendant la période d'intervention du programme de lutte contre l'onchocercose. Cependant, cet accroissement reste très variable d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. À ce sujet, les pays côtiers se distinguent globalement des pays sahéliens : dans ceux-ci, le taux d'accroissement de la population est toujours positif et en moyenne assez élevé, alors que les pays côtiers enregistrent parfois, au niveau de certaines unités administratives, des taux négatifs.

D'une façon générale :

- les ZOR du Nord (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin) ont connu un croît démographique supérieur à 2 ou 3 % l'an (tableau 3) ; elles ont en commun le fait d'être encore des régions d'émigration vers les régions côtières ;

- les ZOR du Sud (Mali, Burkina Faso, Niger) sont le siège de grands mouvements d'immigration, entraînant un taux de croissance intercensitaire supérieur à 3 % l'an ;

- enfin, dans les régions économiquement enclavées de l'est du Sénégal et de la Guinée, les taux de croissance n'atteignent pas 1,5 %.

#### I. – LE PEUPLEMENT DES ZOR DU “ NORD ”

La zone onchocercose représente plus du tiers du territoire national dans chacun des quatre pays considérés du nord de la façade guinéenne. Elle abrite entre 15 % (Côte d'Ivoire) et 47 % (Mali) de la population. La densité de population est dans l'ensemble relativement élevée, souvent supérieure à 20 hab./km<sup>2</sup>, excepté en Côte d'Ivoire où elle dépassait à peine 11 hab./km<sup>2</sup> en 1988. Mais les disparités sont très importantes entre les grandes unités administratives ou régionales et à l'intérieur de chacune d'elles.

Ces disparités se sont accentuées durant la dernière décennie, du fait de la croissance démographique qui, globalement proche de 3 % l'an, connaît aussi de fortes variations régionales, comme nous le verrons plus loin.

**Tableau 3**  
**Taux moyen annuel d'accroissement intercensitaire**  
**et densité de population dans les ZOR du Nord**

Pays et période	Unité administrative	Taux moyen annuel d'accroissement démographique (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (date)
Bénin 1979-1992	<i>Départements :</i>		(1992)
	- Atacora	2,3	20,5
	- Borgou	3,9	15,9
	Ensemble ZOR	3,3	17,6
	Ensemble Pays	2,8	42,8
Côte d'Ivoire 1975-1988	<i>Départements<sup>15</sup> :</i>		(1988)
	- Ferkéssédougou	5,1	7,9
	- Boundiali	4,8	13,5
	- Korhogo	2,7	22,4
	- Tanda	1,6	29,6
	Ensemble ZOR (rur.)	3,3	11,0
	Ensemble Pays	3,8	34,0
Ghana 1970-1984	<i>Régions :</i>		(1984)
	- Northern	3,4	17
	- Upper West	2,5	24
	- Upper East	2,2	87
	Ensemble ZOR	2,9	24,3
	Ensemble Pays	2,6	52,5
Togo 1970-1981	<i>Régions :</i>		(1981)
	- des Savanes	2,7	38
	- de la Kara	1,4	37
	Ensemble ZOR	2,0	37
	Ensemble Pays	2,9	48

Sources : *Rapports nationaux.*

### 1) Une croissance démographique qui accentue les disparités de peuplement

#### ***Au Bénin : la ville de Parakou génère la croissance démographique du milieu rural***

Dans les deux départements constituant la ZOR (le Borgou et l'Atacora), la population s'est accrue à un taux moyen annuel de 3,3 % entre 1979 et 1992, mais seul le Borgou, avec un taux de 3,9 %, a connu une croissance

15. Seuls les départements les plus représentatifs ont été indiqués.



supérieure à la moyenne nationale (2,8 %). Dans l'Atacora, en revanche, on a observé une croissance moins spectaculaire du fait des migrations vers d'autres régions du pays, notamment le Borgou et l'Atlantique. Une analyse plus fine des taux moyens annuels d'accroissement des populations des sous-préfectures du département de l'Atacora entre les deux recensements montre bien que cette moindre croissance de la population ne peut être le fait des seuls phénomènes naturels (carte 3). En effet, deux sous-préfectures du département ont connu des taux inférieurs à 1 % (Copargo (0,2 %) et Ouaké (0,5 %)), et trois sous-préfectures ont eu des taux compris entre 1 % et 2 % (Boukoumbé (1,6 %), Kouandé (1,3 %) et Matéri (1,8 %)). À l'inverse, nombre de sous-préfectures contiguës selon un axe nord-sud passant par la ville de Parakou et à proximité des frontières du Burkina, du Niger et du Nigéria ont connu des taux de croissance intercensitaires dépassant 4 % l'an. On relève que le milieu rural des sous-préfectures entourant la ville de Parakou (Borgou) connaît un taux de croissance supérieur à 3 % l'an dans la période intercensitaire.

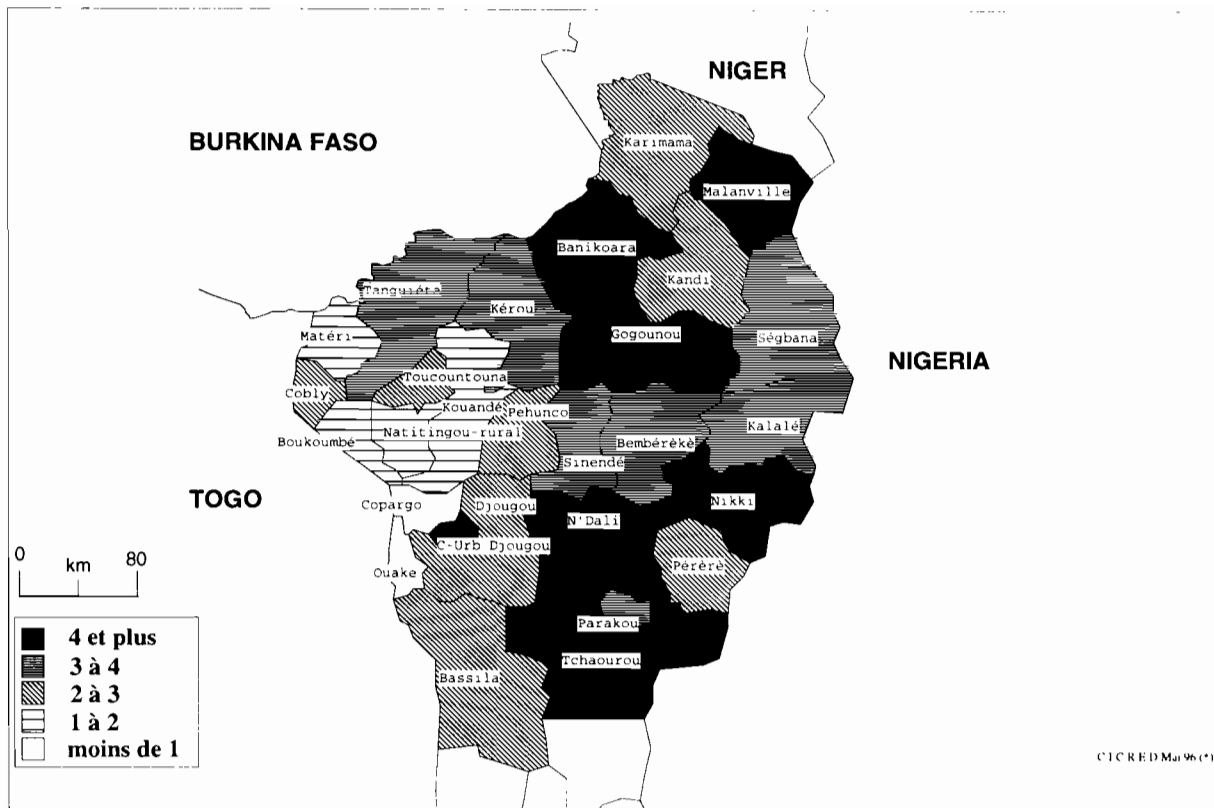
### ***En Côte d'Ivoire : une croissance démographique très contrastée dans les départements***

La population de la ZOR ivoirienne a connu une croissance moyenne annuelle de 3,3 % entre 1975 et 1988 (soit moins que la moyenne nationale, qui est de 3,8 %). Mais le rythme de la croissance varie beaucoup selon le département et le milieu. Tous environnements confondus, ce sont les départements de Ferkéssédougou (5,1 %), Bouna (4,4 %), Katiola (4,3 %) et Boundiali (4,8 %), encadrant le département de Korhogo, qui enregistrent les taux moyens annuels d'accroissement les plus élevés de la région (carte 4).

On pense que cet accroissement rapide de la population est lié à une fécondité relativement élevée et à une vague importante d'immigrations occasionnées par la mise en place de certaines unités agro-industrielles, notamment les complexes sucriers de Ferké.1, Ferké.2 et Katiola-Marabadiassa (1974 et 1979), qui font de ces zones de véritables pôles de croissance démographique et économique pour la région. Quant au département de Bouna, sa forte croissance résulterait essentiellement de l'afflux des Lobi en provenance du Burkina Faso, à la recherche de terres cultivables.

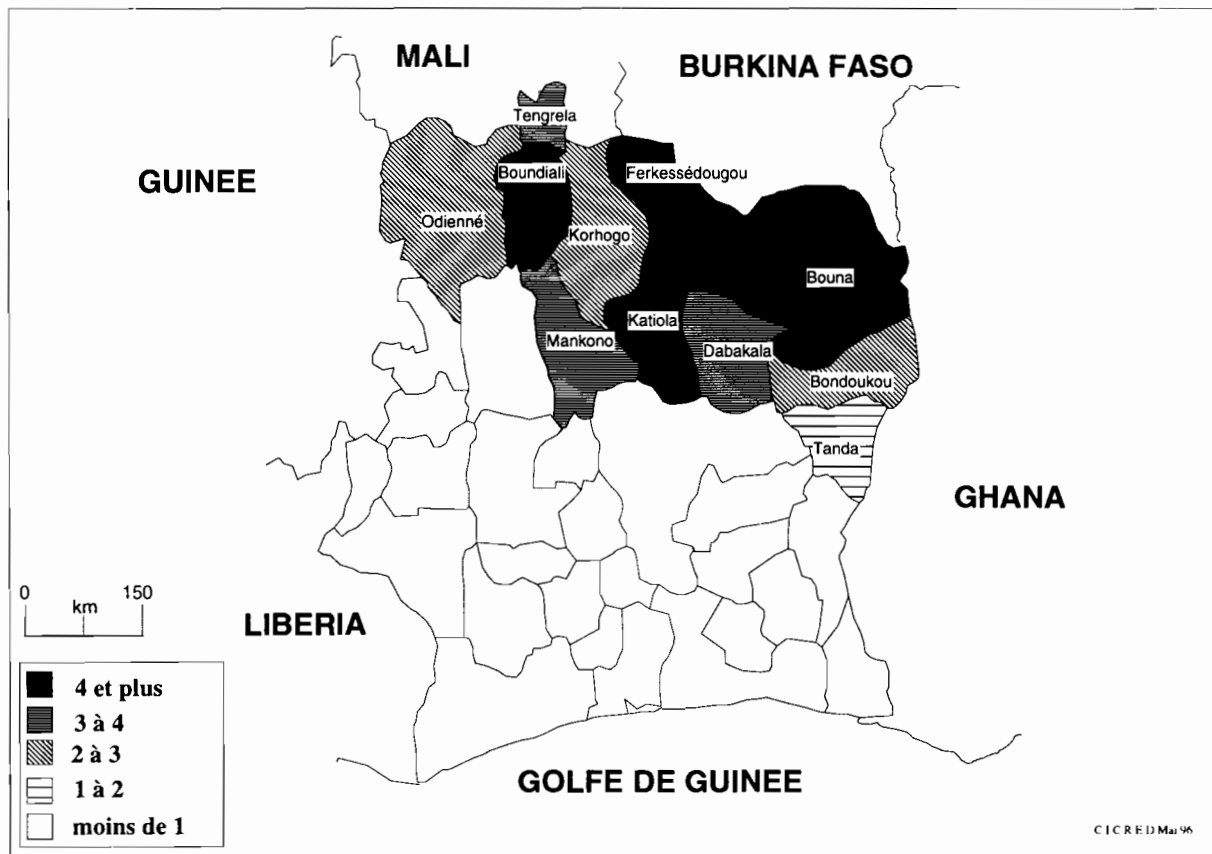
Le département de Korhogo (2,7 %) doit sa plus faible croissance à sa partie nord, moins favorable à l'agriculture que la partie sud. Cependant, nous l'avons dit, le peuplement se densifie autour de ce département, dont la capitale Korhogo, centre historique de la région nord, a connu un taux de croissance moyen de 7 % l'an, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé sa population entre 1975 et 1988.

Les départements de Bondoukou (2,3 %) et de Tanda (1,6 %), au sud-est de la ZOR, et celui d'Odienné (2,5 %), au nord-ouest, ont un rythme de croissance plus lent. Capitales historiques également, ces centres ont un niveau de croissance actuellement assez stable. Ce sont des zones initialement très denses, où la rareté et la surexploitation des terres fertiles ne peuvent qu'engendrer des départs vers des zones plus propices à l'agriculture



(\*) Ces fonds de carte ont été digitalisés par M. L. Arreghini – ORSTOM/GIP RECLUS.

**Carte 3 : Nord-Bénin. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population, par sous-préfecture, entre 1979 et 1992**



Carte 4 : Côte d'Ivoire. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par préfecture, entre 1975 et 1988

L'ensemble de la ZOR rurale a enregistré un accroissement annuel moyen de 2,8 % entre 1975 et 1988. Cette moyenne masque de profondes diversités, avec des taux qui vont de -1,1 % à 12,2 % lorsque l'on passe à l'analyse au niveau des sous-préfectures. Treize sous-préfectures ont connu des taux d'accroissement supérieurs ou égaux à 5 % (comparables à la croissance des villes), treize autres encore sont au-dessus de la moyenne nationale, alors que deux sous-préfectures (Guiembé et Tanda) ont connu des taux négatifs.

Dans la première catégorie, trois sous-préfectures présentent des taux de croissance exceptionnellement élevés : 12,2 % à Tortiya, 9,6 % à Diawala, 7,3 % à Nassian. Pour Tortiya, l'explication est liée à la présence sur son territoire de mines d'or, dont l'exploitation artisanale attire de fortes populations de la sous-région. Pour les autres sous-préfectures, c'est le résultat de leur situation aux frontières du nord et de l'est du pays, où elles sont le théâtre d'intenses activités commerciales.

La forte croissance des sous-préfectures de Tafiré (7,2 %) et de Ferkéssédougou (5,3 %) est due aux complexes sucriers qui y sont installés et qui drainent toute une population, aussi bien des campagnes avoisinantes que de régions plus lointaines. Les taux de croissance supérieurs à 4 % des autres sous-préfectures du département de Ferkéssédougou (Niéllé (6,4 %), Ouangolodougou (6 %) et Koumbala (4 %)) peuvent s'expliquer par leur appartenance à la zone de forte production cotonnière, principale culture de rente du nord, et, pour les deux premières, par les effets de la création des pôles agro-industriels dans la région et par leur situation aux frontières nord du pays, sur des axes routiers reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso et au Mali, où l'activité commerciale est intense.

Les forts taux de croissance des sous-préfectures de Dioulatiédougou (6,2 %) et d'Odienné (5,8 %), mais aussi de Minignan (3,3 %), de Seydougou (3,2 %) et de Tienko (3,7 %), dans le département d'Odienné dont nous avons noté la croissance relativement faible, montrent qu'il s'opère une redistribution de la population au sein des départements, avec un renforcement des disparités internes. De même, la croissance démographique de plus de 4 % dans nombre de sous-préfectures telles que Kolia (5 %), Bouna (4,7 %), Satama Sokoro (5,7 %) et Dianra (5,5 %), dans des départements différents, indique, quelle que soit la situation générale du département, qu'au moins une bourgade de chacune de ces sous-préfectures joue un rôle commercial et draine une partie de la population de ce département.

La croissance démographique des sous-préfectures d'Assuéfry (5,2 %) et de Transua (4,6 %), dans le département de Tanda, en zone forestière au nord-est du pays Abron, est probablement due aux productions caféières et cacaoyères, principales cultures d'exportation du pays, productions qui requièrent toujours un volant de main-d'œuvre important.

Enfin, soulignons encore une fois la croissance démographique des sous-préfectures de Dikodougou (3,2 %), de Komborodougou (3,4 %), de Niofoin (3,4 %) et de Sinématiali (3,7 %), qui sont dans la mouvance de Korhogo.

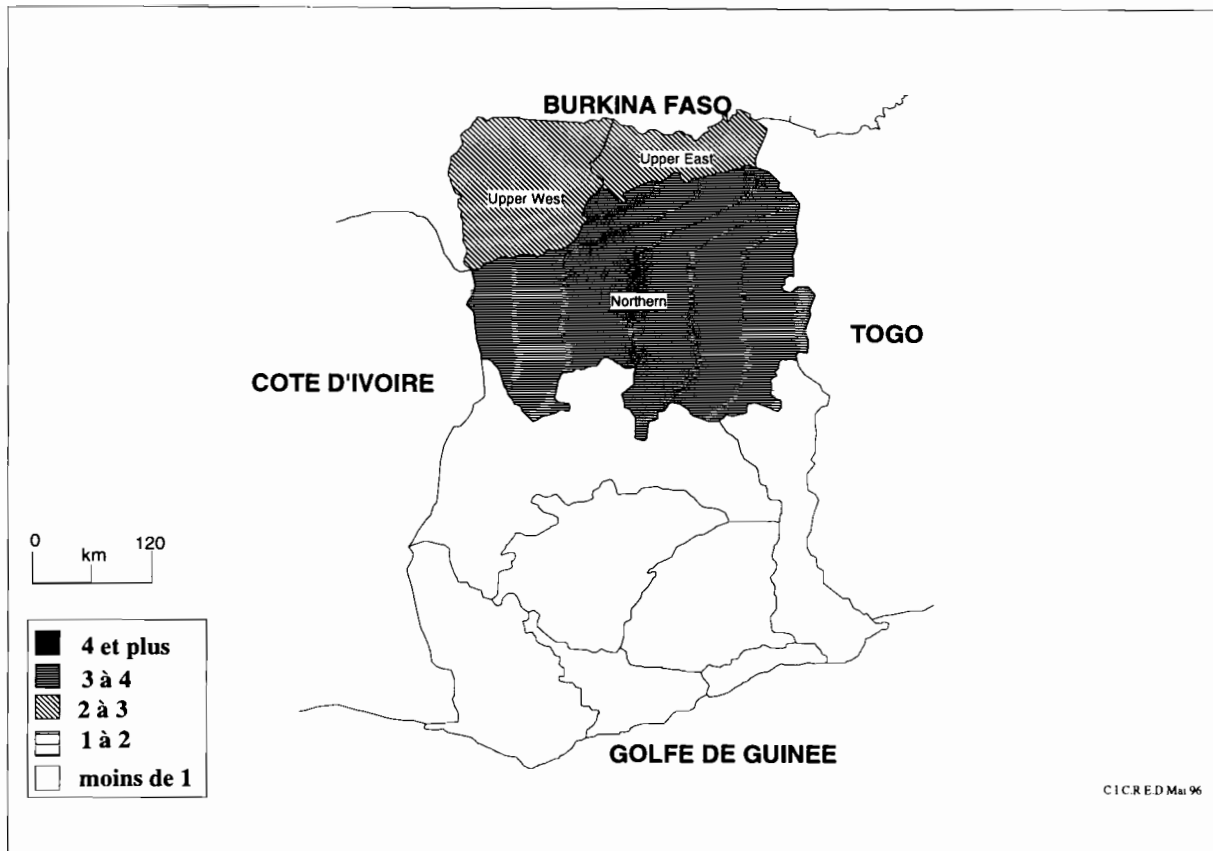
### ***Au Ghana : une croissance forte et très différenciée***

La croissance démographique dans les ZOR ghanéennes est supérieure à la moyenne nationale : 2,9 % contre 2,6 %. Cette croissance varie beaucoup entre les trois régions considérées et à l'intérieur de chacune d'elles. La Région Nord (carte 5) présente le plus fort taux de croissance enregistré jusqu'à présent (3,4 %) entre 1970 et 1984. À l'intérieur de cette région, les *local authorities* ont des taux de croissance très disparates : ils peuvent atteindre 4,4 %, comme à Gushiegu-Chereponi, alors qu'on ne dépasse pas 1,4 % à Bimbila. Dans les régions " hautes ", à l'est et à l'ouest, la croissance démographique est plus faible, se situant entre 2,2 % et 2,5 %, mais elle est marquée par des disparités tout aussi importantes. On retiendra cependant que les deux *local authorities* situées à la frontière du Togo, Nalerigu et surtout Gushiegu-Chereponi, reçoivent des immigrants (probablement en provenance de la Région des Savanes du Togo).

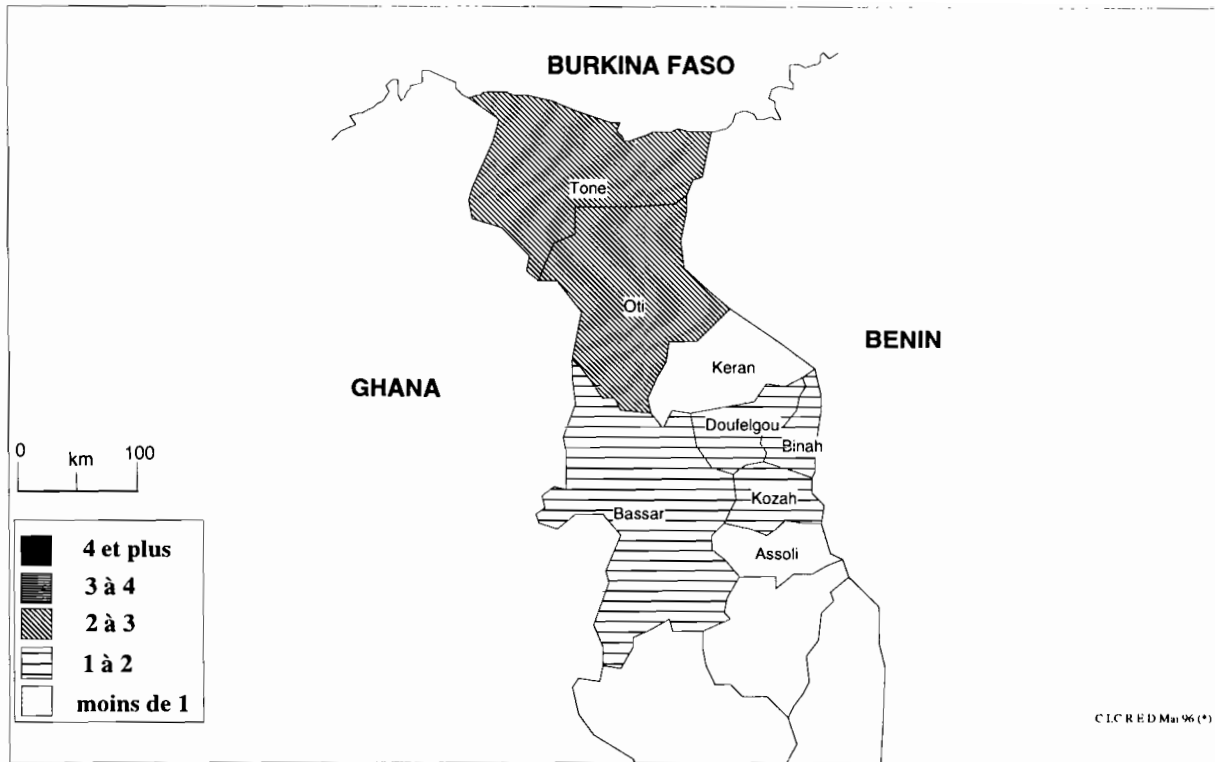
### ***Au Togo : une croissance démographique modérée, mais à deux vitesses***

Au Togo, la croissance démographique dans la ZOR entre 1970 et 1981 a été relativement modérée, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,0 %. Mais la Région des Savanes (2,7 %) contraste avec la Région de la Kara, qui s'est accrue au rythme de 1,4 % par an, alors que, de 1960 à 1970, son taux d'accroissement démographique s'élevait à 2,2 % (carte 6). Comme nous le verrons dans la section qui traite plus spécifiquement de la mobilité spatiale, cette décélération du rythme de la croissance démographique trouve une part de son explication dans l'émigration intense des actifs de la région vers d'autres régions du pays, et notamment vers les zones de développement des cultures caféières et cacaoyères de la Région des Plateaux. Ces courants d'émigration sont si importants qu'au recensement de 1981, il est apparu que la moitié des natifs de la ZOR vivent dans la Région Centrale et dans la Région des Plateaux.

La croissance démographique dans ces ZOR du Nord est assez généralement proche de la moyenne nationale ; elle atteint 3 % l'an pendant la période intercensitaire considérée. Cette période de 12 ou 13 ans, selon les pays, est comprise entre 1970 et 1992. En se basant sur ce taux moyen annuel d'accroissement de 3 % de 1974 jusqu'à 1997, on peut dire que les régions libérées de l'onchocercose du Nord ont vu leur population doubler depuis la mise en place du programme OCP.



**Carte 5 : Ghana. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par région, entre 1970 et 1984**



Carte 6 : Nord-Togo. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par préfecture, entre 1970 et 1981

## 2) Densification des anciennes zones de peuplement autour des pôles agro-industriels

Globalement, les zones anciennes de peuplement dense, qui appartiennent à l'histoire des relations entre les différentes populations et les axes anciens de peuplement, axes fluviaux, routiers et ferroviaires, se sont consolidées. Dans certains cas, il n'y a densification des zones qu'à proximité des voies de circulation. Dans d'autres cas, au contraire, il y a une forte extension du peuplement, qui peut gagner toute la zone. Dans d'autres cas enfin, les régions les moins densément peuplées se sont trouvées désenclavées, leur croissance étant alors spectaculaire.

Au niveau des sous-régions de chacune des ZOR, la croissance démographique la plus forte a eu lieu, dans certains cas comme au Togo et au Ghana, dans les anciennes zones de refuge ou dans les zones qui sont traversées par les anciens axes de peuplement, là où les densités étaient déjà les plus élevées de la zone considérée. Au Ghana comme au Togo, les disparités du peuplement se sont renforcées. Le particularisme du peuplement togolais, où les populations se sont concentrées sur des terroirs anciens, est qu'il a peut-être atteint ses limites de capacité de charge ; ainsi, dans la Région des Savanes, l'émigration est plus importante là où les densités dépassent 75 habitants/km<sup>2</sup>.

Cependant, à l'inverse, on remarque au Bénin, et plus encore en Côte d'Ivoire, que les niveaux élevés de croissance démographique ont eu lieu dans les régions les moins densément peuplées, et que cette croissance est due à l'immigration liée à la création de pôles de développement commerciaux comme à Parakou au Bénin, ou agro-industriels comme en Côte d'Ivoire. La croissance démographique est alors très disparate à l'intérieur de la ZOR, pouvant atteindre des écarts de 1 à 4. Dans ce cas, on peut dire que la croissance démographique " redistribue " le peuplement.

Lorsqu'elle a lieu sur les anciens points d'ancrage du peuplement, la croissance démographique devrait contribuer à réduire le nombre de localités de moins de 500 habitants ; lorsqu'elle est due à une immigration de colonisation agricole ou de récupération de terres libérées de l'onchocercose, elle devrait donner lieu à la création de nouveaux établissements humains de petite taille. Densification ou extension du peuplement, telle est l'alternative qui pose de nouvelles questions, tant en termes de développement agricole qu'en termes de santé.

En ce qui concerne le développement agricole, la question essentielle reste l'occupation et la distribution des installations dans l'espace. On a observé, au Burkina Faso, un découplage de la mise en valeur de l'espace et du peuplement dans les vallées de la Kompienga : les unités de peuplement, plus particulièrement quand il s'agit d'anciens établissements, peuvent se situer loin des lieux de mise en exploitation. (Quesnel et Marchal, 1995). Cette nouveauté dans la mise en exploitation de l'espace tient à une grande fluidité de la composition (sexe, âge, statut, activité) de la population. Ceci montre la nécessité d'une étude régionale des mouvements de population et de leur



redistribution. Dans l'immédiat, les données censitaires sont insuffisantes pour aborder en profondeur cette question, nous pouvons seulement en souligner quelques aspects.

En termes de santé, et en particulier en ce qui concerne tant l'onchocercose que la trypanosomiase, on est de nouveau confronté à des risques de reprise de l'endémie dès lors que l'on a affaire à un habitat dispersé (Hervouët et Prost, 1979). Aussi la multiplication des petites unités de peuplement dans certaines zones de colonisation agricole ou en aval des aménagements hydro-agricoles requiert-elle des autorités sanitaires une attention soutenue pour les faits de peuplement.

**Tableau 4**  
**Densité de population dans les ZOR du Nord**

Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Bénin 1992	<i>Sous-préfectures :</i>		Ghana 1984	Local authorities :	
	Bassila	8,2		Bole	10
	Boukoubé	56,2		Damongo	4
	Cobly	46,5		Salaga	10
	Copargo	40,7		Bimbila	24
	Djougou	23,0		Sabola-Zabzugu	16
	Kérou	11,3		Yendi	19
	Kouandé	15,4		Gushiegu-Chereponi	15
	Matén	33,6		Savelugu	22
	Natitingou	42,7		Tamale	697
	Ouaké	49,0		Tolon	60
	Péhunco	16,8		Walewale	19
	Tanguiéta	7,4		Nalerigu	30
	Toucountouna	19,8		Wa	48
	Banikoara	23,7		Nadawli-Funsi	14
	Bembéréké	17,9		Lawra-Jirapa	45
	Gogounou	10,2		Lambussie-Nandom	79
	Kalalé	17,5		Tumu	8
	Kandi	21,4		Sandema	30
	Karimama	4,8		Navrongo	72
	Malanville	22,3		Chiana-Paga	114
	N'dali	12,1		Bolgatanga-Tongo	112
	Nikki	20,9		Bongo-Nabdam	161
Parakou	234,9	Kusanaba-Zebilla	65		
Pèrèrè	13,5	Tempane-Garu	82		
Ségbana	7,2	Bawku	155		
Sinendé	17,8	Pusiga-Pulimakum	172		
Tchaourou	9,1	Ensemble ZOR	24,3		
Ensemble ZOR	17,6	Ensemble Pays	52,5		
Ensemble Pays	42,8				
Côte d'Ivoire 1988	<i>Départements :</i>		Togo 1981	<i>Préfectures :</i>	
	Bondoukou	14,0		Assoli	35
	Bouna	5,5		Bassar	19
	Boundiali	13,5		Binah	108
	Dabakala	7,4		Doufelgou	53
	Ferkéssédougou	7,9		Kéran	41
	Katiola	10,3		Kozah	72
	Korhogo	22,4		Oti	21
	Mankono	10,3		Tone	52
	Odienné	6,7		Ensemble ZOR	37
	Tanda	29,6		Ensemble Pays	48
	Tengrela	14,4			
	Ensemble ZOR (rur.)	11,0			
Ensemble Pays	34,0				

Dans l'ensemble, les densités des ZOR du Nord vont de 11 hab./km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire (1988) à 37 hab./km<sup>2</sup> au Togo (1981), alors que les moyennes nationales sont respectivement de 34 hab./km<sup>2</sup> et 48 hab./km<sup>2</sup> (tableau 4). Il convient cependant de ne pas perdre de vue que les densités moyennes cachent souvent de profondes disparités de peuplement dans les ZOR nationales et entre elles.

Dans la ZOR du Togo, la caractéristique géo-démographique la plus frappante reste l'inégale concentration de la population à l'intérieur du périmètre régional. Alors que le Nord-Ouest se révèle relativement dense, le reste de la région apparaît en effet peu peuplé. Ce contraste est d'autant plus étonnant que, sur une superficie de 8 533 km<sup>2</sup> que couvre la Région des Savanes, seulement 4 650 km<sup>2</sup> sont actuellement habités ou mis en valeur. Une partie de l'espace résiduel est affectée aux parcs nationaux, aux forêts classées et autres réserves administratives. Ailleurs, ce sont plutôt les difficultés naturelles qui expliquent la diversité des densités.

À l'inverse, c'est surtout au Ghana, où coexistaient des îlots densément peuplés et des zones quasi vides, que la croissance démographique s'accompagne d'une multiplication du nombre d'établissements humains de moins de 500 habitants. On serait donc dans une phase de colonisation de cette région. La population de la ZOR vivant dans ce type de villages passe de 40,9 % à 47,4 % de la population totale de la région. On assiste donc à une croissance de la population en même temps qu'à une accentuation de sa dispersion.

Ailleurs, des zones de densification coexistent avec des zones d'extension et de dispersion du peuplement ; toutefois, au Bénin, on assiste dans l'ensemble à une densification de l'espace, alors qu'en Côte d'Ivoire tous les processus de peuplement sont à l'œuvre.

### **3) Redistribution de la population et émigration vers les zones côtières**

L'onchocercose a été considérée comme une cause de dépeuplement - donc d'émigration - des ZOR dans les années 1960 et 1970. Force est aujourd'hui de constater que les opportunités de production agropastorale créées dès le milieu des années 1980 par la conjugaison des actions OCP et des programmes d'aménagement ou de désenclavement favorisent des migrations de repeuplement des ZOR, notamment dans leurs vallées. C'est l'existence et l'ampleur de ce repeuplement que nous jugeons intéressant de mesurer ici. Pour ce faire, nous procéderons à une description de la mobilité spatiale de la population des ZOR à partir de la "migration durée de vie"<sup>16</sup>.

---

16. Rappelons que la "migration durée de vie" permet de scinder la population en trois catégories : celle qui est née dans une unité administrative de référence et qui a été recensée dans cette unité ; celle qui a été recensée dans l'unité administrative de référence alors qu'elle est née dans une autre unité administrative du pays ; et enfin, celle qui est recensée dans l'unité administrative de référence et qui est née hors du pays.

S'il est difficile, à travers les seules données de recensement, d'évaluer avec exactitude l'importance des départs et des retours, il est encore plus compliqué de dire si le contrôle de l'onchocercose dans les ZOR a réellement entraîné des flux de retour et d'évaluer l'ampleur de ces retours, en l'absence d'études spécifiques ou de données récentes sur la migration.

### **Au Bénin : immigration dans le Borgou et émigration depuis l'Atacora**

Les deux départements de la ZOR du Bénin se distinguent nettement par le comportement migratoire de leurs populations et l'attrait qu'ils exercent sur les autres régions du pays (tableau 5).

**Tableau 5**  
**Répartition des migrants (durée de vie)<sup>17</sup>**  
**le lieu de recensement et le type de migration (ZOR du Bénin, 1979)**

Lieu de recensement	Migrants internes (durée de vie)			Immigrants externes
	Immigrants	Émigrants	Solde	
Atacora rural	7 083	11 562	-4 479	11 657
Atacora semi-rural <sup>18</sup>	7 095	7 488	-393	1 924
Borgou rural	11 256	7 070	+4 186	6 019
Borgou semi-rural <sup>19</sup>	6 815	7 052	-237	1 046
Parakou	12 678	8 108	+4 570	1 028

Source : Guingnido, 1992, cité dans le rapport national.

**Tableau 6**  
**Répartition (%) des immigrants (durée de vie)**  
**selon le lieu de recensement et la provenance (ZOR du Bénin, 1979)**

Lieu de recensement	Immigrants (durée de vie)			Total
	Internes	Externes		
		Bénois	Étrangers	
Atacora rural	37,8	56,2	6,0	100
Atacora semi-rural	78,7	17,9	3,4	100
Borgou rural	65,2	16,5	18,3	100
Borgou semi-rural	86,7	5,9	7,4	100
Parakou	92,5	3,9	3,6	100

Source : Guingnido, 1992, cité dans le rapport national.

17. Cf. note 20.

18. L'Atacora semi-rural était constitué en 1979 des sous-préfectures de Natitingou, de Kouandé et de Djougou. Le reste du département était considéré comme rural.

19. Le Borgou semi-rural était constitué en 1979 des sous-préfectures de Kandi, de Bembéréké et de Nikki. Parakou est la grande ville et le reste du département était considéré comme rural.

En ce qui concerne le département de l'Atacora, le recensement de 1979 a montré l'importance remarquable des échanges migratoires avec l'extérieur de la ZOR<sup>20</sup>, notamment entre le milieu rural et les pays de la sous-région (tableau 6) : 62 % des migrants recensés dans les sous-préfectures autres que Djougou, Kouandé et Natitingou proviennent de l'étranger ; parmi ceux-ci, les migrants béninois de retour sont les plus nombreux. Par contre, les échanges des trois sous-préfectures mentionnées avec le reste du pays sont importants, même si les migrations en provenance de l'extérieur ne sont pas négligeables.

Pour ce qui est du département du Borgou, son milieu rural exerce une attraction très sensible sur le reste du pays et même sur les pays voisins : 18,3 % de l'effectif total des immigrants recensés sont en effet des étrangers.

En somme, le recensement de la population de 1979 aura globalement montré, d'une part, une forte émigration des populations du département de l'Atacora vers l'étranger et les autres régions du Bénin, et, d'autre part, une attirance exercée par le département du Borgou sur les populations rurales du reste du pays et aussi des États voisins. Par ailleurs, l'évaluation des échanges migratoires des différentes régions du Nord avec le reste du pays indique :

- un solde migratoire interne négatif entre le département de l'Atacora et le reste du Bénin ;
- un solde migratoire interne nettement positif entre le département du Borgou et l'ensemble des autres départements.

La ville de Parakou s'est très tôt imposée comme une capitale régionale : c'est, entre autres, le point de rupture de charge des marchandises à destination du Niger et de tout le nord du Bénin.

### ***En Côte d'Ivoire : émigration vers les régions côtières, redistribution de la population à l'intérieur de la ZOR***

En Côte d'Ivoire, à la différence du Bénin, il apparaît que la proportion des non-natifs est inférieure (16,8 %) par rapport à celle du reste du pays. C'est en milieu rural qu'elle se révèle la plus faible : 13,5 % contre 31,3 % en milieu urbain (tableau 7). D'un département à l'autre, les non-natifs du milieu rural varient en proportion de 31,3 % (Katiola) à 5,9 % (Korhogo).

Au niveau des sous-préfectures de la ZOR, en l'absence de données permettant de mesurer les flux entre la ZOR et l'extérieur, nous nous servons de la proportion des natifs pour avoir des indications sur la mobilité.

---

20. Il n'a pas été possible d'appliquer au recensement de 1992 l'exploitation réalisée par Guingnido (1992) à partir du recensement de 1979.

**Tableau 7**  
**Proportion des natifs par département**  
**(ZOR de Côte d'Ivoire, 1988)**

Département	Proportion des natifs (%)	
	Urbain	Rural
Bondoukou	69,3	93,5
Bouna	73,5	90,8
Boundiali	70,5	92,6
Dabakala	63,6	93,4
Ferkéssédougou	69,8	76,6
Katiola	67,9	68,7
Korhogo	69,5	94,1
Mankono	71,2	72,6
Odienné	66,3	90,0
Tanda	70,9	82,6
Tengrela	61,2	91,6
Ensemble ZOR	68,7	86,5

Source : RGPH 1988.

La proportion des natifs est supérieure à celle des non-natifs dans presque toutes les sous-préfectures. Elle varie de 98,6 % à Komborodougou à 43,4 % à Tortiya. Il apparaît que la plupart des sous-préfectures ayant les plus forts taux d'accroissement sont celles qui ont les proportions les plus élevées de non-natifs. Il s'agit, par exemple, de Niellé (29,4 %), de Tafiré (30,3 %), de Tortiya (56,6 %), etc. La relation entre le taux d'accroissement démographique et la proportion de non-natifs semble évidente, dans la mesure où, pour ces localités, nous avons justifié l'accroissement de la population par l'apport migratoire. C'est le cas de Tortiya, qui, détenant le plus fort taux de croissance, détient aussi la proportion la plus élevée de non-natifs. Ces chiffres, pour la Côte d'Ivoire, témoignent à la fois d'une forte implantation des individus nés dans la région et du faible attrait qu'exerce cette région sur le reste du pays et surtout sur les pays voisins (en dehors du cas des complexes agro-industriels exposé plus haut).

Rappelons que, d'une façon générale, la mobilité au sein et surtout en direction de la ZOR est plus faible qu'ailleurs dans le pays. Il semble, par contre, que les sorties de la zone sont importantes mais difficiles à mesurer aux niveaux sous-préfectoral et départemental, compte tenu des données disponibles.

Cependant, le rapport de masculinité par département permet de constater un déficit en hommes. En effet, tous les départements de la région sauf Katiola affichent, pour la population de 15 à 39 ans, des rapports de masculinité variant entre 71 % et 88 %, aussi bien en 1975 qu'en 1988. Cet important écart entre les effectifs masculin et féminin ne peut être mis qu'au compte de l'émigration (tableau 8).

**Tableau 8**  
**Rapport de masculinité des 15-39 ans par département**  
**(ZOR de Côte d'Ivoire, 1975 et 1988)**

Département	1975	1988
Bondoukou	75,8	73,7
Bouna	80,6	72,2
Boundiali	73,0	70,8
Dabakala	87,7	84,3
Ferkéssédougou	79,6	85,9
Katiola	87,5	106,8
Korhogo	71,9	73,9
Mankono	84,3	87,4
Odienné	75,5	79,1
Tanda	85,1	75,2
Tengrela	75,2	77,4
Ensemble ZOR	78,2	73,7

Source : RGPH 1988.

**Au Ghana : une forte mobilité interne à la ZOR (tableau 9)**

Au Ghana, il apparaît que la croissance des régions libérées de l'onchocercose, qui sont principalement rurales, est alimentée par des immigrations. Quelles sont-elles ? L'inconvénient que présente le recensement du Ghana est de ne considérer que la population de nationalité ghanéenne. On remarque que près de la moitié des hommes âgés de plus de 40 ans sont nés hors de la localité d'enquête. Près de 15 % sont nés dans une région autre que celle où ils ont été enquêtés. Il y a donc une forte mobilité interne pour chacune des trois régions.

**Tableau 9**  
**Répartition de la population selon le lieu de naissance et le lieu de recensement, par sexe (ZOR du Ghana, 1984)**

Lieu de naissance	Région de recensement					
	Northern		Upper West		Upper East	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Même localité de recensement	72,7	61,7	80,8	57,8	88,7	60,8
Autre localité de la même région	18,0	29,2	11,2	34,9	5,1	32,5
Autre région	8,7	8,4	6,6	5,7	5,8	5,4
Ailleurs	0,6	0,7	1,3	1,6	0,4	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGP 1984.

### **Au Togo : l'émigration continue vers les zones côtières et les zones d'économie de plantation**

De toute l'AIRE, seule la ZOR du Togo semble n'avoir pas connu un grand mouvement de retour de la population. Comme signalé plus haut, la tendance au ralentissement ou à la stabilité du rythme d'accroissement de la population de cette ZOR trouve une part significative de son explication dans les courants d'émigration des jeunes en direction des localités agricoles de la Région Centrale et de la Région des Plateaux. D'après les résultats des recensements de 1960, 1970 et 1981, ces flux affecteraient plus particulièrement trois ethnies de la ZOR : les Kabyè, les Lamba et les Losso. En 1960, 50 % de cette diaspora vivait hors de la zone ; en 1970, cette proportion est passée à 58 %, pour se hisser en 1981 à 66 % (tableau 10). Certes, l'endémie de l'onchocercose est rarement invoquée comme justification de ces migrations. On parle plutôt de :

- forte pression démographique sur les terres agricoles ;
- épuisement des sols, réduction de la jachère et abandon de la fumure ;
- forte attirance exercée par les terres fertiles de la Région Centrale et de la Région des Plateaux ;
- caractère auto-entretenu des mouvements migratoires par le jeu des réseaux familiaux, etc.

**Tableau 10**  
**Répartition (%) des migrants (durée de vie)**  
**selon la préfecture d'origine et le lieu d'installation (ZOR du Togo, 1981)**

Préfecture d'origine	Lieu d'installation			Total
	Région de la Kara	Région des Savanes	Ailleurs au Togo	
<b>R. de la Kara</b>				
Assoli	27,2	2,1	70,7	100,0
Bassar	12,6	4,3	83,1	100,0
Binah	8,0	0,8	91,2	100,0
Doufelgou	14,4	1,4	84,1	100,0
Kéran	20,6	13,2	66,2	100,0
Kozah	10,4	1,2	66,2	100,0
<b>R. des Savanes</b>				
Oti	31,8	23,8	44,4	100,0
Tone	9,5	37,9	52,6	100,0

Source : RGPH, 1981.

La Région des Savanes, par contre, a globalement connu entre 1970 et 1981 un solde migratoire négatif (4 000 personnes environ). Si les migrations hors de la région ne sont pas très importantes, on estime que les migrations à l'intérieur de son périmètre le sont beaucoup plus, puisqu'elles touchent près de 22 000 personnes (7 % de la population recensée en 1981). Dans cette région, on peut distinguer deux types de migrations internes : les migrations de nature spontanée, qui résultent de la forte pression démographique dans les zones surpeuplées du nord-ouest, et les migrations de nature forcée, qui sont induites par les expulsions de populations consécutives à la création ou à l'extension des zones protégées.

Dans l'ensemble, la répartition des flux migratoires selon la distance indique que, dans la Région de la Kara, seulement 15,6 % des migrants (durée de vie) quittent une préfecture pour une autre de la même région, moins de 4 % partent pour la Région des Savanes, et près de 81 % choisissent une région extérieure à la ZOR comme lieu de destination. À l'inverse, la Région de la Kara attire proportionnellement beaucoup plus les populations de la Région des Savanes (tableau 10). La ZOR éprouve beaucoup de difficultés à retenir ses ressortissants, et en particulier ceux de la Région de la Kara.

***Dans les ZOR du Nord, la densification du peuplement s'opère en fonction des axes routiers. C'est aux nœuds de communication que la croissance est la plus forte. Les bourgades, voies de passage et centres de services constituent des marchés qui drainent la population rurale de leur hinterland, tout en favorisant l'immigration dans les zones rurales d'un second cercle de peuplement. On retiendra aussi la structure de ce peuplement, où la croissance démographique relativement forte s'accompagne d'un déficit d'hommes jeunes qui effectuent des déplacements pendulaires dans l'attente d'une installation définitive en un lieu ou un autre, d'origine ou d'accueil, selon les opportunités qui leur seront offertes.***

## II. – LE PEUPEMENT DES ZOR DU “ SUD ”

Au sud du Mali, du Burkina Faso et du Niger, se trouvent les terres les plus riches du territoire national de chacun de ces pays. Aussi ces terres vont-elles faire l'objet d'une forte mise en valeur au cours ou à la suite du programme de lutte contre l'onchocercose. C'est à ces terres que l'on se réfère quand on évoque les zones protégées de l'onchocercose comme des zones peu peuplées ou vierges, objet d'une intense colonisation agricole. Or, mise à part la zone sud du Niger, où l'on assiste au peuplement rapide de terres dont la densité était inférieure à 10 hab./km<sup>2</sup>, dans les ZOR du Mali et du Burkina Faso, la colonisation agricole se réalise entre les interfluves de peuplement ancien, aux densités pouvant aisément dépasser 50 hab./km<sup>2</sup>. L'exemple du peuplement récent des vallées des ex-Volta (depuis le début des années 1970) illustre très bien ce phénomène et permet en outre de rappeler que les vallées onchocerquiennes n'ont pas été dépeuplées partout, et que leur taux d'occupation n'a jamais été nul<sup>21</sup>. Les vallées n'ont jamais été “ vierges ”.

---

21. Nous reprenons dans ce chapitre des parties du rapport de la mission effectuée par André Quesnel et Jean-Yves Marchal dans les vallées de la Komo en novembre 1995. De ce rapport de mission a été extraite une communication présentée au séminaire de l'ORSTOM sur “ La ruralité dans les pays du Sud à la fin du 20<sup>e</sup> siècle ”, tenu à Montpellier en avril 1996 (Marchal et Quesnel, 1997). Nous nous appuyons également sur les auteurs qui ont analysé en détail les processus de peuplement dans les vallées du Burkina (Hervouët, 1983 ; Hervouët, Clanet *et al.*, 1984 ; Paris, 1992 ; Remy, 1981).



Ainsi, quelle que soit la période considérée (avant 1974, après 1974), des secteurs de vallées ont été peuplés et le sont restés, avec, corrélativement, une accentuation de la mise en valeur des terres. Depuis 1974, partout, de manière dirigée ou spontanée, des immigrants se sont établis en grand nombre. Actuellement (vingt ans après), on observe un taux élevé d'occupation de l'espace par les champs et les parcours d'élevage dans les vallées.

Dans ces trois pays, la densification du peuplement par l'immigration de cultivateurs et d'éleveurs venus des zones plus déshéritées du Sahel n'est pas exempte d'une forte mobilité vers les pays côtiers. Mais alors qu'au Niger, là où il y a une importante immigration, la mobilité est réduite, au Burkina Faso comme au Mali, on relève paradoxalement une plus forte mobilité des jeunes hommes de 15-39 ans là où l'intensité du peuplement des vallées est la plus forte. Ceci nous amène à examiner les conditions d'installation des jeunes agriculteurs, le rôle de cette mobilité et son impact sur les systèmes de production : installations dans les vallées, installations relais ?

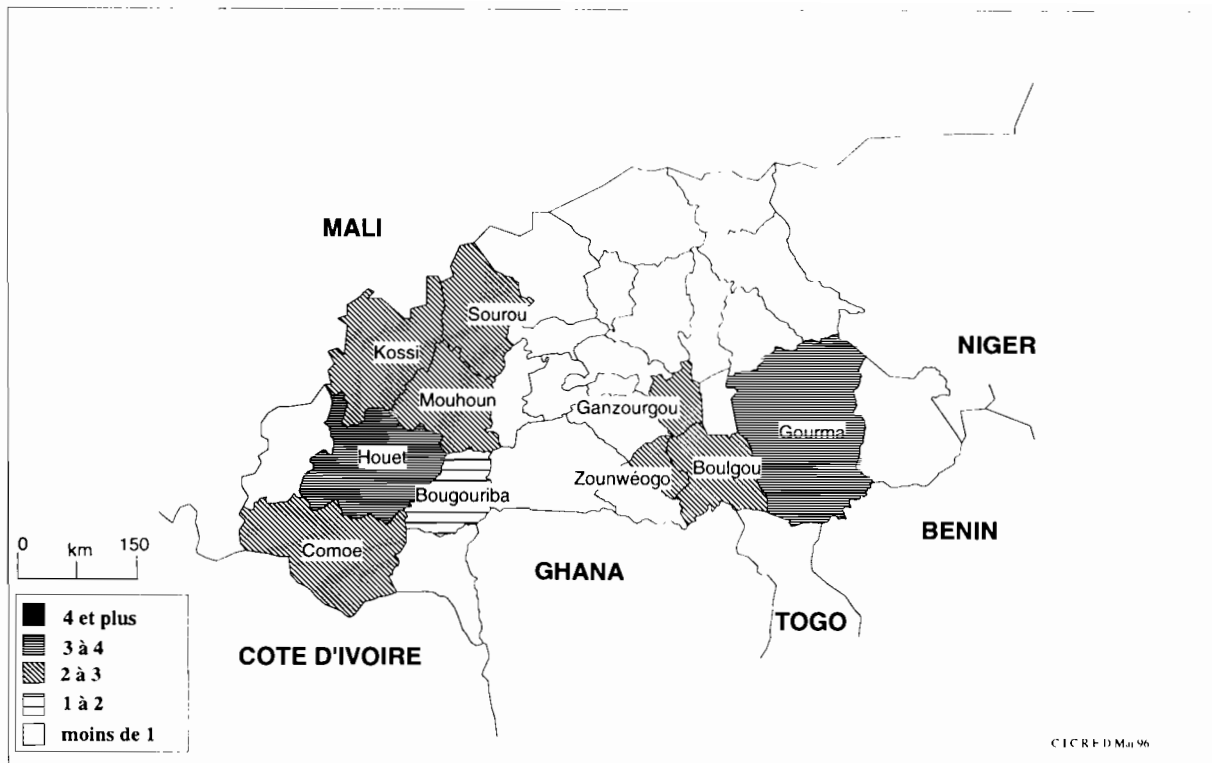
Enfin, il faut souligner, pour les trois pays, que l'accroissement démographique, la densification de l'espace et l'intensification de la mobilité sont des phénomènes de peuplement qui se diffusent à partir de concentrations de population, qu'elles soient anciennes ou récentes, provoquées par des projets de développement agricole (comme le coton) ou d'aménagement hydro-agricole.

### **1) Une croissance démographique modérée dans les peuplements anciens et une croissance forte dans les vallées protégées de l'onchocercose**

Comme les ZOR du " Nord ", celles du " Sud " ont toutes connu une croissance démographique positive au cours des vingt dernières années. Cette croissance forte reste variable d'une ZOR à l'autre.

#### ***Au Burkina Faso : une très forte croissance démographique liée à la colonisation agricole***

Du point de vue de la croissance de la population, toutes les provinces de la ZOR du Burkina Faso ont connu un taux d'accroissement positif, parfois supérieur à la moyenne nationale, entre 1975 et 1985. Ainsi, la province du Mouhoun a connu un taux moyen annuel de croissance de 3,7 % dans la période 1975-1985 et de 2,2 % dans la période 1985-1991. La province de Houet, quant à elle, a presque doublé entre 1975 et 1985 ; sa population a enregistré un taux d'accroissement moyen annuel de 6,5 % de 1975 à 1985 et de 3,7 % de 1985 à 1991 (tableau 11, carte 7). Cette situation s'explique par le fait que la ZOR du Burkina Faso a connu une recolonisation rapide dès les années 1980, de sorte qu'en 1984, à Yéraba sur la Nakambé, par exemple, la totalité des terres disponibles était mise en valeur.



Carte 7 : Burkina Faso. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par province, entre 1985 et 1991

On assiste également au même phénomène de recolonisation des terres dans la vallée du Nazinon, où 900 km<sup>2</sup> de terres ont été défrichées. Dans le bassin de la Comoé, au sud-ouest du Burkina Faso, les terroirs des villages avaient déjà doublé en 1984, avec 400 km<sup>2</sup> de terres remises en cultures.

**Tableau 11**  
**Taux moyen annuel d'accroissement intercensitaire**  
**et densité de population dans les ZOR du Sud**

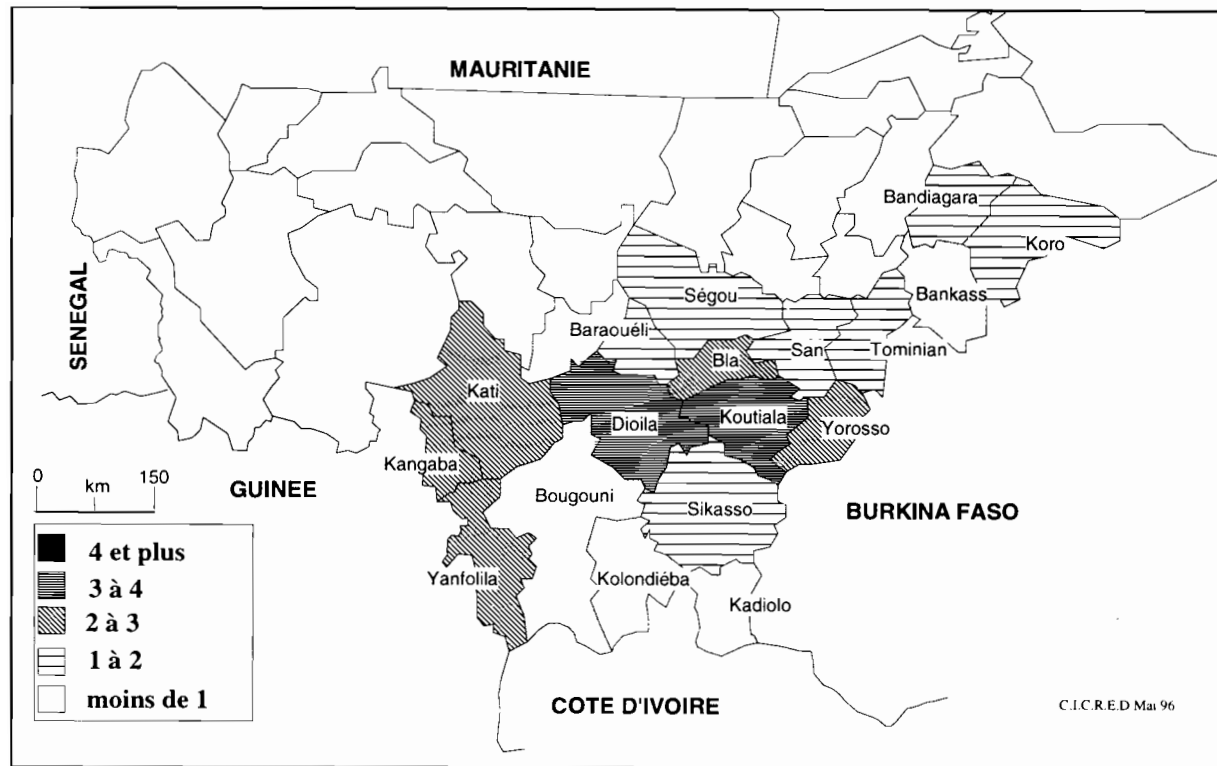
Pays et période	Unité administrative	Taux moyen annuel d'accroissement démographique (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (date)
Burkina Faso 1985-1991	<i>Provinces</i> <sup>22</sup> :		(1991)
	- Houet	3,7	43,5
	- Mouhoun	2,2	31,5
	- Comoé	2,9	16,1
	Ensemble ZOR	++	29,6
	Ensemble Pays	2,9	33,5
Mali 1976-1987	<i>Régions</i> :		(1987)
	- Koulikoro (Dioïla)	3,0	12,5
	- Mopti (Bankass)	0,6	16,2
	- Ségou (Baraouéli)	1,5	20,7
	- Sikasso (Koutiala)	2,8	18,7
	Ensemble ZOR	2,0	17,4
	Ensemble Pays	1,7	6,2
Niger 1977-1988	<i>Arrondissements</i> :		(1988)
	- Kollo	3,7	23,0
	- Say	7,8	12,3
	- Téra	2,9	24,7
	Ensemble ZOR	4,7	17,3
	Ensemble Pays	3,3	5,2

Sources : *Rapports nationaux.*

### ***Au Mali : un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale***

Au Mali, la ZOR concerne 18 cercles qui appartiennent aux régions de Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso ; seule cette dernière est entièrement concernée par l'étude, elle couvre près de 43 % de la ZOR et 37 % de sa population, qui comptait plus de 3,5 millions d'habitants en 1987.

22. Seules les provinces les plus représentatives ont été indiquées.



**Carte 8 : Sud-Mali. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par cercle, entre 1976 et 1987**

La ZOR du Mali a connu un accroissement global de 2 % par an entre 1976 et 1987 (tableau 11, carte 8). Tous les cercles de la zone ont enregistré des taux d'accroissement positifs allant de 0,6 % à 3,5 %. Cette diversité amène à classer les cercles en trois catégories en fonction du rythme d'accroissement de la population :

- les cercles à croissance faible (taux inférieur à 2 % par an) : il s'agit des cercles de Bougouni, Kadiolo, Kolondiéba, Sikasso (région de Sikasso), de Baraouéli, Ségou, San, Tominian (région de Ségou), et de Bandiagara, Bankass, Koro (région de Mopti) ;

- les cercles à croissance moyenne (taux compris entre 2 % et 3 % par an) : on retrouve dans cette catégorie les cercles de Kangaba, Kati (région de Koulikoro), de Yanfolila, Yorosso (région de Sikasso), et de Bla (région de Ségou) ;

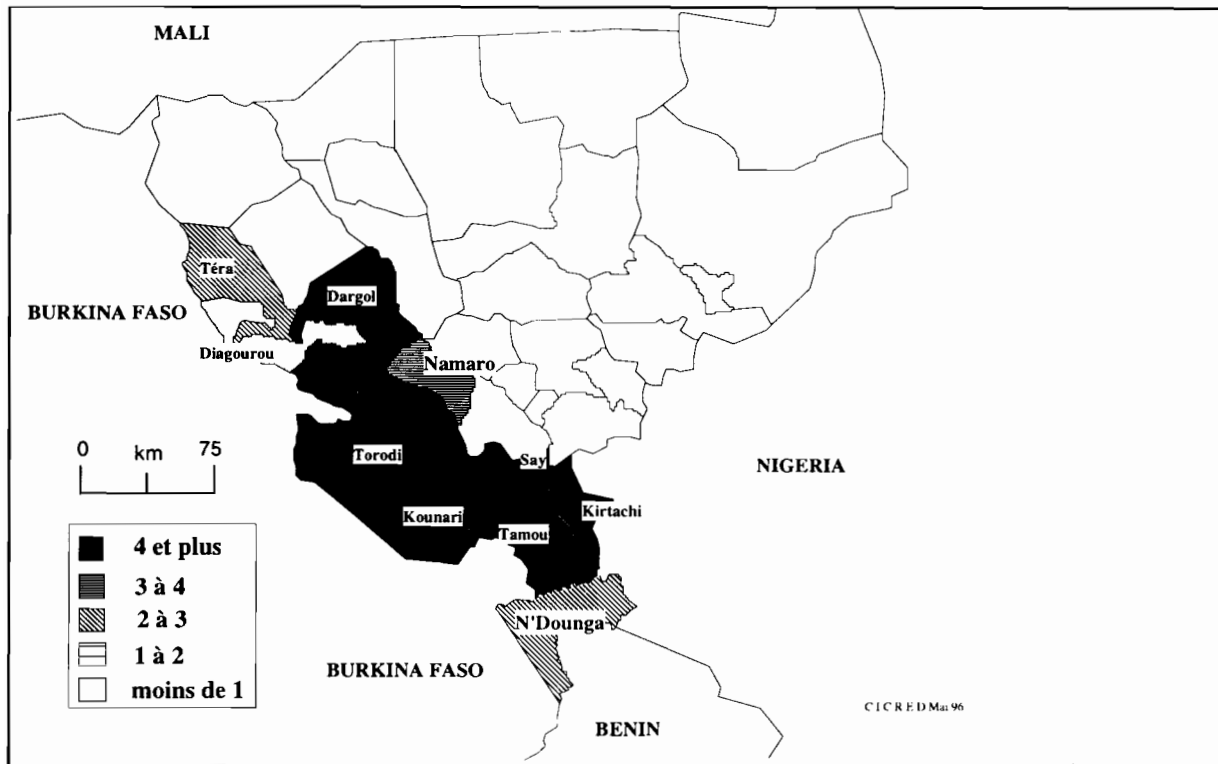
- les cercles à croissance forte (taux égal ou supérieur à 3 % l'an) : cette catégorie comprend deux cercles seulement, Dioïla (région de Koulikoro) et Koutiala (région de Sikasso).

Le rythme de croissance de la ZOR est relativement faible par rapport aux autres régions, mais supérieur au taux global du Mali (1,7 %). Autrement dit, avec un taux d'accroissement naturel de 2,7 %, la ZOR serait moins affectée que le reste du Mali par l'émigration. Mais on observe un accroissement de population qui atteint et quelquefois dépasse 3 % l'an dans les arrondissements qui présentaient déjà les plus fortes densités de population.

Il en est ainsi des cercles situés au sud-est (Kati, Kangaba, Yanfolila) et à l'est (Dioïla, Koutiala) de Bamako, cercles traversés par les deux axes de communication qui mènent en Côte d'Ivoire, directement dans le premier cas, via le Burkina Faso dans le second. Il n'est alors pas surprenant de constater que ce sont les mêmes cercles qui présentent des déficits migratoires masculins entre 15 et 39 ans. Même si ces deux cercles peuvent véritablement être considérés comme des pôles d'immigration liés à l'extension du coton, nous serions tentés de regarder les axes qui traversent leurs arrondissements ayant les plus fortes croissances démographiques, plus comme des "couloirs utiles" que comme des espaces de peuplement à proprement parler. Cette impression est encore renforcée au sud-est du Burkina Faso. On a affaire à deux espaces réticulaires de peuplement, dans deux vallées mitoyennes, orientées nord-sud vers le Bénin, le Togo et le Ghana. Ces espaces se raccordent sur les interfluves à trois axes de circulation routière.

### ***Au Niger : une très forte croissance démographique dans les vallées protégées de l'onchocercose***

Au Niger, la ZOR comprend 10 cantons contenus dans trois arrondissements : Say, Téra et Kollo, qui représentent respectivement 58 %, 32 % et 10 % de la superficie soumise à l'étude. La population concernée est modeste : avec un peu plus de 400 000 habitants en 1988, elle représente 5,6 % de la population du Niger. Elle se répartit dans les trois arrondissements à raison de 41 %, 45 % et 13 % ; la quasi-totalité de la population est rurale (95,3 %).



Carte 9 : Niger. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par canton, entre 1977 et 1988

Le rythme de croissance de l'ensemble de la ZOR nigérienne est considérable, puisqu'il atteint 4,7 % l'an entre 1977 et 1988 (tableau 11), alors que la croissance démographique de l'ensemble du Niger est de 3,3 % en moyenne annuelle.

Le cas du Niger est intéressant pour l'objet de notre étude dans la mesure où ce pays était peu touché par l'onchocercose, en comparaison des autres pays, à l'exception des vallées de la Tapoa et de la Mékrou, qui traversent le département de Say. Or l'arrondissement de Say, qui avait été le plus affecté par l'onchocercose, a la plus forte croissance : 7,8 % par an. Tous les cantons de cet arrondissement ont un taux de croissance supérieur à 5 % (tableau 14, carte 9). La croissance la plus importante est celle du canton de Tamou (14,8 %), qui présentait la plus faible densité en 1977. Mais c'est le canton de Torodi, où il y avait la plus forte concentration de population de la ZOR après le canton de Dargol (16 % et 27 % respectivement en 1977), qui semble attirer le plus de population de l'extérieur : son taux de croissance est de 7,2 %. Ce canton rassemblait, en 1988, près de 21 % de la population de la zone.

On doit souligner qu'à l'exception de Diagourou, les cantons qui concentraient les populations les plus importantes ont maintenu une croissance respectable, souvent supérieure à la croissance naturelle.

## **2) Zone d'immigration ou zone relais vers les pays côtiers ?**

### **Le cas du Burkina Faso**

Dans toutes les régions du sud du Burkina Faso, du Mali et du Niger aujourd'hui protégées de l'onchocercose, et en particulier dans les régions qui présentaient les plus faibles densités de population, on a assisté à une forte croissance démographique liée à l'immigration. Les densités y ont plus que doublé dans les vingt dernières années (tableau 12). Cette importante immigration cache néanmoins l'émigration vers les pays côtiers, et plus globalement la mobilité de plus en plus complexe dont ces régions sont le théâtre.

Au Mali comme au Niger, la proportion d'individus venant d'autres régions du pays et installés dans les ZOR est croissante. Mais, en particulier au Mali, elle est encore faible (tableau 13). Aussi, on peut penser qu'il s'opère une plus forte rétention des natifs de la ZOR, et/ou que, parmi la population immigrée, nombre de personnes continuent de se porter vers d'autres lieux. Autrement dit, les difficultés d'installation définitive dans les ZOR en font-elles, au bout du compte, des zones relais vers les pays côtiers ? ou bien, y a-t-il pour un groupe une possibilité de s'installer au prix de la mobilité de certains de ses membres ? Les données fournies par les recensements ne permettent pas de répondre à cette question. Cependant, nous pouvons approfondir celle-ci en considérant le cas particulier du Burkina Faso.

Au Burkina Faso, les proportions d'individus nés hors de la ZOR vont de 22 % dans le Houet à 75 % dans le Boulgou, alors que, dans les provinces hors ZOR, ces proportions ne dépassent guère 5 %. Les provinces constituant la ZOR sont, dans leur quasi-totalité, situées dans l'espace soudano-guinéen. Elles sont donc bien arrosées (900 à 1 200 mm) et jouissent de terres relativement propices à l'agriculture.

La ZOR présente les potentialités agro-climatiques les plus importantes du Burkina Faso. Contrairement à la zone du plateau central, où l'on assiste à des mouvements de départ importants dont les raisons tiennent principalement à la recherche de terres arables et de pâturages pour le bétail, la ZOR est une région de prédilection pour les immigrants.

**Tableau 12**  
**Densité de population dans les ZOR du Sud**

Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Burkina Faso 1991	<i>Provinces :</i>		Niger 1988	<i>Cantons :</i>	
	Bougouriba	34,3		Kounari	15,8
	Boulgou	51,6		Say	49,4
	Comoé	16,1		Tamou	7,2
	Ganzourgou	54,7		Torodi	12,1
	Gourma	13,2		Téra	18,7
	Houet	43,5		Dargol	29,5
	Kossi	29,5		Diagourou	21,6
	Mouhoun	31,5		Kirtachi	14,9
	Sourou	33,0		Namaro	25,1
	Zoundweogo	50,7		N'Dounga	47,7
	Ensemble ZOR	29,6	Arrond. de Say	12,3	
	Ensemble Pays	33,5	Arrond. de Téra	24,7	
			Arrond. de Kollo	23,0	
			Ensemble ZOR	17,3	
			Ensemble Pays	5,2	
Mali 1987	<i>Cercles :</i>				
	Dioïla	19,7			
	Kati	21,4			
	Kangaba	11,9			
	Bankass	22,7			
	Bandiagara	25,4			
	Koro	19,7			
	Ségou	38,9			
	Baraouéli	29,3			
	Bla	24,5			
	San	28,3			
	Tominian	19,7			
	Bougouni	11,6			
	Kolondièba	11,3			
	Yorosso	20,1			
	Yanfolila	14,2			
	Kadiolo	18,3			
	Koutiala	38,5			
	Sikasso	24,4			
Région Koulikoro	12,5				
Région Sikasso	18,7				
Région Ségou	20,7				
Région Mopti	16,2				
Ensemble ZOR	17,4				
Ensemble Pays	6,2				

Sources : *Rapports nationaux.*



**Tableau 13**  
**Évolution de la structure migratoire**  
**(région de recensement x lieu de naissance) entre 1976 et 1987**  
**(ZOR du Mali)**

Région de recensement	Lieu de naissance							
	1976				1987			
	même région	autres régions	étranger	Total	même région	autres régions	étranger	Total
Koulikoro	93,6	4,9	1,5	100	92,0	6,1	1,9	100
Sikasso	90,9	5,2	3,9	100	89,8	7,5	2,7	100
Ségou	91,7	6,9	1,4	100	91,6	7,1	1,3	100
Mopti	95,3	3,4	1,3	100	93,7	5,3	1,0	100

Sources : RGP Mali 1976 et 1987.

**Tableau 14**  
**Répartition (%) de la population par statut migratoire (durée de vie)**  
**et taux moyen annuel d'accroissement 1977-1988 (ZOR du Niger, 1988)**

Canton et Arrondissement	Statut migratoire				Taux moyen annuel d'accroissement 1977-1988 (%)
	Non-migrants	Migrants internes	Migrants externes	Total	
Kounari	92,8	2,8	4,4	100,0	5,8
Say	80,8	5,2	14,0	100,0	5,1
Tamou	70,8	5,7	23,5	100,0	14,8
Torodi	81,9	9,7	8,4	100,0	7,2
<i>Total Arrond. De Say</i>	80,0	7,4	12,6	100,0	7,8
Téra	97,1	0,5	2,3	100,0	2,8
Dargol	96,8	0,3	2,9	100,0	4,6
Diagourou	98,7	0,0	1,3	100,0	-1,4
<i>Total Arrond. De Téra</i>	97,2	0,3	2,5	100,0	2,9
Kirtachi	80,5	1,3	18,2	100,0	6,1
Namaro	91,7	3,3	5,0	100,0	3,0
N'Dounga	90,2	1,0	8,8	100,0	2,8
<i>Total Arrond. De Kollo</i>	88,2	2,2	9,6	100,0	3,7
<b>Total ZOR</b>	<b>88,9</b>	<b>3,5</b>	<b>7,6</b>	<b>100,0</b>	<b>4,7</b>

Source : DSCN, RGP Niger 1988.

L'immigration la plus importante s'opère le long du Mouhoun (ex-Volta Noire) en raison du boom du coton. Les vallées concernées sont la zone de Solenzo et les zones proches des sites de peuplement encadrés par l'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV), notamment le Haut Nakambé (ancienne Volta Blanche) et le Nazinon (ancienne Volta Rouge).

Dans la région de la Bougouriba, affluent du Mouhoun, le retour des migrants (qui avaient abandonné leur terroir) est plus difficile. Dans le pays Lobi, par exemple, il n'y avait pas encore d'extension des cultures vers les rivières en 1984. Ceci tient au fait que, la densité de la population étant faible, avec un habitat dispersé, le taux de cécité y était supérieur à 5 %. Dans le pays Dagara, au nord du confluent de la Bougouriba avec le Mouhoun, la croissance annuelle des nouvelles terres reconquises est d'environ 8 % vers le Mouhoun, mais de 3 % seulement vers la Bougouriba ; les anciens villages sont réoccupés, mais on n'en construit pas de nouveaux.

Considérées isolément, les provinces de la ZOR du Burkina Faso présentent ainsi des spécificités sur le plan de la mobilité spatiale. Alors que l'Ouest, et plus particulièrement la Province du Houet, attire les migrants, notamment ceux du plateau central, du Mali et de la Côte d'Ivoire, d'autres provinces sont restées quelque peu répulsives. C'est en l'occurrence le cas de la province du Ganzourgou, dont le bilan migratoire (durée de vie) en 1985 indique 12,7 % d'entrants contre 14,7 % de sortants. En comparaison, l'analyse des migrations (durée de vie) pour les provinces de l'Ouest en 1985 montre que les immigrants constituent une composante importante de la population du Houet : 32,6 % (dont 27,4 % en provenance de la province du Yatenga, dans le plateau central), contre 7,3 % d'émigrants, ce qui place cette province en deuxième position parmi les provinces les plus attractives après la Sissili. Après le Houet viennent la Kossi (24,2 % d'entrants contre 6 % de sortants), le Mouhoun, capitale du coton (24,1 % d'entrants contre 10 % de sortants). Cette attraction particulière exercée par les provinces de l'Ouest s'explique probablement par l'important recul de l'onchocercose et par les initiatives de mise en valeur de l'espace qui y sont développées.

De ce qui précède, il ressort que la mobilité spatiale dans les ZOR du Burkina Faso est plus intense que partout ailleurs. Ce sont des localités qui connaissent un important brassage de populations de diverses origines. Cette situation a ses avantages, mais aussi ses inconvénients. Ainsi, lorsque l'intégration des migrants dans leurs nouvelles entités s'opère harmonieusement, ces zones deviennent de véritables "fronts" de développement, où la concurrence entre producteurs stimule les rendements. C'est le cas généralement des régions cotonnières des provinces du Mouhoun, du Houet, de la Kossi et de la Bougouriba, où les immigrés, pour la plupart en provenance du plateau mossi (où la culture de rente n'est pas toujours dans la tradition, compte tenu des conditions climatiques), se sont peu à peu forgés des talents d'excellents producteurs de coton. Cela implique toutefois une certaine réadaptation des méthodes culturales (par exemple la culture itinérante sur brûlis, consommatrice de grands espaces, est souvent l'apanage du plateau central) et des comportements vis-à-vis du milieu. D. McMillan *et al.* (1993) notaient fort à propos que "les migrants qui s'installent dans la ZOR savent que, pour prospérer à long terme, ils doivent être capables de s'intégrer à un système économique et social plus large. Ils doivent entretenir de bonnes relations avec les agriculteurs autochtones, les éleveurs qui détiennent des droits de pâturage coutumiers dans la région, les chefs, etc. Un réseau complexe d'interactions, une véritable synergie s'établit entre les migrants (agriculteurs ou éleveurs) et leurs hôtes qui autorisent l'accès à la terre".

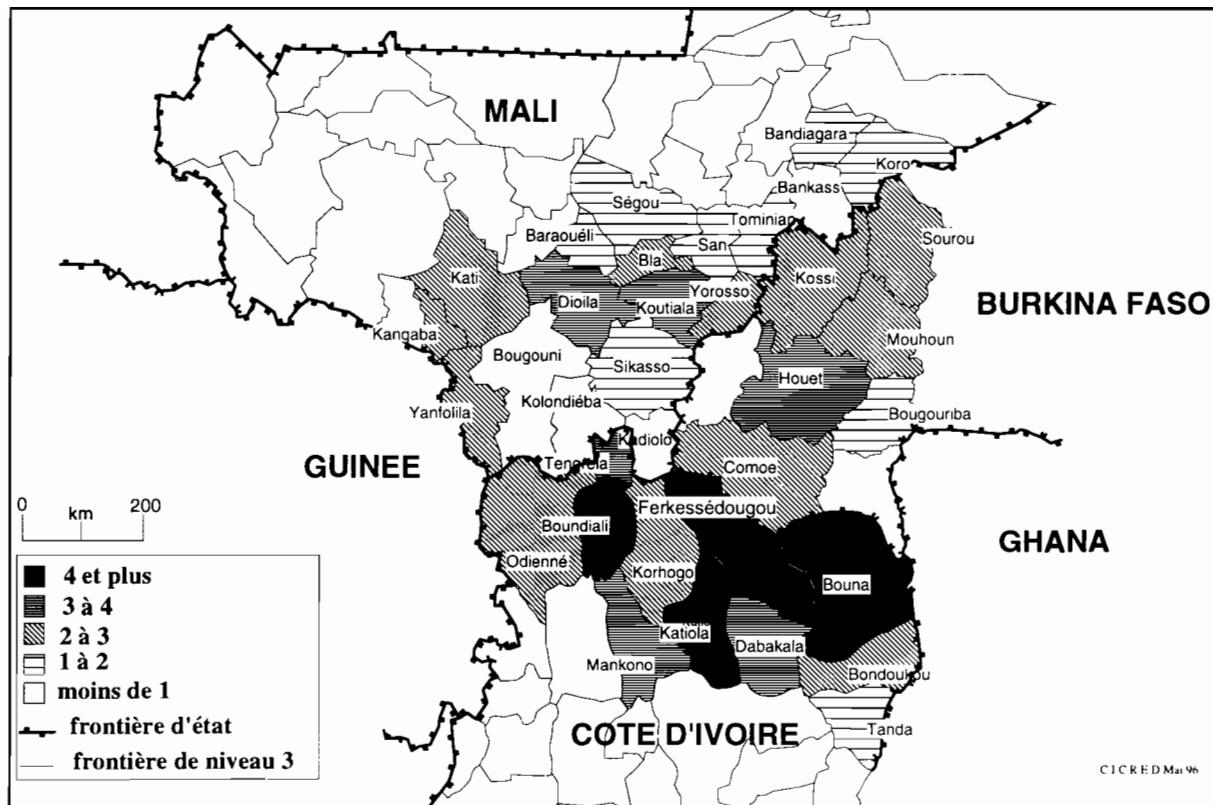
Cependant, ces relations mutuellement avantageuses varient d'une zone à l'autre et peuvent même être conflictuelles. "Le succès du développement des ZOR est presque toujours lié à l'accroissement du cheptel des cultivateurs et des éleveurs et au renforcement des rapports entre les deux groupes" (McMillan *et al.*, 1993). Or ces rapports n'ont pas toujours été des plus amicaux. Si l'on prend l'exemple de la province de la Kossi, troisième province cotonnière du pays après le Houet et le Mouhoun, elle est également, sur le plan pastoral, une zone de forte transhumance du fait de sa situation frontalière avec le Mali. Aussi les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont-ils très fréquents. C'est également le cas dans la région de Niangoloko, où la cohabitation entre éleveurs Karamogo et agriculteurs de la région est quasiment impossible, avec de temps à autre des querelles qui dégénèrent en conflits armés.

C'est forts de tous ces constats que les auteurs ont fait remarquer que "pour élaborer des programmes de développement plus efficaces, les décideurs doivent être conscients des rapports que les différents groupes entretiennent entre eux, ainsi que des facteurs qui favorisent ou qui entravent l'intégration harmonieuse de leurs intérêts respectifs".

### **3) Continuités et discontinuités transfrontalières du peuplement**

L'Aire présente par définition une continuité géo-épidémiologique (cf. carte 2). Il est intéressant de se demander si l'on peut relever des continuités ou des discontinuités de la dynamique de peuplement dans cet espace rural international libéré de l'onchocercose. Autrement dit, la situation spécifique de chacun des pays, de chacune des régions et les frontières qui les séparent génèrent-elles une dynamique de peuplement particulière ? Nous avons en partie répondu à cette question en choisissant de distinguer dans chacun des ensembles nationaux considérés, les zones qui se présentent comme des régions d'immigration (les ZOR du Sud) ou bien qui demeurent des régions d'émigration (les ZOR du Nord) en dépit d'une intensification de l'immigration dans de nombreux cas. Cependant, il demeure important de pouvoir identifier, entre ces deux types de zones, les continuités ou les discontinuités spatiales transfrontalières de la dynamique démographique au niveau le plus fin possible. Ainsi, qu'en est-il pour chacun des deux pôles formés, d'une part, par la région sud-ouest du Burkina et les régions onchocerquiennes des pays frontaliers, la Côte d'Ivoire, le Mali, et, d'autre part, par le sud-est burkinabé avec le Bénin, le Niger et le Togo ?

Plus que la disparité des époques intercensitaires considérées, les différences de taille des unités administratives retenues dans chacun des pays interdisent ce type d'analyse.



Carte 10 : Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par province, dans les zones frontalières du Burkina Faso (1985-1991), du Mali (1976-1987) et de la Côte d'Ivoire (1975-1988)

On ne peut cependant s'empêcher de noter, à l'examen de la carte 10, qu'à l'ouest du Burkina la province du Houet « concentre » l'accroissement de population entre 1985 et 1991, opérant ainsi une rupture entre la province burkinabé frontalière du sud, « la Comoé », et ses voisins du nord de la Côte d'Ivoire qui ont connu un taux de croissance supérieur à 4 % l'an entre 1975 et 1988. Avec les régions frontalières du Mali, les différences sont moins marquées, les provinces croissant au rythme de 2 à 3 % l'an, laissant apparaître un espace réticulé qui unirait en quelque sorte les provinces maliennes de Diolla, Koutiala et Yorosso à la province burkinabé de Kossi.

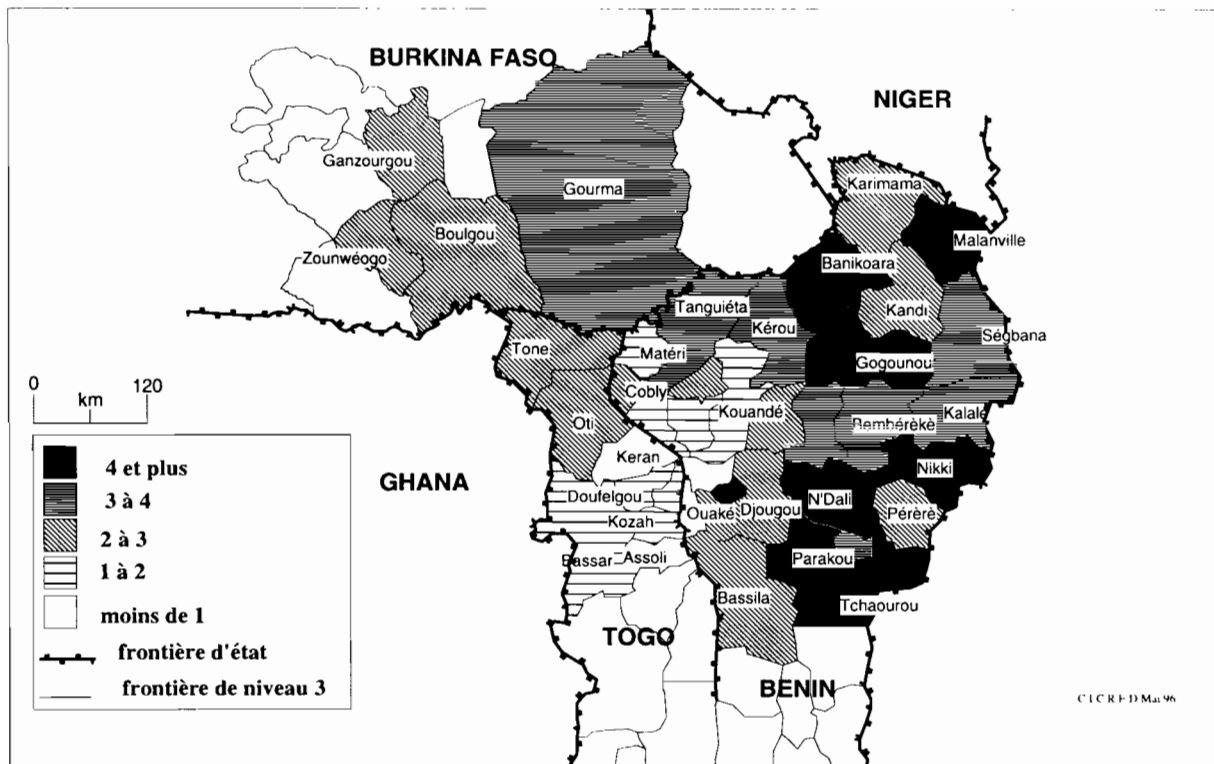
Il est plus hasardeux encore de se lancer dans ce type d'analyse pour le pôle régional autour de la zone de l'onchocercose du sud-est du Burkina, tant sont grandes les disparités des intervalles intercensitaires et des tailles d'unités administratives entre le Burkina, le Bénin et le Togo (carte 11).

Nous voulons, avec ces exemples, surtout insister sur l'intérêt de mener une analyse géo-référencée des données censitaires au niveau des unités de peuplement les plus petites, si possible les localités ou les unités censitaires, afin d'appréhender la nature, territoriale ou réticulaire, des dynamiques de peuplement que connaissent ces espaces ruraux. Il faut pour cela que les données des recensements soient disponibles, conservées et accessibles sous cette forme, ce qui est loin d'être le cas en Afrique.

### **III – LE PEUPEMENT DES ZOR DE LA GUINÉE ET DU SÉNÉGAL**

Les ZOR de la Guinée et du Sénégal font état d'une troisième catégorie de dynamique de peuplement, assez différente des précédentes. Elles sont en effet caractérisées par une forte émigration d'hommes et de femmes, par une très faible croissance démographique, dans l'absolu en ce qui concerne la Guinée, et comparativement aux ZOR des autres pays en ce qui concerne le Sénégal (tableau 15). Ces pays ayant été rattachés au programme OCP en 1986, les données disponibles ne permettent pas d'apprécier avec du recul l'impact de la maîtrise de l'onchocercose sur la dynamique de peuplement. Cependant, même lorsque le niveau d'endémicité est élevé, comme en Guinée, il n'y a pas de lien établi entre celui-ci et la densité ou la croissance démographiques de ces régions.

Le faible rythme de croissance démographique et de développement de ces régions est à mettre au compte d'un fort enclavement économique. Bien qu'elles disposent de grandes potentialités agricoles, leur production (céréalière et rizicole) reste essentiellement destinée aux marchés locaux. Les densités de population sont plus fortes le long des axes de circulation routière qui relient la ZOR aux autres pays frontaliers, mais on n'observe pas à partir de ces axes une densification ou une extension du peuplement comme dans les autres pays. En l'absence de croissance démographique, la concentration de population ne s'opère pas, les unités de peuplement de moins de 500 habitants restent nombreuses. Ces zones rurales restent en marge des investissements en infrastructures sociales et économiques faute d'économie d'échelle. Il n'y a pas d'axes ou de pôles de peuplement qui se dégagent nettement.



**Carte 11 : Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par province, dans les zones frontalières du Burkina Faso (1985-1991), du Bénin (1989-1992) et du Togo (1970-1981)**

**Tableau 15**  
**Taux moyen annuel de croissance intercensitaire**  
**et densité de population dans les zones enclavées**

Pays et période	Unité administrative	Taux moyen annuel d'accroissement démographique (%)	Densité (hab./km <sup>2</sup> ) (date)
Guinée 1983-1990	<i>Préfectures</i> <sup>23</sup> :		(1990)
	- Kankan	+2,5	14,9
	- Kérouané	-1,3	8,2
	- Dabola	-0,1	13,7
	- Mandiana	+0,8	11,1
	Ensemble ZOR	0,8	9,1
	Ensemble Pays	2,5	30,0
Sénégal 1976-1988	<i>Départements</i> <sup>24</sup> :		(1988)
	- Kedougou (Saraya)	1,4	
	- Bakel (Kidira)	2,4	
	- Velingara (Bonconto)	2,4	
	- Tambuconda (Missirah)	3,1	
	Ensemble ZOR	2,0	5,1
	Ensemble Pays	2,7	6,9

Sources : *Rapports nationaux.*

L'émigration dont ces régions font l'objet profite donc à la capitale tout d'abord, puis aux régions limitrophes ensuite, si on en juge par la légère croissance démographique de celles-ci, mais profite aussi aux pays voisins, notamment le Mali et la Côte d'Ivoire.

## 1) Une faible croissance démographique en zone rurale

### *En Guinée*

La répartition spatiale de la population de la ZOR de Haute-Guinée en 1983 indique que près de 50 % de la population vivait alors dans des zones à forte prévalence de la maladie, 14 % dans des zones de prévalence moyenne et 36 % dans des zones à faible prévalence. On estime que 43 % des habitants de cette région, soit 396 000 personnes, étaient atteints par l'onchocercose en 1984.

23. Les préfectures les plus significatives ont été retenues.

24. Un arrondissement par département a été retenu.

La croissance de la population dans la ZOR est assez modérée, puisque son taux annuel moyen entre 1983 et 1990 est de 0,8 %, ce qui est très faible par rapport à la moyenne nationale estimée à 2,5 %. Par préfecture, les taux varient de -1,3 % à Kérouané à +2,5 % à Kankan (carte 12). Certaines préfectures (Dabola, Dinguirayé et Kérouané) ont enregistré une baisse de l'effectif de leur population pendant la période 1983-1990. Seule la Préfecture de Kankan a connu une croissance notable de sa population (2,5 % par an). Cette différence provient du poids démographique et de l'évolution spécifique des deux sous-préfectures centrales de la Préfecture de Kankan, dont les taux d'accroissement sont supérieurs à 4 %.

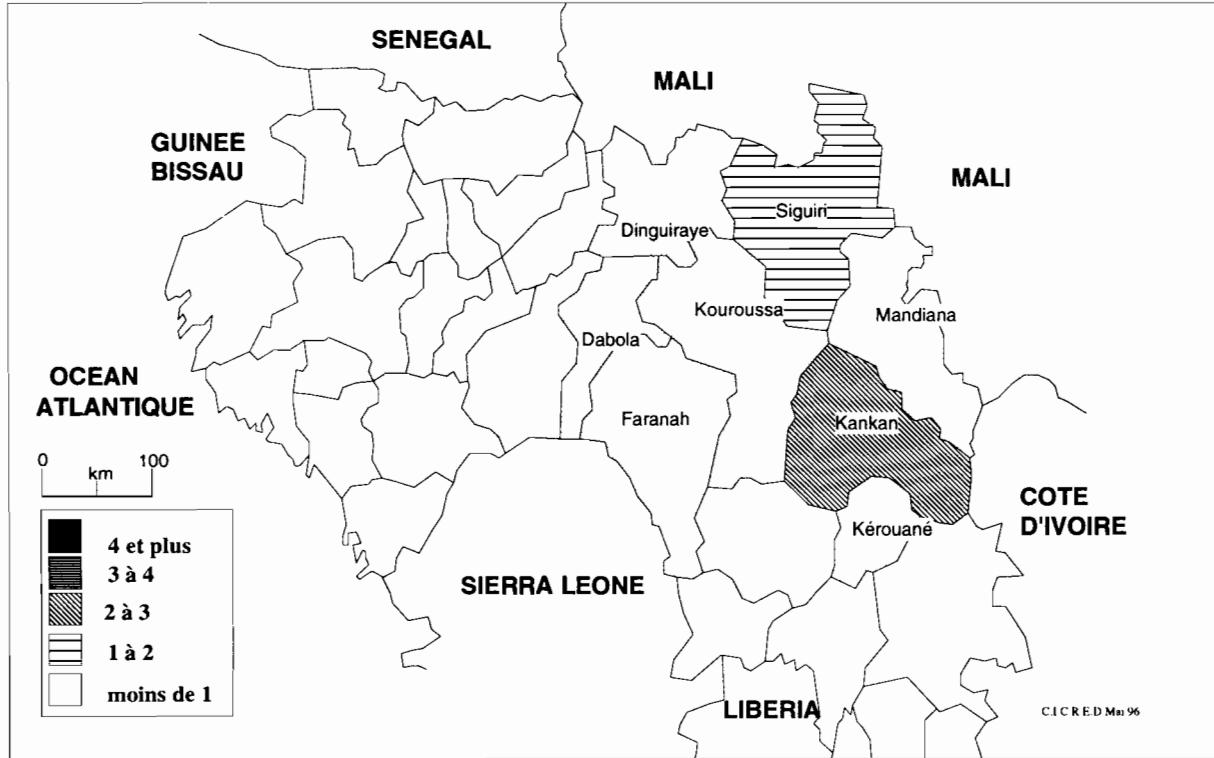
La zone de forte prévalence, comme on pouvait s'y attendre, a connu le plus faible taux d'accroissement : 0,6 % contre environ 1 % pour les zones moins touchées.

### ***Au Sénégal***

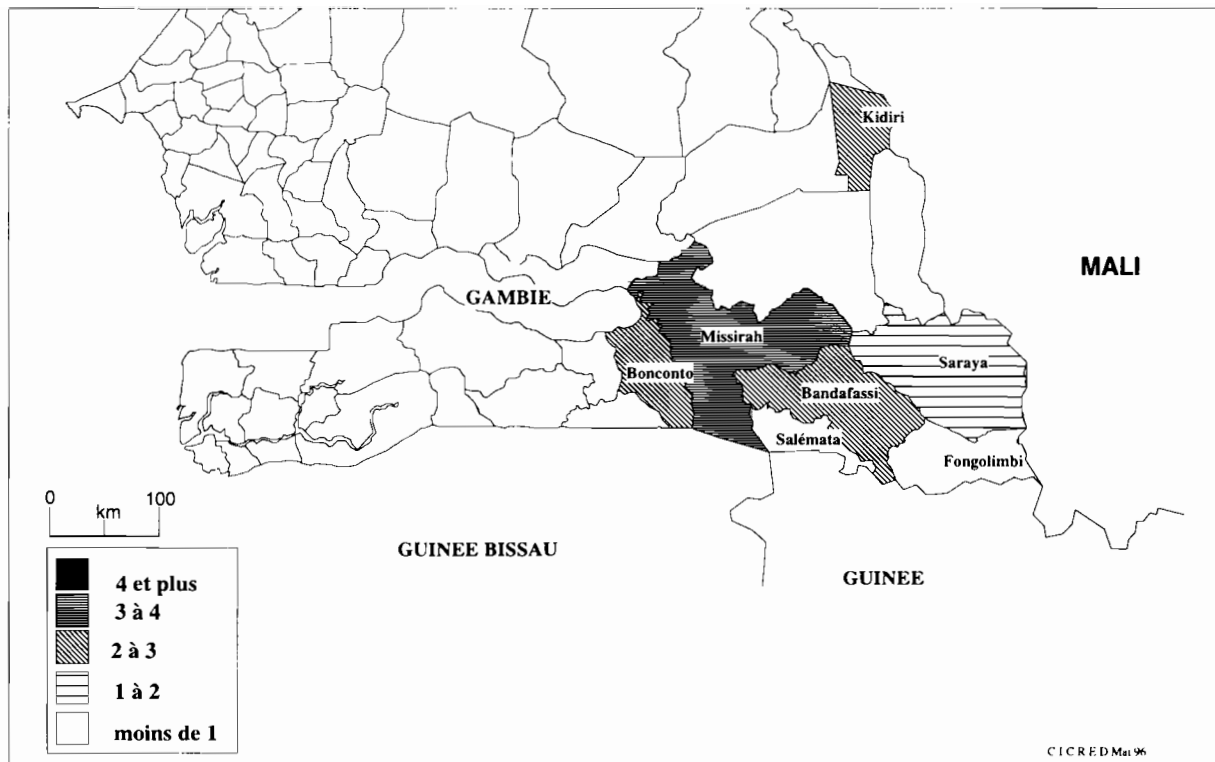
L'étude de l'évolution de la population montre que les arrondissements de la ZOR ont des taux d'accroissement disparates entre 1976 et 1988. En effet, ces taux varient de -0,4 % (arrondissement de Salémata) à +3,1 % (arrondissement de Missirah) (carte 13). Entre ces deux extrêmes se trouvent les arrondissements de Bonconto (2,4 %), de Kidira (2,4 %) et de Bandafassi (2,0 %), qui ont connu un accroissement important, et l'arrondissement de Fongolimbi, qui enregistre un accroissement faible. La forte croissance de la population de Missirah est induite par une importante immigration liée au développement de la filière bananière le long du bassin du fleuve Gambie. En revanche, le dépeuplement de Salémata résulterait de son faible niveau de développement par opposition aux arrondissements limitrophes (Bandafassi et Missirah).

Les arrondissements de la zone hors ZOR connaissent tous un accroissement positif entre 1976 et 1988 : le taux varie de 2,0 % (arrondissement de Diawara) à 5,9 % (arrondissement de Koupentoum). C'est d'ailleurs dans cette zone que l'on trouve les arrondissements qui ont les taux d'accroissement les plus importants : Koupentoum (5,9 %) et Koussanar (4,3 %). Ces constatations nous amènent à relativiser le fait que les ZOR attirent plus de mouvements migratoires que les régions environnantes. En dépit de ce fait, les résultats montrent que la ZOR sénégalaise connaît un important accroissement de population entre 1976 et 1988, puisque, à trois exceptions près, ses arrondissements ont connu des taux de croissance supérieurs ou égaux à 2 %.





Carte 12 : Guinée. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par préfecture, entre 1983 et 1990



Carte 13 : Sénégal. Taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population par arrondissement, entre 1976 et 1988

## 2) Un peuplement difficilement consolidé en raison de la forte émigration

Quoique les densités aient globalement augmenté dans ces ZOR, cette augmentation n'a pas les mêmes effets sur toutes les unités administratives de Guinée et du Sénégal (tableau 16, carte 14).

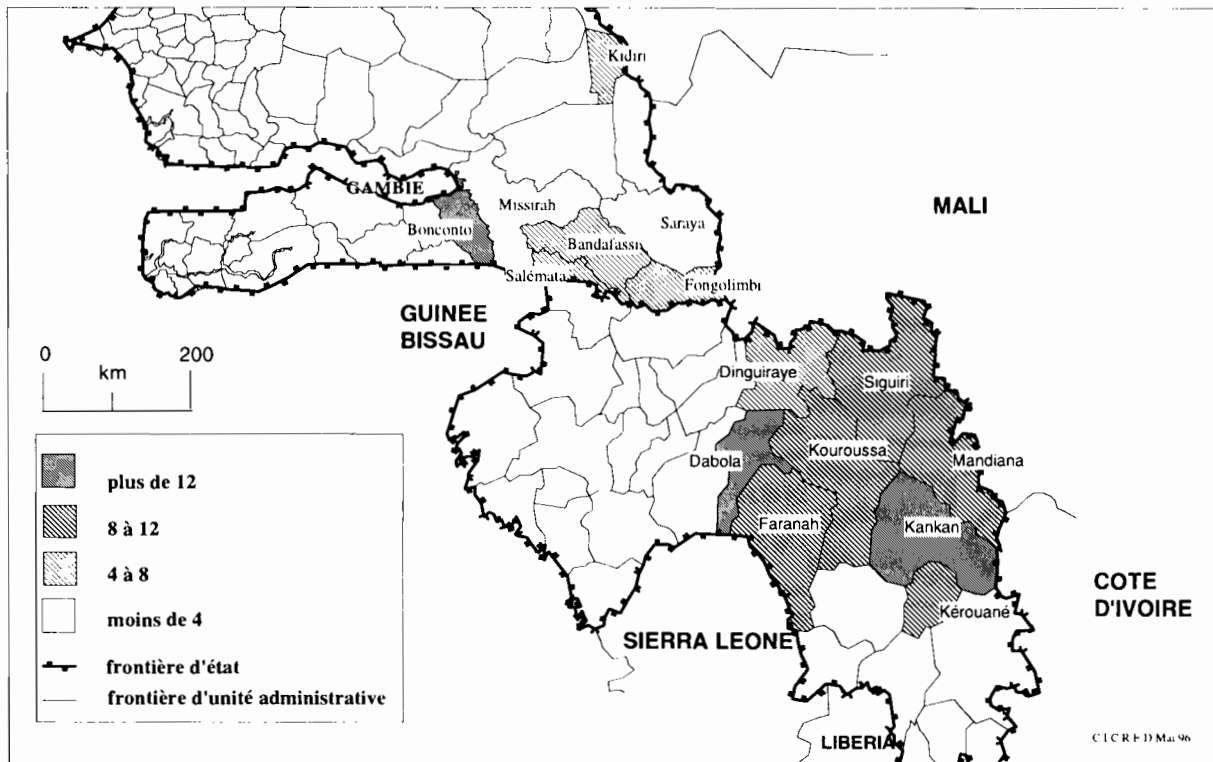
**Tableau 16**  
**Densité de la population dans les ZOR de la Guinée et du Sénégal**

Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Pays et date	Unité administrative	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Guinée 1990	<i>Préfectures :</i>		Sénégal 1988	<i>Arrondissements :</i>	
	Dabola	13,7		Bandafassi	
	Dinguirayé	7,8		+ Kedougou	5,2
	Faranah	8,4		Bonconto	14,6
	Kankan	14,9		Fongolimbi	5,3
	Kérouané	8,2		Kidira	4,4
	Kouroussa	8,0		Missirah	3,9
	Mandiana	11,1		Salémata	6,4
Siguiré	11,3	Saraya	2,4		
	Ensemble ZOR	9,1		Ensemble ZOR	5,1

Sources : RGPH 1988 (Sénégal) et Recensement Agricole 1990 (Guinée).

### *En Guinée*

Dans la ZOR (Haute-Guinée), les densités des préfectures ont faiblement augmenté entre 1983 et 1990. La plus forte augmentation est enregistrée dans la Préfecture de Kankan (5 points), tandis que celle de Kérouané a subi une légère diminution (-2 points). La hausse moyenne de la densité dans la région est de 1,3 point. Évidemment, la zone la moins touchée par l'onchocercose a connu un accroissement de densité très important (2,1 points). À l'inverse du Sénégal et des autres pays, la Guinée présente une ZOR faisant figure de région de départ. La Haute-Guinée a d'ailleurs toujours été une zone de départ, aussi bien durant la période coloniale que sous la première République. La matrice migratoire comparant la préfecture de naissance à la préfecture de résidence au moment du recensement permet de calculer des "taux" d'immigration et d'émigration. Le tableau 17 donne le niveau de ces deux indicateurs pour les préfectures de la ZOR.



**Carte 14 : Densité de population dans les ZOR de la Guinée et du Sénégal**

À l'exception de Kérouané et de Mandiana, aucune préfecture de la Haute-Guinée ne connaît un taux d'entrées supérieur ou égal au taux des sorties. La Haute-Guinée est donc visiblement une région d'émigration. Les préfectures largement intégrées aux zones de forte et moyenne prévalence de la maladie (Kouroussa, Dinguirayé et Siguiri) présentent des taux d'immigration beaucoup plus faibles que la moyenne (moins de 5 % contre une moyenne régionale supérieure à 10 %). À l'inverse, il existe une corrélation positive entre le niveau de prévalence, mesuré par la proportion de la superficie en zone hyper- ou méso-endémique, et le taux d'émigration ( $r = 0,496$ ). Lorsque, à partir de la matrice migratoire " lieu de naissance/lieu de résidence ", on s'intéresse aux seules préfectures de la Haute-Guinée, et en ne retenant que les effectifs supérieurs ou égaux à 1 000, on parvient aux résultats suivants :

- en ce qui concerne les sorties, la forte attraction exercée par Conakry sur la presque totalité des préfectures, l'orientation des émigrations essentiellement vers la Guinée Forestière (Kissidougou, Guéckédou et N'Zérékoré, notamment), puis la prédominance des échanges entre préfectures de la même région ;

- en ce qui concerne les entrées, la polarisation vers la Préfecture de Kérouané, zone d'exploitation de l'or et du diamant, et vers la Préfecture de Kankan, où prédominent des activités commerciales ; on note également des entrées à partir des préfectures de la Guinée Forestière (principalement de Kissidougou et de Beyla) et des entrées de l'extérieur du pays, toujours vers Kankan et Kérouané. Le schéma des entrées vers les zones rurales de la Haute-Guinée est identique au précédent concernant l'ensemble de la région.

**Tableau 17**  
**Indicateurs d'émigration et d'immigration par préfecture**  
**(ZOR de Guinée, 1990)**

Préfecture	Entrants en % de la population résidente	Sortants en % de la population des natifs	% de la superficie en zone hyper- et méso-endémique
Dabola	11,3	19,5	61
Dinguirayé	3,5	12,5	87
Faranah	13,5	14,5	24
Kankan	12,4	21,6	70
Kérouané	32,7	12,1	62
Kouroussa	4,8	20,5	92
Mandiana	7,3	5,8	19
Siguiri	4,6	12,6	84
Ensemble ZOR	10,5	15,3	65

Source : *Rapport national de la Guinée.*

Les résultats de l'enquête migration (1993) informent sur les échanges migratoires plus récents entre la Haute-Guinée et les autres régions naturelles. On ne dispose cependant pas d'informations à un niveau d'analyse plus bas que celui de la région naturelle (tableaux 18 et 19).

**Tableau 18**  
**Répartition (%) de la population née dans chaque région naturelle**  
**selon la région naturelle de résidence actuelle (Guinée, 1993)**

Région naturelle de naissance	Région naturelle de résidence					
	Basse-Guinée	Moyenne-Guinée	Haute-Guinée	Guinée Forestière	Conakry	Total
Basse-Guinée	84,36	1,22	0,78	0,97	12,67	100,00
Moyenne-Guinée	4,28	84,21	1,96	2,02	7,53	100,00
Haute-Guinée	0,79	0,40	88,07	7,57	3,17	100,00
Guinée Forestière	1,11	0,45	2,71	94,15	1,58	100,00
Conakry	5,69	1,53	2,08	1,95	88,75	100,00
Pays du Réseau*	11,90	29,76	23,85	15,85	18,63	100,00
Autre pays	15,18	19,91	15,00	27,58	22,33	100,00

Source : Rapport national de la Guinée.

\* Nigéria, Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina, Sénégal, Mauritanie.

**Tableau 19**  
**Répartition (%) de la population résidente de chaque région naturelle**  
**selon la région naturelle de naissance (Guinée, 1993)**

Région naturelle de naissance	Région naturelle de résidence				
	Basse-Guinée	Moyenne-Guinée	Haute-Guinée	Guinée Forestière	Conakry
Basse-Guinée	88,80	1,33	0,80	0,91	17,35
Moyenne-Guinée	4,64	94,08	2,07	1,95	10,60
Haute-Guinée	0,83	0,44	91,18	7,11	4,37
Guinée Forestière	1,16	0,48	2,75	86,98	2,14
Conakry	3,09	0,86	1,10	0,94	62,62
Pays du Réseau*	0,66	1,69	1,29	0,78	1,34
Autre pays	0,83	1,12	0,80	1,34	1,59
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Rapport national de la Guinée.

\* Nigéria, Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina, Sénégal, Mauritanie

Sur 1 298 866 personnes nées en Haute-Guinée, 88,1 % y habitaient (tableau 18), les autres résidant dans les autres régions naturelles et essentiellement en Guinée Forestière (7,6 %) et à Conakry (3,2 %).

Parmi les 1 051 274 personnes résidant en Haute-Guinée au moment de l'enquête, 91,2 % (tableau 19) sont nées dans cette région, et les autres sont nées dans une autre région naturelle ou dans un autre pays (2,1 % proviennent de la Moyenne-Guinée, 2,8 % de la Guinée Forestière, et 1,3 % des pays voisins).

## Au Sénégal

Entre 1976 et 1988, toutes les communautés rurales du Sénégal ont enregistré une augmentation de leur densité de population, sauf celle de Fongolimbi, qui a connu un faible accroissement, et celle de Salémata, qui a subi une perte de population. C'est au niveau des communautés rurales de Médina-gounass, de Bonconto et de Nétéhoulon qu'on observe les augmentations les plus significatives : les écarts entre les densités y sont respectivement de 9,9, 6,5 et 3,8 hab./km<sup>2</sup> au cours de la période.

Dans la ZOR du Sénégal, la proportion des villages de moins de 500 habitants est encore très élevée : près de 92 %. La proportion de population vivant dans les villages de moins de 500 habitants a tendance à diminuer légèrement sur l'ensemble de la ZOR. Elle recule d'une manière plus nette dans les arrondissements où la croissance démographique est la plus forte (par exemple à Missirah, elle passe de 75,9 % à 69,1 %), et surtout elle s'accroît dans les arrondissements où la croissance est la plus faible (par exemple dans l'arrondissement de Salémata, de 77 % à 84 %) ; il est toutefois surprenant que, dans l'arrondissement voisin de Bandafassi, cette même proportion passe de 71 à 58 %, bien que celle de villages de plus de 500 habitants n'ait pratiquement pas varié. Y a-t-il création d'établissements humains en même temps que concentration et croissance démographique dans les bourgades les plus importantes ?

**Tableau 20**  
**Proportion (%) de natifs par arrondissement**  
**en 1976 et 1988 (ZOR du Sénégal)**

Arrondissement	Proportion de natifs	
	1976	1988
Bandafassi	97,3	90,8
Bonconto	80,2	77,5
Fongolimbi	90,6	94,0
Kédougou commune	42,0	49,3
Kidira	83,8	88,6
Missirah	85,2	83,8
Salémata	96,8	95,5
Saraya	97,6	92,5
Ensemble ZOR	85,7	83,9

Sources : RGP 1976, RGPH 1988.

La grande majorité de la population de la ZOR du Sénégal est autochtone (85,7 % en 1976 et 83,9 % en 1988). Bien que la situation ne soit pas très différente de celle qu'on observe dans les régions hors ZOR (82,9 % et 78,2 %), la capacité de rétention des autochtones semble plus importante dans la ZOR. Les données par arrondissement (tableau 20) confirment la tendance observée au niveau général. Mais on peut classer les arrondissements en deux groupes :

- ceux où la proportion des autochtones a diminué entre 1976 et 1988 : Bandafassi (- 6,5 points), Bonconto (- 2,7 points), Saraya (- 5,1 points), Missirah (- 1,4 points) et Salémata (- 1,3 points) ;

- ceux où la proportion des autochtones a connu un accroissement entre 1976 et 1988 : Kédougou (+ 7,3 points), Kidira (+ 4,8 points) et Fongolimbi (+ 3,4 points).

Sans prétendre avancer une explication certaine à cette situation, il est permis de penser que la décroissance de la proportion des natifs peut être due à une immigration de non-natifs ou à une émigration de natifs. Nous sommes dans un cas où les deux éventualités sont possibles. Mais les données ne permettent pas de trancher.

Non seulement la ZOR sénégalaise a un solde migratoire (durée de vie) positif, mais elle est plus attractive que le reste du pays (tableau 21). En effet, 85,6 % des immigrants de la zone viennent soit d'une autre région du pays (52,1 %) soit d'un pays étranger (33,5 %).

**Tableau 21**  
**Soldes migratoires et répartition des migrants (durée de vie)**  
**selon l'arrondissement (Sénégal, 1988)**

Arrondissement	Immigrants (%)	Émigrants (%)	Solde migratoire
Bandafassi	7,5	16,9	+ 81
Bonconto	33,2	2,1	+ 7 460
Fongolimbi	2,9	14,1	- 697
Kédougou commune	22,2	14,4	+ 3 731
Kidira	8,6	4,3	+ 1 560
Missirah	18,9	18,1	+ 2 600
Salémata	2,2	17,6	- 1 211
Saraya	4,5	12,5	- 173
Ensemble ZOR	100,0	100,0	+ 13 351
Zone hors ZOR	-	-	+ 1 249

Source : RGP 1988.

C'est la commune de Kédougou qui accueille le plus de flux migratoires en provenance des autres arrondissements de la ZOR, sauf pour les personnes originaires des arrondissements de Missirah, de Kidira, de Salémata (dont respectivement 91,6 %, 68,4 % et 34,8 % se dirigent vers la zone hors ZOR), et de Bonconto (dont 58,5 % aboutissent à l'arrondissement de Missirah). Comme l'indique le tableau 21, les quatre entités qui ont les soldes migratoires les plus significatifs sont, dans l'ordre d'importance, les arrondissements de Bonconto (7 460), de Kédougou commune (3 731), de Missirah (2 600) et de Kidira (1 560).

Les immigrants "durée de vie" internationaux sont les plus nombreux quelle que soit la destination dans la ZOR, sauf pour la commune de Kédougou où l'on observe une prédominance des immigrants en provenance des autres régions du pays (Tambacounda non comprise).



Quand on s'intéresse aux migrations récentes, les résultats ne sont pas très différents de ceux qui précèdent. En effet, ce sont les arrondissements de Salémata et de Fongolimbi qui sont les zones d'émigration par excellence, avec des soldes migratoires négatifs. À l'opposé, les arrondissements de Missirah, Kidira et Bonconto sont les zones les plus attractives en 1988.

L'analyse de la structure par âge des immigrants et des émigrants "durée de vie" en 1988 (tableaux 22 et 23) montre qu'il s'agit essentiellement de jeunes adultes : dans la ZOR, environ 40 % des migrants, entrants comme sortants, sont âgés de 15 à 34 ans ; 24 % ont moins de 15 ans ; 25 % ont entre 35 et 54 ans.

**Tableau 22**

**Répartition (%) des immigrants (durée de vie) de chaque arrondissement d'installation selon le groupe d'âge (Sénégal, 1988)**

Arrondissement d'installation	< 15 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
Bandafassi	25,2	39,6	23,5	11,7	100
Bonconto	15,8	37,1	27,7	19,4	100
Fongolimbi	32,9	35,1	20,1	11,9	100
Kédougou comm.	26,0	38,2	27,4	8,4	100
Kidira	27,9	41,7	22,2	8,2	100
Missirah	24,0	40,8	24,2	11,0	100
Salémata	18,4	30,8	27,7	24,1	100
Saraya	31,6	40,4	21,7	6,3	100
Ensemble ZOR	23,3	38,3	25,4	13,0	100
Zone hors ZOR	25,0	40,9	20,1	14,0	100

Source : RGPH 1988.

**Tableau 23**

**Répartition (%) des émigrants (durée de vie) de chaque arrondissement de naissance selon le groupe d'âge (Sénégal, 1988)**

Arrondissement de naissance	< 15 ans	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et +	Total
Bandafassi	21,2	41,3	29,3	8,2	100
Bonconto	38,7	46,6	13,7	1,0	100
Fongolimbi	17,6	40,8	32,5	9,1	100
Kédougou comm.	41,3	37,5	17,0	4,2	100
Kidira	27,3	38,9	20,8	13,0	100
Missirah	21,2	45,1	25,2	8,5	100
Salémata	20,5	47,5	25,0	7,0	100
Saraya	22,9	37,9	28,4	10,8	100
Ensemble ZOR	24,3	42,0	25,7	8,0	100
Zone hors ZOR	31,0	37,9	20,3	10,8	100

Source : RGPH 1988.

**Les analyses menées ci-dessus ont permis de mettre en relief l'importance de la croissance démographique dans l'AIRE, le volume des échanges au sein des ZOR et entre celles-ci et les autres régions. Par rapport à ces phénomènes, trois groupes de pays peuvent être distingués :**

**- Dans le groupe constitué par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, l'accroissement de la population, sans être homogène, est moyennement élevé. Ces ZOR sont des régions d'émigration, malgré l'existence de quelques foyers d'attraction de population liés, soit à la présence de ressources naturelles (cas des mines d'or et de diamant de Tortiya, en Côte d'Ivoire), soit à l'implantation d'unités de production industrielle (comme les complexes sucriers de la Côte d'Ivoire). On retiendra que, dans les ZOR du " Nord ", la densification du peuplement s'opère principalement le long des axes de communication.**

**- Le deuxième groupe comprend le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les ZOR de ces pays ont connu une croissance démographique plus élevée que celle des régions hors ZOR. Il s'agit de zones d'immigration, qui offrent plus de possibilités agricoles que le reste du pays. Les taux de croissance sont parfois supérieurs à 3 %. Dans ces ZOR, on a assisté ces dernières années à la colonisation de plusieurs centaines de kilomètres carrés de terres dans les vallées libérées de l'onchocercose (cas du Burkina Faso et du Mali). Ces peuplements, commencés vers le milieu des années 1980, se sont intensifiés en raison d'autres événements (sécheresse, intervention de l'État, crise politique ou économique).**

**- Le troisième groupe est constitué de la Guinée et du Sénégal. En ce qui concerne l'accroissement de la population, la situation n'est pas la même dans les deux pays. Alors que la ZOR du Sénégal est une zone d'immigration, celle de la Guinée, au contraire, est une zone d'émigration. Mais en dehors de cette situation qui les rapproche respectivement du deuxième groupe et du premier groupe de pays, les ZOR du Sénégal et de la Guinée affichent des particularités. Ainsi, la Haute-Guinée a enregistré le taux d'accroissement le plus faible de toutes les ZOR, tandis qu'au Sénégal la ZOR a enregistré un taux voisin de celui des autres pays.**

**Dans l'ensemble, la dynamique démographique de l'AIRE mène au constat suivant : alors que certaines ZOR sont le théâtre d'un exode rural soutenu, d'autres connaissent de grands mouvements d'immigration. Mais, d'un côté comme de l'autre, la croissance démographique intercensitaire est restée intense (autour de 3 % l'an), soulevant ainsi une question cruciale : quelles répercussions la dynamique démographique aura-t-elle à terme sur la mise en valeur des espaces ruraux et sur l'organisation des exploitations agricoles ?**

## CHAPITRE 4

### PEUPLEMENT, MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AIRE

Le chapitre 3 était consacré à la dynamique de peuplement de l'AIRE à travers la croissance démographique, la mobilité spatiale et la densification des zones. Dans ce quatrième chapitre, nous nous interrogeons sur l'existence de liens entre ces différents éléments de la dynamique et les activités économiques qui sont menées dans l'AIRE. Nous tenterons d'y parvenir en commençant par décrire l'environnement économique de l'AIRE avant d'examiner la situation groupe de pays par groupe de pays.

L'économie de l'AIRE fait intervenir quatre composantes principales : l'agriculture, la pêche, l'élevage, les ressources minières et l'industrie. L'agriculture reste toutefois l'activité dominante.

#### I. – L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

##### 1) L'agriculture : prédominance des cultures vivrières et du coton

Partout dans l'AIRE, l'agriculture est la principale activité de la population. Cette agriculture, très variée, est fonction du sol, de la végétation, du climat, etc. En un mot, elle est fonction des conditions écologiques et pédologiques.

L'agriculture de l'AIRE est dominée par les cultures vivrières (maïs, riz, mil, sorgho, fonio, arachide, igname, manioc), qui sont pratiquées dans tous les pays concernés. Aux cultures vivrières s'ajoute le coton, principale culture industrielle que l'on rencontre dans toute la zone (tableau 24) ; loin derrière le coton, le tabac est la deuxième culture industrielle pratiquée dans certains pays de la zone. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population active de la zone. Elle est restée traditionnelle (outils rudimentaires) dans la plupart des cas ; elle est dirigée par des structures étatiques au Burkina Faso et au Mali. Le coton bénéficie de l'encadrement de structures de spéculation dans les pays où il est cultivé : Compagnie Ivoirienne des Textiles (CIDT) en Côte d'Ivoire, Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) au Mali, Société Togolaise du Coton (SOTOCO) au Togo, etc.

**Tableau 24**  
**Évolution de la production de certaines cultures dans les ZOR**  
**du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, 1989-1992**

Pays	Cultures	Production (en tonnes)			
		1989	1990	1991	1992
Burkina Faso	Coton	5 706	820	948	-
	Sorgho	51 409	1 560	2 116	-
	Mil	38 881	929	975	-
Côte d'Ivoire	Coton	290 593	-	-	-
	Canne à sucre	145 478	-	-	-
Guinée	Riz	101 512	102 585	117 573	121 726
	Fonio	23 249	25 341	27 648	30 108
	Arachide	24 143	29 988	36 107	40 200
	Mais	24 167	25 567	24 329	25 325
	Manioc	155 972	173 572	194 490	215 825

Sources : *Rapports nationaux.*

## 2) La pêche : une activité plutôt marginale

Dans les ZOR, la pêche est une activité secondaire en importance. Essentiellement fluviale, cette activité est artisanale et saisonnière. Elle occupait encore jusqu'à présent quelques milliers d'actifs et procurait surtout des protéines à la population. Cependant, on voit aujourd'hui des populations de pêcheurs s'installer dans les vallées de la ZOR.

## 3) L'élevage : un élevage de transhumance en extension

L'élevage se positionne comme la seconde activité des habitants de l'AIRE. En effet, après l'agriculture, l'élevage est l'activité à laquelle s'adonne la plus forte proportion de personnes actives. Il concerne principalement les bovins et les ovins (tableau 25). En raison de la raréfaction de la végétation et de l'irrégularité du régime des pluies, l'élevage est rendu quelque peu difficile, ce qui contraint les éleveurs à la transhumance. Les caprins et les volailles existent en quantité limitée au niveau du ménage, mais ils se retrouvent partout sur l'étendue des ZOR. Quant aux porcins, bien que répandus, ils ne pénètrent pas dans tous les ménages parce que la consommation de porc est prohibée en milieu musulman.

**Tableau 25**  
**Évolution du nombre de têtes de bétail dans la ZOR de la Guinée,**  
**1990-1993**

Espèce	1990	1991	1992	1993
Bovins	40 240	574 237	610 414	648 870
Ovins	142 034	147 290	152 740	158 391
Caprins	113 306	116 478	119 739	123 092
Porcins	22	25	30	35

Source : *SNSA, Annuaire statistique de 1993.*

#### **4) Les ressources minières et l'industrie : des potentialités faiblement exploitées**

Des potentialités minières existent dans l'AIRE, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'en Guinée et au Sénégal. En Guinée, plus particulièrement, le secteur minier est le deuxième secteur productif qui vient en appui à l'agriculture et procure aux paysans des revenus complémentaires. Ce sont 70 % des exploitants agricoles qui pratiquent l'orpaillage en Haute-Guinée, domaine de l'onchocercose. L'exploitation industrielle de l'or dans cette même région rapporte à l'État des milliers de dollars et procure plus de 2 000 emplois.

Les gisements d'or de Sabadola (Sénégal), les mines de fer de Goto (Sénégal), les gisements de marbre de Bandafassi (Sénégal) et les mines d'or et de diamant de Tortiya (Côte d'Ivoire) sont autant de potentialités économiques dont dispose l'AIRE. Certains de ces gisements, comme cela apparaîtra plus loin, serviront de points d'attraction des populations.

Par ailleurs, l'AIRE possède des atouts touristiques. Il s'agit en particulier des parcs nationaux et des lacs naturels ou artificiels.

D'une façon générale, elle est peu industrialisée. En dehors des complexes sucriers de la Côte d'Ivoire qui représentent des industries de taille importante dans la plupart des cas, il s'agit de petites unités de transformation de produits locaux, telles que les usines d'égrenage de coton, de fabrication de jus de fruits, etc.

## **II. – PEUPLEMENT, MOBILITÉ ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

### **1) Les ZOR du Nord**

On l'a observé au chapitre précédent, les ZOR du Nord connaissent une mobilité importante, qui reste cependant variée d'une ZOR à l'autre. Cette diversité de situations entraîne une variété de structures d'activités.

#### ***Au Bénin : féminisation de l'agriculture dans le département d'émigration***

Les départements qui constituent la ZOR du pays se distinguent nettement des autres départements par le comportement migratoire de leurs populations. Cependant, la situation est contrastée d'un département à l'autre (tableaux 5 et 6). En effet, dans l'Atacora, les échanges migratoires se font avec l'extérieur, surtout entre le milieu rural et les pays étrangers. Ainsi, 62 % des immigrants recensés en 1979 dans les différentes sous-préfectures (sauf deux) du département proviennent de l'étranger et sont pour la plupart des Béninois de retour. C'est justement dans ce département d'émigration que le taux de participation des femmes à l'activité économique a progressé de façon remarquable : entre 1979 et 1992, l'activité des femmes a doublé, enregistrant du coup la plus forte progression de tous les départements du pays (tableau 26).

**Tableau 26**  
**Évolution du taux d'activité de la population selon le sexe**  
**dans les deux départements de la ZOR béninoise**  
**et dans l'ensemble du Bénin entre 1979 et 1992**

Sexe	Atacora		Borgou		Ensemble Bénin	
	1979	1992	1979	1992	1979	1992
Hommes	87,8	89,8	85,8	90,4	76,6	82,3
Femmes	21,3	45,2	26,6	32,2	37,2	57,4
Ensemble	52,9	66,7	56,0	61,3	56,3	67,7

Sources : RGPH 1979 ; RGPH 1992.

**Tableau 27**  
**Répartition (%) par sexe des actifs des diverses branches d'activité**  
**(ZOR du Bénin, 1992)**

Sexe	Agriculture		Commerce		Autres activités	
	Atacora	Borgou	Atacora	Borgou	Atacora	Borgou
Hommes	72,3	88,6	7,2	17,2	72,3	78,4
Femmes	27,7	11,4	92,8	82,8	27,7	21,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 1992.

Le Borgou, second département de la ZOR, est plutôt une zone d'immigration. Comme on l'a mentionné, le milieu rural exerce une attraction sur le reste du pays et sur les pays voisins. Ce sont surtout les sous-préfectures frontalières avec le Nigéria qui reçoivent les immigrants de retour. Les sous-préfectures du centre du Borgou, de faible densité, accueillent des immigrants agricoles venus du Niger.

Les femmes, par contre, sont orientées vers les activités commerciales, surtout dans les sous-préfectures de N'Dali, de Pèrèrè et d'autres proches du Nigéria.

Dans les sous-préfectures du sud du Borgou, qui ont comme les précédentes un rythme moyen de croissance de 3,5 % l'an, le peuplement se densifie autour de la ville de Parakou, et les activités à dominante agricole se diversifient.

Zone d'émigration et d'immigration, la ZOR du Bénin est plus agricole que le reste du pays. Cette participation agricole est essentiellement masculine, les femmes, faiblement représentées dans cette branche d'activité, étant majoritaires dans le commerce, quoique dans des proportions variables d'une sous-préfecture à l'autre (tableau 27).

## **En Côte d'Ivoire : féminisation de l'agriculture du fait de l'expansion du coton**

La ZOR ivoirienne, comme les autres ZOR du Nord, est une zone d'émigration. Ses ressortissants partent vers le sud du pays, à tel point que le rapport de masculinité y est inférieur à 100 (95,1) en milieu rural. À l'échelle des départements, cet indice n'est supérieur ou égal à 100 que dans trois départements sur onze : Ferkéssédougou (100,3), Katiola (105,3) et Mankono (102,5). Ce sont ces départements qui accueillent des immigrants en milieu rural, ce qui se traduit par une plus faible proportion de natifs parmi les résidents. On y compte respectivement 76,6 %, 68,7 % et 72,6 % de natifs, contre 86,5 % pour l'ensemble des départements de la ZOR (tableau 7).

Si elles sont numériquement majoritaires, les femmes sont moins actives que les hommes (34,8 % contre 53,4 % en 1988). La situation diffère selon l'environnement.

En milieu urbain, le taux d'activité est de 27,2 %, et l'on dénombre 265 hommes actifs pour 100 femmes actives. Ce rapport, qui va du simple au triple ou presque, laisse entrevoir une immigration masculine. La précocité de l'activité féminine pourrait s'expliquer par une moindre scolarisation des filles par rapport aux garçons.

En milieu rural, l'activité est plus intense : 47,7 % d'actifs. La population active rurale, qui s'adonne presque exclusivement à l'agriculture (90,5 %), est beaucoup plus équilibrée du point de vue de la répartition par sexe : 138 hommes pour 100 femmes. Le fait qu'il y ait de plus en plus de jeunes et de femmes dans l'agriculture laisse penser que le départ des adultes responsabilise les femmes et les jeunes gens dans les unités de production (tableau 28).

**Tableau 28**  
**Répartition (%) de la population active**  
**par grands groupes d'âge et milieu d'habitat**  
**(ZOR de la Côte d'Ivoire, 1988)**

Groupe d'âges	Urbain	Rural
Moins de 15 ans	6,6	22,0
15-39 ans	65,6	48,9
40-59 ans	23,4	22,9
60 ans et plus	4,4	6,2
Ensemble	100,0	100,0

Source : RGPH 1988.

Au niveau des départements, celui de Bouna présente des données qui montrent une forte mobilité de retour en milieu rural, en même temps que se maintient une forte émigration aux âges jeunes : en effet, ce département, avec un taux de croissance de 4,1 % l'an en milieu rural, a une forte proportion de natifs (91 %), alors que le déficit d'hommes dans le groupe 15-39 ans a augmenté entre les deux recensements (le rapport de masculinité passant de 81 à 72) (tableaux 7 et 8). On retrouve là un schéma de mobilité nouveau, que

l'on a observé dans la vallée de la Kompienga (au Burkina Faso), à savoir un retour ou l'installation d'anciens migrants des zones de plantations comme agriculteurs, les plus jeunes continuant leur mouvement vers le Sud, mouvement probablement plus circulaire que par le passé, du fait de la fin des fronts de colonisation dans le Sud-Ouest ivoirien et des difficultés d'insertion en ville.

Il convient de noter que le département d'Odienné, classé comme zone d'émigration, affiche des données qui confirment la charge de plus en plus importante des jeunes gens, du fait de la non-scolarisation de ceux-ci et de l'émigration des adultes : plus de 27 % des actifs agriculteurs ont moins de 15 ans.

### **Au Ghana**

Contrairement à ce qui se passe ailleurs dans les ZOR du Nord, les taux d'activité dans les trois régions de la ZOR du Ghana sont plus élevés que la moyenne nationale (tableau 29). Les données disponibles ne permettent pas de mettre en relation l'intense mobilité interne aux trois régions avec les potentialités économiques de cette zone.

**Tableau 29**  
**Taux d'activité des personnes de 15 ans et plus**  
**par région et par sexe (ZOR du Ghana, 1984)**

Région	Taux d'activité (%)		
	Hommes	Femmes	Total
Northern	98,7	99,2	98,9
Upper West	99,1	99,6	99,3
Upper East	98,7	99,3	99,0
Ensemble Ghana	96,8	97,5	97,2

Source : RGP 1984.

### **Au Togo : un intérêt accru pour les activités commerciales**

Les cantons de la ZOR sont plutôt des zones d'émigration vers les régions voisines du Ghana ou les régions situées plus au sud à l'intérieur du Togo. Ces deux régions du Nord Togo sont, l'une comme l'autre, le siège d'une importante mobilité, diverse et différente, qui se modèle au fur et à mesure des changements socio-économiques. Ainsi, dans la Région des Savanes, le flux migratoire est depuis longtemps tourné vers les zones rurales du Nord Ghana ; une partie de ces migrations se sont réorientées vers la Côte d'Ivoire et vers Lomé, lors de la crise ghanéenne des années 1980. Qu'en est-il aujourd'hui avec la reprise de l'économie ghanéenne et la poursuite du désenclavement d'autres régions rurales togolaises situées plus au sud, comme le Moyen-Mono ?



Il semble que le développement de Dapaong n'ait pas entraîné celui de l'agriculture : cette ville, devenue un grand carrefour commercial entre le Burkina, le Niger et la côte du Golfe du Bénin, s'est tournée, pour son approvisionnement, vers le Nord, vers les vallées protégées de l'onchocercose du sud-est du Burkina Faso. Les flux à partir de la Kara ont toujours été tournés vers le sud, du moins en ce qui concerne le pays Kabyé (66 % des Kabyé sont hors de la région) ; toutefois, les données du recensement de 1981 font état de l'installation d'autres populations dans la Région des Savanes, comme celles originaires de la Préfecture de la Kéran.

## **2) Les ZOR du Sud**

À l'opposé des ZOR du Nord, qui sont essentiellement des zones d'émigration, celles du Sud constituent les points de convergence des flux internes aux pays. En effet, au sud du Burkina Faso, du Mali et du Niger, se trouvent les terres les plus riches du territoire national de chacun de ces pays. Ces terres vont faire l'objet d'une forte mise en valeur par des cultivateurs et éleveurs venus des zones plus déshéritées, pendant que certaines personnes, les autochtones en particulier, émigrent vers les pays côtiers.

### ***Au Burkina Faso : un rajeunissement de la population active***

Les données sur le Burkina Faso font apparaître des situations très variées et parfois contradictoires. En effet, rappelons-le, ce pays, d'où est parti le programme de lutte contre l'onchocercose, dispose de plusieurs vallées (Mouhoun, Nakambé, Nazinon, etc.) et d'un passé migratoire assez riche. Il a également bénéficié des programmes d'aménagement de ses vallées. La combinaison de tous ces éléments explique la complexité du cas burkinabé.

L'intense mobilité au sein de la ZOR burkinabé a favorisé le rajeunissement d'une population active dominée par les personnes de moins de 25 ans (proportion parfois supérieure à 45 %). La situation est presque la même dans les différentes provinces. Si la présence de jeunes actifs peut constituer une certaine force de production fiable pour l'avenir, dans un contexte économique dominé par l'agriculture, il n'en demeure pas moins que l'émigration a fragilisé la structure familiale en donnant plus de responsabilité aux jeunes, et d'ailleurs aussi aux femmes puisque les résultats de l'enquête démographique de 1991 révèlent une supériorité numérique de la population féminine partout dans les provinces de la ZOR (les rapports de masculinité vont de 87,7 dans la Ganzourgou à 95,5 dans le Sourou, contre une moyenne nationale de 92,5).

Comparés à ceux des autres provinces, ces sex-ratios ne sont pas exceptionnels. Cependant, lorsqu'on les considère au niveau de la population active, ils se singularisent davantage. En effet, les pyramides des âges des provinces du Burkina Faso montrent une accentuation de la supériorité numérique des femmes aux âges de pleine activité (20-45 ans), et cette supériorité est plus prononcée dans les provinces hors ZOR que dans la ZOR. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces âges correspondent à la forte émigration masculine, plus importante dans le reste du pays que dans la ZOR.

Le fait de constater davantage d'émigration d'hommes actifs des zones hors ZOR indique que la ZOR exerce une attraction sur le reste du pays, même si elle est le point de départ d'autres migrants vers l'extérieur.

Le premier constat que l'on peut faire sur le plan de l'activité dans la ZOR est qu'elle est essentiellement agricole. Selon les résultats de l'enquête démographique de 1991, cette activité est de type familial, caractérisée par une atomisation du monde rural en unités d'exploitation familiales, regroupant plusieurs membres autour d'un chef qui est en général un homme. La répartition des chefs de ménage selon le statut d'occupation montre que, pour l'ensemble de ces provinces, les actifs représentent 94,5 % chez les hommes contre 76,6 % chez les femmes (il faut préciser que, pour l'ensemble du pays, 9,71 % des chefs de ménage seulement sont des femmes).

Les taux d'activité (tableau 30) par province indiquent que la participation à l'activité est souvent plus élevée chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence. Cependant, la pyramide des âges des actifs en milieu rural révèle une supériorité numérique de la population active féminine rurale aux âges de pleine activité (20-45 ans) en 1991.

**Tableau 30**  
**Taux brut d'activité par province et par sexe**  
**(ZOR du Burkina Faso, 1991)**

Province	Taux d'activité (%)	
	Hommes	Femmes
Bougouriba	54,9	55,3
Boulgou	55,6	53,6
Comoé	51,8	47,2
Ganzourgou	57,8	57,4
Gourma	54,0	37,6
Houet	84,4	40,6
Kossi	58,6	53,3
Mouhoun	52,2	45,8
Sourou	59,2	57,6
Zoundwéogo	58,5	52,1

Source : Enquête démographique 1991.

### **Au Mali : Les zones cotonnières sont des régions d'immigration**

Comme toutes les ZOR du Sud, celle du Mali connaît un rythme moyen annuel d'accroissement supérieur à la moyenne nationale, qui est, rappelons-le, de 1,7 % entre 1976 et 1987. Elle est aussi le théâtre d'une intense mobilité à plusieurs composantes : l'immigration en provenance des régions les plus déshéritées du Nord, l'émigration vers les pays côtiers, en particulier la Côte d'Ivoire, les mouvements des éleveurs transhumants, les mouvements saisonniers, etc. Ces différents déplacements (en dehors des émigrations) sont guidés par la richesse des terres de la ZOR, couverte par de grandes opérations de développement rural, dont la plus importante demeure la CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement Textile). Il n'est donc pas surprenant que la proportion de migrants, dans les quatre régions concernées par l'onchocercose, soit passée de 7,1 % en 1976 à 8,2 % en 1987 (tableau 13).

Dans cette zone, on a enregistré de forts taux d'accroissement de la population, allant parfois jusqu'à 3,0 % (cercle de Dioïla, dans la région de Koulikoro), voire 3,8 % (cercle de Kangaba, dans la même région).

Pour le cas de la région de Sikasso, les données montrent que l'afflux des immigrants est un phénomène récent et brutal. En effet, en l'espace de six mois (d'octobre 1984 à mars 1985), on a enregistré près de 15 000 nouveaux arrivants.

L'activité dominante de la ZOR est l'agriculture. En effet, en dehors du cercle de Ségou, où la proportion d'actifs agricoles est de 67 %, tous les autres cercles présentent des proportions supérieures à 80 %. Ici comme ailleurs, les personnes de moins de 15 ans prennent une part importante à la production agricole : plus de 20 % de la population agricole se situe dans cette tranche d'âge, contre 40 % pour le groupe 15-39 ans.

### ***Au Niger, l'agriculture reste surtout masculine***

L'apport migratoire, presque totalement extérieur à la zone, semble être directement lié à la disparition de l'onchocercose, même si on ne peut l'affirmer avec certitude, dans la mesure où l'on ne connaît pas la date d'installation des individus. C'est en particulier le cas de l'arrondissement de Say, où 14 % de la population résidait à l'extérieur de la zone avant le recensement. Il est en tout cas important de souligner que la redistribution de la population est l'œuvre de l'immigration plutôt que d'une redistribution interne. En effet, parmi les immigrants, moins de 30 % sont des migrants de retour.

En dépit de ce fort accroissement global de la population, il existe une mobilité importante, comme le montre le rapport de masculinité des 15-39 ans, qui est inférieur à l'unité dans tous les cantons. Cette mobilité est moindre que sur l'ensemble du pays (ainsi, si l'on se réfère à l'EDS de 1992, on trouve un rapport de masculinité de 72, dû à la migration vers les pays côtiers). Cependant, il est intéressant de souligner que, dans le canton de Dargol, qui représente la plus grosse concentration de population de la zone (27 % en 1977 et 1988) et s'est maintenu à ce niveau avec un taux moyen annuel de croissance de 4,6 %, on trouvait en 1988 un déficit important d'hommes de 15-39 ans, avec un rapport de masculinité de 79. À Torodi, où l'immigration est considérable, ce déficit est inexistant (97), mais, dans la mesure où Torodi est un carrefour commercial, peut-on soutenir qu'il n'y a pas de mobilité ?

Enfin, il convient de s'interroger plus en profondeur sur le sens de ces installations, dans la mesure où on constate le rôle important joué par les investisseurs extérieurs (grands commerçants, fonctionnaires) qui mettent en exploitation de grandes surfaces.

À propos des exploitations, il faut signaler que la ZOR nigérienne, par ses potentialités naturelles, est une zone agropastorale par excellence. Avec 85,7 % de la population active occupée, l'agriculture demeure la principale activité de la ZOR. Elle est pratiquée essentiellement par les hommes (91 % des actifs occupés), puisqu'on n'y rencontre que 17 % des femmes occupées (tableau 31). La ZOR du Niger s'oppose donc sur ce point à celle du Burkina Faso, par exemple, où les femmes sont assez bien représentées dans l'agriculture.

**Tableau 31**  
**Répartition de la population active occupée**  
**par activité selon le sexe (ZOR du Niger, 1988)**

Activité	Hommes		Femmes		Rapport de masculinité
	Effectif	%	Effectif	%	
Agriculture/Pêche	103 495	90,8	1 448	17,1	7 147,4
Vendeur ambulant	1 240	1,1	1 682	19,9	73,7
Autres activités	8 565	7,5	795	9,4	1 077,4
Non déterminé	719	0,6	4 539	53,6	15,8
Ensemble	114 019	100,0	8 464	100,0	1 347,1

Source : DSCN, RGP 1988.

Cette activité s'accompagne d'un élevage de type traditionnel et extensif. Les éleveurs, autrefois nomades, se sont sédentarisés et pratiquent un élevage semi-transhumant. La pêche se pratique traditionnellement dans toute la ZOR dans les mares et les affluents du fleuve Niger. La production est assez abondante en période de basses eaux.

En définitive, il s'agit d'une zone dotée de potentialités naturelles encore sous-exploitées : agriculture extensive limitée aux cultures vivrières, élevage extensif de type traditionnel. La question est de savoir si l'intervention de l'État à travers les projets de développement ne permettra pas à un plus grand nombre de personnes de profiter de la ZOR.

### 3) Le cas des ZOR de la Guinée et du Sénégal

Régions d'émigration, les ZOR de la Guinée et du Sénégal se distinguent néanmoins de ce point de vue. En effet, en Guinée, l'équilibre du rapport de masculinité laisse penser à des migrations de familles, alors qu'au Sénégal, le déficit de jeunes adultes masculins laisse entrevoir des migrations réversibles, sinon temporaires. À chacun des types de mobilité correspond une implication différente des hommes et des femmes dans l'agriculture, mais aussi, dans les deux cas, paradoxalement une croissance de la taille des ménages.

#### *En Guinée*

L'analyse des " migrations-durée de vie " en Guinée permet de dire qu'en dehors de Kérouané (zone d'exploitation de l'or et du diamant), les préfectures de Haute-Guinée se sont avérées être des zones d'émigration.

Cependant, Kérouané a enregistré un déficit démographique entre 1983 et 1990, comme Dabola et Dinguirayé, alors que Mandiana a maintenu sa population et que Kankan a reçu des immigrants dans une proportion de plus de 12 % de sa population (tableau 17). Cette diversité de situation traduit à la fois la poursuite de l'émigration et de l'immigration ; mais les données disponibles ne permettent pas de préciser l'ampleur de ces mouvements.

Nous pouvons seulement dire qu'en 1993 la proportion de personnes nées en Haute-Guinée et qui en sont sorties est sensiblement moins importante qu'en 1983 (12 % contre 15 %), et que la proportion des immigrés par rapport à la population résidente est relativement égale à celle de 1983 (9 % contre 10 %).

La haute prévalence de la maladie dans la ZOR guinéenne a, de façon certaine, un impact sur l'activité économique de la région.

En effet, le taux d'activité des personnes de 10 ans et plus varie de 77,5 % à Dabola à 54,6 % à Kouroussa. Si ces deux préfectures se trouvent en grande partie dans la zone hyper-endémique, ce sont 61 % du territoire de Dabola et 92 % de celui de Kouroussa qui sont concernés par l'onchocercose. Il n'est donc pas surprenant de voir que la population agricole s'oriente davantage vers les préfectures à moindre prévalence et qui, par conséquent, affichent les plus forts taux d'activité (tableau 32) à côté des zones à haute potentialité agricole mais fortement endémiques.

**Tableau 32**  
**Taux d'activité dans la population agricole par préfecture**  
**(ZOR de Guinée, 1991)**

Préfectures	Population agricole totale	Population active agricole	Taux d'activité (%)
Dabola	126 591	71 379	56,4
Dinguirayé	112 260	61 622	54,9
Faranah	77 518	54 898	70,8
Kankan	146 849	86 985	59,2
Kérouané	53 766	29 643	55,1
Kouroussa	113 293	62 843	55,5
Mandiana	121 148	72 025	59,5
Siguiré	120 984	72 585	60,0
Ensemble ZOR	872 409	511 980	58,7

Source : EAP 1991-1992.

D'une façon générale, on note une présence plus importante des hommes dans l'agriculture ; mais, dans certaines préfectures comme Dinguirayé, on y compte plus de femmes (94 hommes pour 100 femmes), certainement parce que les hommes s'occupent plutôt des activités d'extraction minière traditionnelle, comme à Kérouané et Siguiré, ou parce qu'ils migrent en laissant derrière eux les femmes.

### **Au Sénégal**

La proportion de natifs (83,9 % en 1988) observée dans la ZOR fait penser à une immigration vers cette zone. Mais il y a dans toute la ZOR un fort déficit d'hommes dû à une émigration : le rapport de masculinité varie de 84, dans la communauté rurale de Fongolimbi, à 99, à Kédougou-commune. Quand on se limite au groupe 25-29 ans, cet indice passe de 76 dans l'arrondissement de Missirah à 53 dans celui de Salémata, avec 62 à Bandafassi.

On peut se demander, avec un tel déséquilibre, quelle est l'implication des femmes dans l'agriculture ; d'autant plus que le rapport de masculinité dans l'agriculture reste très élevé : 190 hommes pour 100 femmes, allant jusqu'à 1 150 à Kidira (tableau 33). On peut également se demander s'il y a une migration temporaire des jeunes hommes célibataires, qui expliquerait alors le maintien d'une taille de ménage pouvant atteindre 10 personnes, comme dans l'arrondissement de Kidira.

Pour y répondre, soulignons que l'agriculture joue un rôle prépondérant dans l'économie de la ZOR (92,9 % des actifs travaillent dans l'agriculture, contre 81,2 % dans la zone hors ZOR en 1988) et que les femmes y prennent une part relativement importante. En effet, la proportion de femmes actives dans l'agriculture est plus élevée dans la ZOR (31,6 %) que dans la zone hors ZOR (18,6 %). En revanche, les proportions d'hommes actifs dans ce secteur sont relativement identiques : 61,3 % pour la ZOR et 62,5 % ailleurs. Il arrive parfois que la proportion de femmes actives dans l'agriculture dépasse celle des hommes, comme c'est le cas dans les communautés rurales de Dakatély (54,9 % contre 44,6 %) et de Salémata (53,8 % contre 45,1 %).

**Tableau 33**  
**Proportion (%) des actifs agricoles de chaque sexe**  
**dans l'ensemble de la population active de chaque arrondissement**  
**(ZOR du Sénégal, 1988)**

Arrondissement	Femmes	Hommes	Total	Sex-ratio
Bandafassi	22,2	73,5	95,7	3,3
Bonconto	29,4	63,4	92,8	2,2
Fongolimbi	23,2	71,6	94,8	3,1
Kédougou commune	6,8	37,2	44,0	5,5
Kidira	7,1	81,4	88,6	11,5
Missirah	31,7	64,8	96,5	2,0
Salémata	54,2	44,9	99,1	0,8
Saraya	47,7	48,3	96,0	1,0
Ensemble ZOR	31,6	61,3	92,9	1,9
Zone hors ZOR	18,6	62,5	81,2	3,4

Source : RGPH 1988.

Enfin, vu la proportion d'immigrés et le rapport de masculinité très élevé dans l'agriculture hors de la ZOR (340), si ces immigrés ne viennent pas de la ZOR, il serait intéressant de se demander quelle est leur implication dans l'agriculture dans leur région d'origine.

La répartition des actifs selon le statut dans l'activité indique que la quasi-totalité (99,1 %) des actifs de l'agriculture est constituée d'indépendants et d'aides familiaux (tableau 34).

**Tableau 34**  
**Répartition (%) des actifs de l'agriculture selon le statut**  
**dans la profession et l'arrondissement (ZOR du Sénégal, 1988)**

Arrondissement	Indépendant	Aide familiale	Autres	Total
Bandafassi	39,9	59,2	0,9	100
Bonconto	50,7	49,2	0,1	100
Fongolimbi	48,5	51,0	0,5	100
Kédougou commune	60,3	35,9	3,8	100
Kidira	42,0	55,7	2,3	100
Missirah	58,4	39,6	2,0	100
Salémata	21,3	78,2	0,5	100
Saraya	17,2	82,5	0,3	100
Ensemble ZOR	41,4	57,7	0,9	100
Zone hors ZOR	49,1	48,8	2,1	100

Source : RGPH 1988.

Par conséquent, l'unité de production et de commercialisation des produits de l'agriculture devient la famille. Ceci explique le manque d'entreprises agricoles capables de transformer la ZOR en un pôle de développement.

La même situation s'observe au niveau des communautés rurales, où les actifs dans l'agriculture sont essentiellement des indépendants et des aides familiaux.

***L'enclavement de ces deux régions et l'émigration dont elles sont le siège contrastent avec l'occupation dense en nébuleuse des vallées du Mali, du Burkina et du Niger.***

***Dans celles-ci, comme dans les ZOR du Nord (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo), les espaces de circulation ont connu une densification. Ils ont permis par contre une extension du peuplement et une intensification de l'exploitation de l'espace sans forcément l'occuper. Quoi qu'il en soit, différentes formes de peuplement sont à l'œuvre, partout l'espace est disputé. De plus, la mobilité externe, qui affecte toutes les formes d'installation, pose la question du peuplement et des modes d'exploitation de l'espace.***

***Mise en valeur et peuplement sont deux faits souvent liés, mais parfois distincts. Tout dépend des modes de faire-valoir organisés, soit par les villageois en position de riverains, soit par les immigrants, dont les comportements vis-à-vis de l'occupation de l'espace diffèrent nettement des coutumes locales. Le mode d'installation, soit encadré, soit spontané, a de même une grande importance. On peut ainsi assister à l'extension de l'espace rural sans qu'il y ait corrélativement peuplement de cet espace.***

### III. – DENSIFICATION DES UNITÉS DOMESTIQUES ET TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En milieu rural en général, et en particulier dans les ZOR, qui sont essentiellement agricoles, la taille des ménages (tableau 35) est un élément qui peut affecter positivement ou négativement le développement agricole, dans la mesure où, dans la plupart des pays en présence, l'agriculture n'est pas mécanisée. Dans ce contexte, l'importance de la main-d'œuvre familiale est en étroite corrélation avec les surfaces exploitées. C'est pourquoi la taille des ménages et son évolution peuvent être considérées comme des indicateurs de transformation du système de production.

Quelles implications la croissance des unités domestiques a-t-elle sur la transformation des activités économiques, en particulier sur le système agraire ?

La croissance démographique, lorsqu'elle se traduit par la croissance de la taille des ménages, devrait, avec d'autres facteurs, induire une transformation du cycle des activités, voire des activités elles-mêmes. Dans certaines zones, la croissance de la taille des ménages peut s'accompagner de mouvements d'émigration, qui induisent une modification profonde de la structure par sexe et par âge du ménage. Les données censitaires disponibles ne permettent pas une analyse très fine sur ce point. Il est intéressant de noter, cependant, que c'est à ce niveau que les pays se distinguent les uns des autres.

#### ***Au Bénin***

Dans la ZOR du Bénin, la taille des ménages augmente, tant dans la province de l'Atacora que dans la province du Borgou : de 1979 à 1992, elle passe respectivement de 6,0 à 7,3 personnes et de 6,8 à 8,2. Ainsi, on constate une progression des actifs dans le secteur agricole, le moins développé de l'Atacora ; cette progression est essentiellement due à celle de l'activité féminine. Les sous-préfectures du Borgou se révèlent être des zones d'immigration rurale, d'habitat dispersé ; les ménages sont de taille importante, les chefs sont relativement jeunes, l'activité est essentiellement tournée vers l'agriculture, tout en n'excluant pas le commerce pour les groupes qui sont à la frontière du Nigéria.

#### ***Au Ghana***

Au Ghana, immigration de familles et forte croissance démographique se conjuguent pour donner une taille de ménage particulièrement importante dans la Région Nord : 9,1 personnes. Ceci contraste avec les deux autres régions, où l'on trouve jusqu'à deux personnes de moins par ménage. Dans la Région Nord, la forte croissance n'empêche pas un très léger déséquilibre du sex-ratio, qui semble un phénomène nouveau (par exemple à Gushiegu, on passe de 104 en 1970 à 96 en 1984). Peut-on attribuer cela à la crise des années 1970-1980 ? À ce niveau, il serait intéressant de savoir qui émigre. Les autochtones seulement, ou certains jeunes hommes appartenant aux familles immigrantes ?



À l'inverse, dans l'extrême est de l'Upper-East Region, l'immigration vient compenser les émigrations, et le rapport de masculinité se rééquilibre au fur et à mesure de la croissance démographique (par exemple Chiana-Paga passe de 85 à 96 hommes pour 100 femmes de 1970 à 1984).

**Tableau 35**  
**Taille moyenne des ménages dans les subdivisions administratives de certaines ZOR**

Pays et date	Unité administrative	Taille	Pays et date	Unité administrative	Taille
Sénégal 1988	<i>Arrondissements :</i>		Côte d'Ivoire 1988 (Rural)	<i>Départements :</i>	
	Bandafassi	7,9		Bondoukou	3,8
	Bonconto	9,5		Bouna	6,7
	Fongolimbi	8,1		Boundiali	6,0
	Kédougou	7,1		Dabakala	5,0
	Kidira	9,3		Ferkessédougou	6,9
	Missirah	10,1		Katiola	5,0
	Salémata	7,2		Korhogo	4,7
Saraya	9,4	Mankono		5,7	
Ensemble ZOR	8,6	Odienné		8,4	
Guinée 1983	<i>Préfectures :</i>		Tanda	4,7	
	Dabola	5,5	Tengrela	6,6	
	Dinguirayé	6,2	Ensemble ZOR	5,3	
	Faranah	5,4	Mali 1987	<i>Cercles :</i>	
	Kankan	7,5		Dioïla	5,8
	Kérouané	6,4		Kangaba	6,8
	Kouroussa	8,8		Kati	6,5
	Mandiana	10,3		Sikasso	5,5
	Siguir	10,5		Bougouni	6,2
	Ensemble ZOR	7,4		Katiola	6,5
Bénin 1992	<i>Départements :</i>			Kolondiéba	6,2
	Atacora	7,3		Koutiala	6,1
	Borgou	8,2		Yanfolila	6,3
			Yorosso	6,5	
			Ségou	5,7	
			Baraouéli	5,9	
			Bla	5,8	
			San	5,0	
			Tominian	4,6	
			Bandiagara	4,6	
			Bankass	5,7	
			Koro	5,4	
			Ensemble ZOR	5,8	

Sources : Recensements.

### ***En Guinée***

La ZOR de la Guinée a enregistré une croissance assez faible dans son ensemble, mais des tailles de ménage élevées, variant de 6 à 12 personnes dans l'agriculture. Ici, ce n'est pas une quelconque croissance de la population qui a induit l'élévation de la taille des ménages, mais une situation structurelle liée à l'organisation sociale des populations locales.

Cependant, on relève que la taille des ménages est légèrement plus importante dans la zone où l'activité agricole est plus développée.

### ***Au Mali***

Les quatre régions constituant la ZOR du Mali regroupent plus des deux tiers de la population totale du pays sur moins d'un tiers du territoire national. Il s'ensuit des densités bien supérieures à la moyenne nationale : 12,5, 18,7, 20,7 et 16,2 hab./km<sup>2</sup> respectivement pour Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti (tableau 12). Les disparités inter-régionales n'apparaissent que lorsqu'on examine la situation de chaque cercle. Ainsi, la région de Sikasso se trouve être la plus dense parce que renfermant plusieurs cercles à forte densité de population. Cette densification de Sikasso s'accompagne de l'augmentation de la taille des ménages et d'une forte croissance de la population (2,8 % d'accroissement moyen annuel du cercle de Koutiala).

Dans le cas du Mali, on pense que la densification a entraîné un regain d'activité et une occupation de l'espace.

### ***En Côte d'Ivoire***

La ZOR de la Côte d'Ivoire demeure faiblement peuplée (de 8,2 à 11,0 hab./km<sup>2</sup> entre 1975 et 1988). La répartition inégale de la population oppose des départements densément peuplés (de 20 à 30 hab./km<sup>2</sup>) à des départements "vides" (moins de 10 hab./km<sup>2</sup>) (tableau 4). Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les zones les plus denses ne sont pas celles qui ont enregistré les plus forts taux de croissance au cours de la période, ni la taille de ménage la plus élevée. Mais on sait qu'il s'agit de régions d'intenses activités agricoles, et que cette situation date d'avant le programme OCP. Par contre, les données semblent indiquer que les départements qui ont connu un taux d'accroissement élevé ont également des ménages de grande taille. L'augmentation de la taille des ménages serait-elle due à l'immigration ? Dans ce cas il s'agirait de migrants isolés intégrant les ménages existants.

## **IV. – MOBILITÉS NOUVELLES ET TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AGRAIRES : L'EXEMPLE DU BURKINA FASO**

Nous avons vu que la croissance démographique la plus forte dans les zones rurales se réalise autour des complexes agro-industriels, dans les zones cotonnières et enfin dans les vallées fluviales, mais qu'elle ne signifie pas l'absence de migrations vers les zones côtières. Il y a intensification du peuplement et intensification de la mobilité. Autrement dit, le peuplement des zones rurales s'accompagne de nouvelles formes de mobilité, c'est un agencement qu'il convient aujourd'hui d'appréhender pour comprendre la transformation des systèmes agraires et leur évolution à venir. Nous allons encore une fois souligner cette question à partir de l'exemple burkinabé et des vallées où, il y a trente ans, régnait encore l'onchocercose, tant à l'est qu'à l'ouest du pays (Marchal et Quesnel, 1997).

### **1) Peuplement et colonisation agricole des vallées du Burkina Faso**

Nous pouvons proposer un schéma général du peuplement des vallées, qui correspond à des étapes chronologiques, autant qu'à trois différents types :

- un premier type correspondant à une occupation à partir des anciennes positions tenues par le peuplement des interfluves, jusqu'à combler le " creux " des vallées de proche en proche ;

- un deuxième qui correspond à une occupation parfois ponctuelle, caractéristique de la colonisation agricole sous une forme plus ou moins encadrée ; ce type de peuplement s'accompagne partout de nouvelles techniques et pratiques qui se portent sur de nouveaux produits commercialisés (riziculture, horticulture et pêche) ;

- enfin une occupation après immigration sur moyenne et longue distance, qui concerne aussi bien des cultivateurs, des éleveurs en transhumance que des pêcheurs, tous colons installés spontanément dans des aires pour eux nouvelles.

On reconnaît partout ces trois types de peuplement centripète du centre vers les périphéries. Plus on est éloigné d'un vieux centre de peuplement, plus on est en présence d'une occupation récente.

La caractéristique de ce peuplement est aussi son orientation nord-sud, qui favorise la circulation des mouvements de biens et de personnes entre le vieux peuplement du nord et les zones côtières du Golfe de Guinée et du Golfe du Bénin.

### **2) L'inversion migratoire**

Depuis 1973, quel que soit le taux migratoire enregistré, la dynamique démographique observée au niveau national a eu pour effet une croissance de la population des " vallées ", renforcée par l'inversion des mouvements de population entre les pays côtiers et ceux de la zone soudano-sahélienne.

Au Burkina Faso, durant la période 1960-1973, le taux moyen annuel de croissance de la population n'atteignait pas 1 % dans les régions de Koupela et du pays Bissa, qui correspondent aujourd'hui à la Province du Boulgou et à la portion sud des provinces du Kouritenga et du Ganzourgou (Quesnel et Vaugelade, 1975). Or, comparée au recensement de 1985, l'enquête nationale de 1991 donne pour ces provinces un taux d'accroissement qui dépasse 3 % l'an, voire 4 % pour la Province du Boulgou. Il s'agit donc d'un mouvement d'immigration que l'on observe très concrètement sur le terrain. Ainsi, à Natiabouani, en 1985, il y avait deux hameaux recensés ; il y en a dix-sept aujourd'hui.

Le faible taux d'accroissement des années 1960-1973 était dû principalement à des structures démographiques relativement vieilles, à des départs en migration de travail vers le Ghana, qui s'avéraient irréversibles, et à des départs plus récents vers la Côte d'Ivoire, dont bon nombre (76 %) avaient encore cours au moment de l'enquête réalisée en 1973. En effet, dans la région considérée ci-dessus, de même que dans l'ensemble du pays Moaga, les migrations saisonnières, du temps des recrutements forcés, puis après l'indépendance de la Haute-Volta, avaient laissé la place à des migrations temporaires pluriannuelles, voire définitives. Il est vrai également que de plus en plus de jeunes trouvaient la possibilité de s'installer comme métayers, puis comme propriétaires, sur les fronts pionniers du centre-ouest et du sud-ouest ivoirien (Boutillier *et al.*, 1977)

Les provinces burkinabé, qui étaient le siège d'importants mouvements d'émigration vers le Ghana dans les années 1960, et vers la Côte d'Ivoire dans les années 1970, ont réceptionné des populations venues s'installer à l'intérieur et en bordure des périmètres créés par l'AVV. Ces immigrants, encore peu nombreux à la fin des années 1970 en comparaison des départs enregistrés depuis le "plateau" Moaga vers la Côte d'Ivoire, commencent à affluer spontanément à partir du milieu des années 1980. Dès cette époque, aux agriculteurs venus du nord du Burkina et du Mali (anciens de l'Office du Niger) se joignent les migrants de retour de Côte d'Ivoire : migrants Mossi qui rejoignent leurs familles installées dans les blocs aménagés par l'AVV, mais aussi migrants originaires du pays Bissa.

À partir des années 1980, et surtout 1990, avec la crise de l'économie de plantation en "Basse Côte" (café, cacao) et les incertitudes politiques ivoiriennes, les retours vers le Burkina Faso s'accroissent. Ces retours se dirigent principalement vers les pôles de développement que présentent, soit la capitale, Ouagadougou, où le migrant de retour peut investir son épargne (s'il en a) ou, pour le moins, son savoir-faire et savoir-(sur)vivre en ville, soit les périmètres agricoles aménagés, où il peut bénéficier d'aides de l'État pour s'installer et surtout avoir accès aux infrastructures productives et sociales existantes. Dans l'ordre des choses, c'est plutôt le commerce (même informel) qui, prioritairement, attire le migrant de retour des pays côtiers. A contrario et dans le même temps, on constate que ceux qui demeurent ancrés en pays côtiers, soit "ont bien réussi" comme planteurs ou salariés, soit ont échoué ou (provisoirement) n'ont pas les moyens de revenir au Burkina et de s'y installer.

Conséquence des mouvements de retour, les départs qui ont lieu actuellement se réorientent et se redéfinissent. D'une manière plus générale, les hommes jeunes continuent d'aller à Ouagadougou, Abidjan et Lomé, mais, cette fois, il s'agit de migrations de courte durée, voire saisonnières, comme dans l'ancien temps (avant les années 1950). On part en migration pour chercher le capital nécessaire à la production de l'unité domestique, ou afin de " monter " sa propre exploitation, ou encore pour faire du maraîchage, coûteux en engrais et en arrosage.

La volonté de s'installer comme agriculteur est à considérer avec d'autant plus d'attention qu'il ne s'agit pas du terroir d'origine. Cela est nouveau, par comparaison avec d'autres milieux ruraux d'Afrique de l'Ouest, où le maintien ou le retour des jeunes sur le terroir d'origine impliquerait de moins en moins une inscription dans la production agricole, ces jeunes en attente d'opportunités d'insertion urbaine se maintenant en marge de l'exploitation agricole de leurs parents et circulant entre la ville et la campagne (Lebris et Quesnel, 1991).

En fait, comme nous l'avons dit précédemment, une mobilité de plus en plus complexe de diverses catégories de population structure la mise en valeur, non seulement des vallées, mais d'autres milieux ruraux. Aussi est-il important de bien connaître les modalités et l'intensité de l'implication des jeunes générations dans chacun des espaces ruraux, afin d'appréhender leur devenir respectif.

### **3) Mobilité et participation des jeunes au développement des terroirs**

La mobilité qui s'organise vers les vallées et à partir d'elles comporte quatre éléments importants : l'installation saisonnière des pêcheurs du Mali et des éleveurs du Niger ; le retour de Côte d'Ivoire avec installation comme agriculteur ; la reprise des migrations saisonnières ; enfin, les liens avec une parentèle installée en plusieurs terroirs.

Les pêcheurs du Mali et du nord-ouest du Burkina sont attirés par les ressources offertes par les grandes retenues d'eau et les possibilités de commercialisation immédiate du poisson. Pour le moment, les jeunes hommes font la navette entre les vallées et leur lieu d'origine. Cependant, certains jeunes mariés s'installent avec leur famille et essaient de faire du maraîchage entre deux saisons de pêche. Les éleveurs du Niger circulent dans les vallées vers le Togo et le Bénin, mais sont de plus en plus nombreux à s'installer entre les vallées et le Nord-Togo/Nord-Bénin où ils effectuent leur transhumance. Dans ce cas, ils commencent à cultiver des parcelles d'autochtones.

Les mouvements migratoires entre le Burkina Faso et les États côtiers méritent d'être observés d'un œil neuf. Les aller et retour annuels observés aujourd'hui ne sont pas à mettre sur le même plan que les migrations saisonnières du passé. Ils sont en relation avec les capacités d'accueil dans les " vallées ", qu'il convient de considérer comme un " moyen terme " entre les aires de départ (zones défavorisées du pays Moaga) et celles de la côte du Golfe de Guinée.

Une complexité croissante de la mobilité des gens se constitue, entre plusieurs pôles d'activités. Les réseaux migratoires se densifient au gré des conjonctures politico-économiques entre pays voisins. Être installé en " vallée " ne signifie pas rompre avec les mouvements migratoires pendulaires. Il faut reconsidérer les effets démultipliés de cette forme de mobilité saisonnière ou de courte durée. Cette absence saisonnière se révèle moins néfaste pour l'organisation de la production, dans la mesure où, comme par le passé, elle n'interfère que très peu sur une année agricole qui reste circonscrite à la saison des pluies (soit l'hivernage), bien qu'aujourd'hui elle puisse être prolongée en contre-saison (maraîchage). En fait, il conviendrait de savoir quelles sont les personnes qui sont mobilisées à chacune des périodes du calendrier agricole, et de préciser si l'organisation de la production, et plus particulièrement la mobilisation périodique de main-d'œuvre, exige des systèmes d'exploitation stables. Quoi qu'il en soit, même si l'absence des hommes est de courte durée, il conviendrait de prendre en compte cette distribution de la population active dès lors que l'on met en œuvre des actions de développement des exploitations agricoles. Il conviendrait en même temps de considérer que les installations des plus jeunes " migrants ", qu'ils soient pêcheurs, cultivateurs ou éleveurs, s'articulent, soit totalement, soit en partie, autour de l'activité de maraîchage. L'espace autour des barrages, plus que tout autre, est très disputé et mérite l'attention des pouvoirs publics en ce qui concerne l'accès au foncier.

D'une manière générale, la diversité des populations, et surtout la diversité de leurs activités, posent de nombreuses questions d'ordre institutionnel. L'État, considéré comme le grand ordonnateur du peuplement et du développement, devra à moyen terme trouver le mode de gestion des terroirs le plus efficace pour que les exploitations agricoles soient stabilisées.

## CONCLUSION

### LE CONSTAT D'ENSEMBLE

Espace à potentialités naturelles contrastées, l'AIRE frappe globalement par la dynamique de son peuplement. L'accroissement démographique rapide et l'intense mobilité de sa population conduisent à considérer qu'elle vit actuellement une phase de structuration du peuplement. Certes, la configuration de ce peuplement varie selon que l'on se situe dans les ZOR du "Nord", dans les ZOR du "Sud" ou dans les ZOR économiquement enclavées, mais, dans un contexte comme dans l'autre, le modelage résulte des mêmes facteurs, à savoir :

- un accroissement démographique rapide (à un rythme moyen supérieur à 2 % par an), à l'exception de la ZOR de Guinée ;
- une redistribution de cette croissance démographique vers les régions côtières (cas particulier des ZOR du Nord) ou vers les espaces plus fertiles des ZOR elles-mêmes (cas particulier des ZOR du Sud).

Dans la mesure où la poursuite de ces tendances est prévisible, leurs conséquences sur le développement socio-économique des ZOR méritent qu'on s'y attarde.

#### ***Cas spécifique des ZOR du Nord***

La tendance à l'extension du peuplement et au transfert de la population (surtout les jeunes hommes) des ZOR vers les régions côtières risque de se traduire, du point de vue du développement agricole tout au moins, par un affaiblissement des capacités humaines de production, dû à l'extension de la proportion de femmes et d'enfants.

#### ***Cas spécifique des ZOR du Sud***

Par contraste avec les ZOR du Nord, la tendance à la densification du peuplement des ZOR du Sud devrait, en théorie du moins, favoriser l'intensification agricole, dans la mesure où elle crée la contrainte sur les terres. En réalité, la faiblesse de la demande urbaine dans ces pays, conjuguée à l'instabilité des prix agricoles, ne favorise guère cette intensification.

De plus, étant donné la spontanéité du peuplement le long des axes routiers, les populations ont tendance à se livrer à une exploitation minière des ressources agricoles, pastorales et piscicoles. Ainsi, la course à la terre et ses difficultés d'accès conduisent les jeunes migrants à tirer le meilleur parti des ressources disponibles, plutôt qu'à mettre en valeur durablement les portions d'espace occupées.

### ***Cas spécifique des ZOR du Sénégal et de la Guinée***

Dans ces deux ZOR, la faible croissance démographique ne permet pas de corriger la grande dispersion du peuplement, obstacle majeur à l'émergence de pôles de développement.

En résumé, en dépit des énormes potentialités naturelles et agricoles dont regorge l'AIRE, les conditions favorables au développement de l'agriculture, donc à l'accroissement des productivités dans ce secteur, sont loin d'être réunies. C'est dire que la phase extensive de l'agriculture n'est pas encore achevée dans la plupart des ZOR. Leur mise en valeur rapide passe alors par l'élaboration d'un plan d'aménagement régional qui privilégierait le développement à la fois des cultures vivrières et des cultures de rente. De plus, étant donné la vocation naturelle de l'AIRE pour l'élevage, il convient d'accorder une attention particulière à l'activité pastorale. Enfin, l'émergence des activités minières et industrielles dans certaines localités de l'AIRE peut contribuer à promouvoir l'effet de synergie indispensable entre l'agriculture et l'industrie, et ainsi favoriser le démarrage d'une véritable économie régionale, dans une perspective de stabilisation de la population.

Ceci dit, le repeuplement des ZOR après la maîtrise de l'onchocercose pose déjà des problèmes importants de santé et d'environnement. Une étude pluridisciplinaire susceptible de cerner l'ampleur, les caractéristiques et les conséquences actuelles et futures de ce repeuplement s'impose, d'autant que les données utilisées ici n'ont pas permis de connaître la provenance et les caractéristiques des nouveaux arrivants. À quoi s'attendent-ils ? Quels sont leurs problèmes ? Quelles activités exercent-ils ?

## **QUELQUES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ZOR**

Après cette description du milieu géophysique, des ressources humaines et des potentialités économiques des ZOR, la question qui vient à l'esprit est de savoir quel modèle de développement de ces zones on peut préconiser. De notre point de vue, ce modèle de développement devrait se fonder sur le peuplement et proposer des plans d'aménagement des ZOR qui promeuvent une fixation durable des populations sur leurs terroirs. L'implantation d'un peuplement durable dans les zones protégées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest passe forcément par la formulation de stratégies de développement économique et social articulées autour de l'agriculture. En effet, si la culture du sol est un moyen de production, elle est aussi une excellente activité de fixation de la population sur son terroir.



La pleine réussite des stratégies à promouvoir exigera cependant que soient pris en compte l'impératif d'intégration du développement des ZOR dans les stratégies de développement national, la nécessité d'intégrer les ZOR en un ensemble régional économiquement viable<sup>25</sup>, les disparités qui existent entre elles, et les risques d'exacerbation de ces disparités que pourrait induire le succès même des stratégies préconisées. De ce point de vue, l'élaboration de ces stratégies implique de faire entrer en considération plusieurs éléments :

### ***Accorder une attention particulière aux régimes fonciers pour préserver le potentiel productif***

Garantir la sécurité du droit d'utilisation des terres et de l'eau semble être la condition sine qua non de réussite d'un programme de développement agricole dans les ZOR. Il s'agit de définir, à l'échelle de chaque ZOR, des règles d'accès à la terre explicites, conformes aux régimes fonciers coutumiers, et qui permettent aux populations autochtones, aux migrants et aux éleveurs d'investir de façon durable dans la terre et dans son amélioration, pour assurer leur subsistance sans avoir à craindre de perdre un jour ce droit. Cette gestion des terroirs apparaît d'autant plus fondamentale que, dans maints contextes de l'AIRE, à mesure que les immigrants améliorent leur niveau de vie, des conflits ethniques graves surgissent qui compromettent l'avenir des programmes agricoles mis en place.

### ***Faire des ménages la pierre angulaire du développement des ZOR***

En Afrique de l'Ouest, la famille est une structure sociale très influente. De plus, comme nous l'avons souligné dans les développements qui précèdent, un grand nombre de ménages dans les ZOR peuvent s'appréhender comme des unités de production et de consommation, même si ces deux réalités ne se recouvrent pas toujours<sup>26</sup>. Quoi qu'il en soit, l'organisation de la production au sein des ménages reste tributaire des modèles culturels en vigueur, et nombre de ces ménages disposent de différentes sources de revenu, les unes provenant directement des activités agricoles, les autres, de l'élevage, du commerce, des activités artisanales, du travail salarié, etc. Diversifier leurs activités économiques afin de réduire leur vulnérabilité face aux aléas climatiques, économiques et politiques, telle semble être la conduite de la plupart des ménages agricoles, tant ceux des populations autochtones que ceux des populations migrantes. Comme les femmes et les enfants sont appelés à jouer un rôle croissant dans le processus de diversification des sources de revenu des ménages, il importe, dans les stratégies de développement rural à mettre en œuvre, de leur faciliter l'accès à la terre et au crédit, d'autant qu'ils sont de plus en plus impliqués dans la production agricole. La diversification des sources de revenu au sein des

---

25. Faute de marchés intérieurs porteurs, les perspectives de développement endogène des ZOR sont fortement limitées.

26. Si tous les membres du ménage consomment, combien participent effectivement à la production ?

ménages est le gage d'une production agricole durable dans les ZOR. En effet, en assurant un niveau d'opportunités économiques et des aménagements sociaux pour tous les membres du ménage, on rend les ZOR plus attrayantes, on augmente les coûts sociaux et économiques des départs, et on contribue ainsi à mieux fixer la population sur son terroir. D'autre part, lorsqu'on fournit plus spécifiquement aux femmes des opportunités de revenus monétaires, on rehausse leur statut tout en leur donnant des raisons de se mobiliser pour la création d'économies domestiques viables. À ce propos, il importe au préalable de tenir compte de certaines tâches domestiques<sup>27</sup> qui absorbent une partie importante de leur temps, et souvent les détournent des innovations qui visent strictement une amélioration de la productivité agricole. On pourrait y arriver en dotant les villages d'une certaine taille de systèmes d'adduction d'eau potable, de petites meuneries, de centres de santé primaire, d'écoles de base, etc.

### ***Intensifier la production agricole***

Si l'on excepte les rares cas de production agricole intensive qu'on y observe, l'AIRE reste globalement dominée par le système de production axé sur le principe d'une occupation extensive des sols. Ce système, on le sait, est fortement tributaire de la main-d'œuvre et incorpore peu d'intrants commerciaux. De plus, il présente l'inconvénient de générer de faibles rendements par unité de surface cultivée, puisque l'accroissement de la production relève davantage de l'expansion des surfaces cultivées que d'une véritable transition vers la culture intensive. Cette réalité est particulièrement patente dans les zones de cultures vivrières. Il convient donc de promouvoir dans les ZOR la mise en œuvre de systèmes de production intensifs appropriés, qui accroissent les rendements par unité de main-d'œuvre plutôt que par unité de surface cultivée, en accordant une attention particulière aux différentes catégories de personnes engagées dans l'agriculture et aux activités qu'elles y déploient. Ainsi, on se tournera vers les zones cotonnières, les plus dynamiques et les seules qui soient à l'abri des sécheresses, et vers les zones où se développent les activités hydro-agricoles.

### ***Développer l'infrastructure routière***

Le développement économique et social des ZOR exige d'entreprendre des travaux de construction de routes, de ponts et de barrages, qui permettront de désenclaver certaines localités, de favoriser l'installation spontanée d'immigrants dans d'autres et, dans tous les cas, de changer le potentiel économique à long terme des ZOR. Afin que l'AIRE connaisse un vrai décollage économique, il importe que les échanges intra-régionaux se développent. La construction et l'entretien des routes et ponts influencent fortement le développement de ces échanges.

---

27. Par exemple, aller chercher de l'eau au marigot, moulin les céréales pour la préparation des repas, aller chercher du bois de chauffe, etc.

### ***Promouvoir des pôles de développement régionaux***

Les pôles de développement régionaux ont pour vocation de jouer le rôle de plaques tournantes commerciales. À ce titre, ils abritent, dans la majorité des cas, un marché qui s'anime périodiquement et qui favorise le développement des transactions commerciales. Une fonction importante des marchés régionaux réside dans l'écoulement de la production agricole de la région. C'est par ces transactions que les agriculteurs réalisent l'essentiel de leurs revenus. Les marchés régionaux apparaissent ainsi comme le moteur et le produit de la dynamique de production et de consommation locales, mais aussi comme le lieu privilégié où se tissent les relations entre la région et son environnement extérieur. Ils contribuent ainsi à augmenter le taux d'ouverture des ZOR au reste du pays, voire du monde.

\* \* \*

Ce rapport sur la dynamique de peuplement de l'AIRE doit être perçu comme un début de recherche. Étant fortement tributaire des limites imposées par les données utilisées, il requiert d'être complété par une analyse approfondie, si l'on veut assurer une bonne gestion des milliers d'hectares de terres arables libérées de l'onchocercose et redonner à des millions d'hommes et de femmes l'espoir d'améliorer leurs conditions d'existence.

Enfin, à côté de ces questions d'importance pour les décideurs, celles relevant de la recherche ne sont pas à négliger. En effet, entre autres résultats, cette étude a mis en lumière les carences dans la conservation des données censitaires, l'intérêt d'effectuer de nouvelles exploitations et la nécessité d'apparier les données des recensements de la population avec celles des recensements agricoles pour une analyse plus contextuelle de la dynamique de peuplement de l'AIRE, qui intégrerait les aspects socio-démographiques, agro-économiques, écologiques, institutionnels, etc. Dans ce souci, il convient de préserver le capital intellectuel qui vient d'être constitué à travers le réseau animé par le CICRED.



## BIBLIOGRAPHIE

- AUTORITÉ AVV, 1979, " Stratégies d'aménagement et de mise en valeur des vallées libérées de l'onchocercose ", dans : *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, Paris, Mémoires ORSTOM, n° 89, p. 275-279.
- BALAC (R.), 1995, " Fin du front pionnier et façonnement d'une nouvelle économie de plantation dans le sud-ouest ivoirien : processus démographiques ", 21 p. miméo., et *Bulletin du Gidis-CI*, Abidjan, 1996.
- BOUTILLIER (J.-L.), QUESNEL (A.) et VAUGELADE (J.), 1977, " Systèmes socio-économiques mossi et migrations ", *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, 1975-IV, p. 361-381.
- HERVOUËT (J.-P.), 1983, *Bilan de l'occupation des terres de vallées libérées de l'onchocercose, après dix ans de lutte antisimulienne (Haute-Volta-Mali)*, Ouagadougou, ORSTOM, miméo.
- HERVOUËT (J.-P.), 1992, " Les bases du mythe du dépeuplement des vallées soudanaises par l'onchocercose ", dans : *La santé en société : regards et remèdes*, Paris, ORSTOM, Coll. " Colloques et séminaires ", p. 273-302.
- HERVOUËT (J.-P.) et PROST (A.), 1979, " Organisation de l'espace et épidémiologie de l'onchocercose ", dans : *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, Paris, Mémoires ORSTOM, n° 89, p. 179-190.
- HERVOUËT (J.-P.), CLANET (J.-C.), PARIS (F.) et SOME (H.), 1984, *Settlement of the valleys protected from onchocerciasis after ten years of vector control in Burkina*, Ouagadougou, ORSTOM-OCP-Université de Ouagadougou, 20 p. miméo.
- INSD, 1975, *Atlas des villages de Haute-Volta, Recensement général de la population*, Ouagadougou, Ministère du Plan et de la Coopération, 52 cartes au 1/200 000.
- INSD, 1979, *Fichiers des villages. Recensement de 1975*, Ouagadougou, Direction de la Recherche Démographique.
- INSD, 1994, *Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991*, Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie.

- LAHUEC (J.-P.), 1980, *Le terroir de Zaongho, les Mossi de Koupela, Haute-Volta. Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, Paris, ORSTOM.
- LAHUEC (J.-P.) et MARCHAL (J.-Y.), 1972, *Population et densités rurales en pays mossi et bisσα*, Paris, ORSTOM, 2 cartes au 1/500 000.
- LAHUEC (J.-P.) et MARCHAL (J.-Y.), 1979, *Mobilité du peuplement bisσα et mossi*, Paris, ORSTOM, "Travaux et documents", n° 103.
- LE BERRE (R.), 1966, *Contribution à l'étude biologique et écologique de Simulium Damnosum Théobald, 1903 (Diptera, Simuliidae)*, Paris, Mémoires ORSTOM, n° 17.
- LEBRIS (E.) et QUESNEL (A.), 1991, "Circulation des hommes et urbanisation : des politiques en échec", *Politique Africaine*, n° 44, p. 66-77.
- MARCHAL (J.-Y.), 1972, *Le peuplement des périmètres des Volta : incidence du départ des familles rurales dans les zones de recrutement. Mission d'assistance préparatoire auprès des Gouvernements. Contrôle de l'onchocercose dans le bassin des Volta*, Ouagadougou, ORSTOM, 7 p. miméo.
- MARCHAL (J.-Y.), 1975, "Géographie des aires d'émigration en pays mossi", dans : *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, Ouagadougou, ORSTOM, t. II, fascicule 3, p. 30-68.
- MARCHAL (J.-Y.), 1978, "L'onchocercose et les faits de peuplement dans le bassin des Volta", *Journal des Africanistes*, n° 48-2, p. 9-30.
- MARCHAL (J.-Y.), 1995, « Mailler l'espace et positionner les habitants », communication au séminaire « Peuplement et développement des zones libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest », CICRED, UERD, Ouagadougou, 11-13 octobre 1995, 12 p.
- MARCHAL (J.-Y.) et QUESNEL (A.), 1997, "Dans les vallées du Burkina Faso, l'installation de la mobilité", dans : GASTELLU (J.-M.) et MARCHAL (J.-Y.), éd., *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, ORSTOM, Coll. "Colloques et séminaires", p. 595-614.
- MCMILLAN (D.), PAINTER (T.) et SCUDDER (T.), 1993, *Installation de populations et développement dans la zone de lutte contre l'onchocercose*, Washington, Banque mondiale, n° 192F.
- MCMILLAN (D.), PAINTER (T.) et SCUDDER (T.), 1994, *Installation de populations et développement dans la zone de lutte contre l'onchocercose. Étude de cas : Burkina Faso*, Washington, Banque mondiale.
- ORSTOM (multiples auteurs), 1972-1975, *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, 12 fascicules, Ouagadougou.

- ORSTOM, 1979, *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique. Actes du colloque de Ouagadougou, 4-8 décembre 1978*. Paris, Mémoires ORSTOM, n° 89.
- PARIS (F.), 1992, " De l'onchocercose à la géo-oncho-graphie ", dans : *La santé en société : regards et remèdes*, Paris, ORSTOM, Coll. " Colloques et séminaires ", p. 59-85.
- PHILIPPON (B.), 1979, *L'onchocercose humaine en Afrique de l'Ouest*, Paris, ORSTOM, IDT, n° 37.
- QUESNEL (A.) et MARCHAL (J.-Y.), 1995, " L'occupation de l'espace ou, chemin faisant, la révision de la problématique peuplement/mise en valeur ", Convention FAO/CICRED « Peuplement et développement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest », 27 p. miméo.
- QUESNEL (A.) et VAUGELADE (J.), 1975, " Démographie et migration ", dans : *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi*, t. II, fascicule 2 : *Les migrations de travail mossi*, Ouagadougou, ORSTOM, p. 1-146.
- RÉMY (G.), 1981, *Les Mossi à la rencontre de la grande brousse. Les phénomènes de "frontière" dans les pays tropicaux*, Travaux et Mémoires de l'Institut des Hautes Études d'Amérique latine, n° 32, p. 117-131.





## ANNEXE

### BREF HISTORIQUE DE L'OCP

Le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest (OCP) est le résultat de la réunion technique mixte qui eut lieu en juillet 1968 à Tunis, où l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID), l'Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les grandes endémies (OCCGE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) discutèrent des possibilités réelles de lutte contre l'onchocercose et recommandèrent qu'un vaste programme inter-pays soit mis en œuvre pour lutter contre le fléau de la cécité des rivières. Les experts réunis à Tunis basaient leurs convictions de succès possible sur les recherches d'entomologistes de l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, précédemment Office de la recherche scientifique et technique outre-mer<sup>28</sup>), qui avaient travaillé en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali, à partir de 1962.

À la suite de cette recommandation, les gouvernements des pays intéressés par une action concertée de lutte contre cette maladie prièrent les organismes bilatéraux et internationaux d'assistance de leur accorder le soutien nécessaire.

Le PNUD, la Banque mondiale, l'OMS et la FAO parrainèrent alors une mission préparatoire d'assistance aux gouvernements des sept pays intéressés (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Togo), que finança le PNUD et qu'exécuta l'OMS.

Le rapport de cette mission d'orientation, présenté en 1973, définissait la stratégie de lutte qu'il y avait lieu d'adopter sur une période d'une vingtaine d'années, estimait-on à l'époque, si l'on voulait juguler le fléau<sup>29</sup>.

Après l'obtention de fonds auprès des premiers donateurs et de l'appui des pays participant au programme de lutte, celui-ci débuta en 1974. Le siège

---

28. Institut de Recherche sur le Développement (IRD) depuis novembre 1998.

29. *Contrôle de l'onchocercose dans la région du bassin de la Volta. Rapport de la mission d'assistance préparatoire aux gouvernements de : Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute-Volta, Mali, Niger, Togo, présenté sous les auspices du PNUD, de la FAO, de la BIRD et de l'OMS, 90 p., OMS, Genève, 1973 (Doc. OCP/73.1).*

du programme se trouvait à Ouagadougou, au centre de la sous-région affectée par la maladie.

La réunion des 26 et 27 juin 1974, organisée à Paris à l'initiative de la Banque mondiale avec l'appui de l'OMS, peut être considérée comme celle du lancement officiel du programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest.

En plus des quatre agences parrainant le programme, assistaient à cette réunion les donateurs de l'époque<sup>30</sup> et les représentants des pays participants. On y examina les activités que se proposait de mener le programme et une proposition de structure de sa gestion. C'est à Paris également qu'il fut décidé de créer un comité conjoint pour la coordination du programme (CCC), composé des pays participants, des donateurs et des quatre agences des Nations Unies qui avaient parrainé le comité d'orientation. Le CCC avait pour rôle de définir la stratégie globale du programme, de déterminer les phases successives de son développement et de fixer le budget correspondant, année après année.

En ce qui concerne les tâches spécifiques de ces agences, l'OMS était chargée de l'exécution du programme de lutte, la Banque mondiale de la collecte des fonds auprès des donateurs et de la gestion des contributions financières, la FAO du contrôle de l'impact des larvicides et de la mise en valeur socio-économique des terres sur l'environnement, une fois celles-ci à nouveau habitables, l'objectif déclaré du programme étant dès le départ l'élimination de l'onchocercose en tant que problème de santé publique et en tant qu'obstacle au développement socio-économique dans l'aire de l'OCP.

L'ensemble des régions administratives où ont commencé les opérations couvrait environ 764 000 km<sup>2</sup> et concernait dix millions d'habitants. À l'époque, plus d'un million d'entre eux étaient atteints d'onchocercose, un dixième présentant de graves lésions oculaires. Parmi ceux-ci, 35 000 étaient complètement aveugles.

L'onchocercose est une maladie parasitaire causée par une filaire, *Onchocerca volvulus* (du grec *onkos* : courbure et *kerkos* : queue ; *volvulus*, en latin : en forme de bulbe) dont les femelles adultes (macrofilaires), longues de 40 à 45 cm, se logent en nodules sous la peau des personnes infectées. Lorsqu'elles sont fertilisées, les femelles peuvent, pendant une durée de vie moyenne de 12 à 14 ans, produire des millions d'embryons (microfilaires) d'environ 0,3 mm, qui, pendant à peu près deux ans, provoquent les manifestations cliniques de la maladie. Les microfilaires migrent sous le derme, causant des démangeaisons intenses et une dégénérescence de la peau. Si elles atteignent le liquide intracellulaire de l'œil, leur mort et la désintégration qui s'ensuit entraînent des réactions inflammatoires pouvant aboutir à des troubles graves de la vue, dont la cécité, pour peu que la charge

---

30. La Banque africaine de développement, la Commission des communautés européennes, les Etats-Unis d'Amérique (USAID), la France, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni signèrent l'accord relatif au fonds pour l'onchocercose au début de 1974. La Belgique, l'Irak et le Japon s'y associèrent quelques mois plus tard.

microfilarienne soit élevée, à la suite d'une exposition prolongée à une infection massive<sup>31</sup>.

L'inoculation d'*Onchocerca volvulus* (OV) se produit lorsqu'une femelle du complexe *simulium damnosum* - une petite mouche de couleur sombre -, après avoir absorbé des microfaires en piquant une personne infectée, pique l'homme à nouveau pour un repas de sang dont elle a besoin pour la maturation de ses œufs. Elle introduit, ce faisant, des microfaires dans l'organisme humain.

Les simulies pondent leurs œufs par grappes de 200 à 300 à la surface de cours d'eau à débit rapide. Le stade larvaire dure de 7 à 10 jours, les larves se nourrissant des particules organiques qu'elles filtrent dans l'eau courante. Arrivées à maturité, les larves tissent un cocon et se transforment en nymphes, d'où elles émergent adultes. Les femelles peuvent vivre plusieurs semaines et effectuer plusieurs cycles de repas de sang et de ponte.

Grâce aux acquis scientifiques des chercheurs de l'ORSTOM, on savait au démarrage du projet que, si l'on voulait rompre définitivement le cycle de transmission de la maladie, il importait de détruire les larves de simulies sur l'ensemble des sites de reproduction.

Comme il était impossible d'appliquer le programme de contrôle à un niveau purement national, la mouche volant en deçà et au-delà des frontières politiques, les gouvernements acceptèrent de l'appliquer sur l'ensemble de la sous-région ouest-africaine affectée.

Les études entreprises révélaient que la région la plus infestée était celle du bassin des Volta. La stratégie adoptée consista à répandre chaque semaine des insecticides biodégradables par hélicoptère et par avion sur les sites de reproduction, afin de détruire les simulies à l'état larvaire, c'est-à-dire avant que les femelles, devenues adultes, ne prennent leurs premiers repas de sang pour se reproduire et ne risquent ainsi d'absorber du sang d'un humain infecté, devenant par là même vecteurs d'OV.

Le comité des quatre agences des Nations Unies parrainant l'OCP eut pour mission le contrôle des différents aspects du programme et sa gestion au jour le jour.

Un comité écologique indépendant fut bientôt créé, qui eut pour tâche de sélectionner les insecticides à employer, de surveiller leur mode d'utilisation sur les zones de reproduction et de garantir l'innocuité des produits employés tant pour la faune aquatique et les plantes riveraines que pour la qualité de l'eau des biefs et cours d'eau traités, destinée à la consommation humaine ou animale.

---

31. E. M. Samba, *Le programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest. Un exemple de bonne gestion de la santé publique*, OMS, Genève, 1995, p. 5. Le docteur Ebrahim Samba a été directeur de l'OCP de 1980 à 1995, année de sa nomination au poste de représentant régional de l'OMS pour l'Afrique.

Au début des années 1980, cependant, force fut de constater que les zones situées au pourtour de l'aire OCP étaient infestées par les simulies, lesquelles envahissaient la zone cible d'origine. En 1986, le programme fut donc élargi aux régions plus au sud du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo (l'extension sud du programme) ainsi qu'en Guinée, en Guinée Bissau, au Sénégal et dans le sud du Mali (l'extension ouest)<sup>32</sup>. De 764 000 km<sup>2</sup>, l'aire administrative du programme OCP passait à environ 1 250 000 km<sup>2</sup> et les cours d'eau traités atteignaient les 50 000 km. Avec l'élargissement des activités de l'OCP aux extensions sud et ouest, la population couverte par le programme s'élevait à environ 30 millions de personnes, dont plus de 2 millions étaient atteintes d'onchocercose. Parmi ces dernières, 100 000 étaient aveugles<sup>33</sup>.

En 1987, un nouveau médicament, l'ivermectine, un produit microfilaire capable de tuer les embryons de similie à l'intérieur de l'organisme, fut identifié et incorporé au programme. Ce médicament, pris oralement une fois par an durant de nombreuses années, convient aux campagnes de traitement à grande échelle : l'ivermectine agit rapidement ; elle a des effets à long terme sur les microfilières, ne provoque que des effets secondaires minimes et n'a besoin d'être administrée qu'une ou deux fois par an.

Bien qu'elle constitue un excellent remède pour la prévention de la cécité, l'ivermectine ne permet pas d'éviter les pulvérisations d'insecticides sur les gîtes larvaires car elle ne prévient pas la transmission de la maladie. Comme le réservoir d'OV se trouve dans l'organisme des humains infectés - notamment dans les nodules sous-cutanés ou dans les tissus lymphatiques des personnes contaminées, sous forme macrofilaire -, tant qu'un traitement macrofilaire n'aura pas soigné efficacement toutes les personnes infectées d'OV résidant dans les aires OCP, on ne pourra à vrai dire parler d'éradication de l'onchocercose, mais, de façon plus réaliste, de très large contrôle de l'infection et de totale victoire sur la cécité des rivières, grâce à la distribution aux populations infectées ou à risque de comprimés d'ivermectine, ce médicament détruisant les microfilières responsables des lésions oculaires conduisant à la cécité.

En fait, le but des épandages d'insecticides variés, utilisés à tour de rôle pour éviter la résistance de la similie au traitement chimique des gîtes, consiste à diminuer au maximum le nombre de larves et, par voie de conséquence, de femelles adultes infectées, de telle sorte, idéalement parlant, qu'il n'y en ait plus qui puissent transmettre les microfilières d'un être humain à

---

32. En ce qui concerne la réinfestation du Bénin à partir du Nigéria, des inquiétudes demeurent et la vigilance doit perdurer. Au moment où se concertaient les premiers pays sur l'opportunité de s'unir dans ce qui allait bientôt devenir le programme de lutte contre l'onchocercose, le Nigéria, invité à participer au programme, refusa de rejoindre le groupe des 7, déclarant que le pays s'occuperait seul de sa propre lutte contre la maladie. Comme chacun sait, rien ne s'accomplit de ce que le Nigéria se promettait de réaliser à cet égard.

33. Pour l'historique de cette première période d'activité dans le domaine de la santé publique et pour des informations complémentaires sur la lutte contre le vecteur, se reporter à : *Dix années de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest* (de 1974 à 1984), OMS, Genève, 1985, 137 p. (OCP/GVA/85).

l'autre. L'objectif des épandages est de garantir aux populations riveraines que la transmission soit inférieure à 100 larves infectantes par individu et par an en tout endroit des zones OCP. En effet, au-dessous de ce seuil, les populations de vers adultes déclinent et sont virtuellement éradiquées après 14 ans de contrôle ininterrompu.

En 1991, le programme avait atteint son objectif de contrôle de l'onchocercose et s'apprêtait à entamer sa phase IV (1992-1997). La phase V, de consolidation des résultats, ira de 1998 à 2002. À la fin de cette dernière période, les vallées précédemment infestées des onze pays du programme devraient pouvoir être déclarées sûres et parfaitement habitables.

Si les modes d'action employés pour atteindre les buts du programme de contrôle de la cécité des rivières n'ont guère changé (larvicides et, plus tard, distribution systématique de l'ivermectine), au fil des ans, de plus en plus d'Africains ont contribué à sa réalisation et se sont formés au travail scientifique et technique rigoureux et très exigeant réclamé de la part des agents de l'OCP. Cette accumulation de connaissances et d'expertise peut à tout moment être mobilisée pour des tâches de santé publique et de développement.

Du point de vue médical, le Programme de lutte contre l'onchocercose peut d'ores et déjà être considéré comme un succès : plus de 30 millions de personnes sont désormais à l'abri de la maladie ; environ 1,5 million de malades ont pu être guéris, et les 10 millions d'enfants qui ont vu le jour depuis le début du programme ne courent plus le risque de contracter la maladie. Selon les estimations de l'OMS, 500 000 cas au moins de cécité auront été évités, et l'on peut raisonnablement espérer qu'à l'aube du troisième millénaire, l'onchocercose sera sous contrôle dans les zones concernées.

Le contrôle du vecteur a permis ces dernières années d'envisager la réinstallation, dans les vallées à nouveau accessibles, de paysans et d'éleveurs sur des terres fertiles et généralement bien arrosées, dont la superficie globale s'élève à plus de 80 000 km<sup>2</sup>.

Il est à noter cependant que l'occupation désordonnée de ces vallées, faute de politiques foncières garantissant la continuité de la tenure aux paysans qui s'installent sur des terres qui ne sont pas les leurs, laisse entrevoir des risques de surexploitation des ressources naturelles des aires onchocerquiennes et leur stérilisation progressive (exploitation " minière " des ressources naturelles).

Pour conjurer ce péril, la France et la Banque mondiale ont organisé, en avril 1994 à Paris, une conférence ministérielle ayant pour thème général le peuplement et le développement durable de la zone du Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest<sup>34</sup>.

---

34. *Peuplement et développement durables dans la zone du programme de lutte contre l'onchocercose. Actes de la réunion ministérielle tenue à Paris du 12 au 14 avril 1994*, Document technique de la Banque mondiale n° 310F, 173 p., Washington, D.C., 1995.

Cette réunion a eu pour résultat la mise au point et l'adoption d'une série de principes de base selon lesquels il conviendrait de formuler des politiques d'accès aux ressources naturelles des vallées de l'OCP et à leur utilisation renouvelable.

La Conférence ministérielle de Paris venait à point nommé : après vingt ans d'efforts pour contrôler le vecteur de la cécité des rivières, il était grand temps d'établir les principes directeurs sur lesquels baser la stratégie du développement socio-économique des terres libérées de la maladie et de planifier les actions qui, au-delà des progrès de santé publique dus au contrôle de la maladie, conduiraient à une seconde série de bénéfices d'ordre économique liés à la réinstallation des paysans dans les vallées fertiles et à la réutilisation des terres de parcours que les pasteurs de la sous-région cherchaient auparavant à éviter.

Avant même le début du programme et son lancement effectif en 1974, il était déjà clairement affirmé que l'OCP comportait une double justification : les bénéfices de santé publique et ceux, subséquents aux premiers, de la mise en valeur des terres une fois celles-ci déclarées assainies et disponibles pour les activités agricoles et pastorales. Dès le rapport de la mission d'assistance préparatoire, présenté à la mi-1973, à Genève, le chapitre VI, concernant les avantages socio-économiques escomptés et les propositions relatives au développement économique des zones libérées de l'onchocercose, est de loin le plus copieux.

Il trace des politiques de développement en général, mais dresse aussi des listes de projets dans chacun des pays et va même jusqu'à indiquer des zones où coloniser et pratiquer une stratégie systématique et ordonnée de repeuplement.

Il n'est pas jusqu'au calcul des coûts et bénéfices qui ne soit - dès lors - abordé, bien que le projet n'ait pas encore débuté sur le terrain. Mais en 1973, il fallait convaincre et la Banque mondiale et les donateurs que l'OCP, outre un projet de santé publique, devait également être considéré comme un projet agro-économique rentable à terme. Il faut croire que les arguments chiffrés présentés dans le rapport de la mission d'assistance furent convaincants, car la Banque mondiale accepta pour la première fois de se lancer dans un projet de santé publique d'envergure, en même temps que les donateurs, et pour une période qui ne pouvait durer moins de vingt ans<sup>35</sup>.

---

35. Dès juin-juillet 1975, des missions mixtes FAO/BIRD furent exécutées au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et au Togo. Ces missions avaient pour objectifs : de déterminer les études de base qu'il y aurait lieu d'entreprendre pour la planification correcte de la mise en valeur des zones qui auraient été libérées de l'onchocercose ; de coordonner et de consolider les méthodes des pays concernés " de manière à préparer des plans de mise en valeur sur dix ans qui ouvrent la voie à tout un courant de projets spécifiques où puissent investir les gouvernements ainsi que les institutions d'aide multi ou bilatérales ; de prévoir la formation de personnel local à la collecte et à l'interprétation des données, à la préparation et à l'exécution du plan ". Voir : *Développement économique des zones libérées de l'onchocercose au Dahomey, au Ghana, en Haute-Volta, au Mali et au Togo*, FAO/BIRD, WS/H3291, p.i., Rome, octobre 1975.

Au moment de la Conférence de Paris, la tendance générale des gouvernements de l'OCP était de chercher à " passer la main " en invitant les populations locales à prendre davantage en charge leur développement, dans un esprit de désengagement des États et de décentralisation comme de libéralisation des décisions qui pouvaient concerner les politiques foncières et la gestion des ressources naturelles locales.

Les discussions sur le foncier tournèrent autour du rôle des États dans la réinstallation des ruraux sur les terres libérées et sur le degré d'intervention que chacun d'eux voudrait s'attribuer dans une mise en valeur des ressources qui soit durable.

Il apparut aux chefs d'État et aux ministres présents à Paris que l'agence des Nations Unies la mieux à même de les aider tous et chacun à résoudre ce genre de problèmes était la FAO. C'est pourquoi ils recommandèrent que l'Organisation fût nommée coordonnatrice et principale responsable pour la formulation du plan de mise en valeur socio-économique des zones libérées de l'onchocercose, et fût reconnue comme telle par les instances de l'OCP, à commencer par les agences qui co-parrainaient le programme.

De fait et suite aux vœux exprimés par les chefs de délégation, ces agences reconnurent à la FAO le rôle d'agence principale du système des Nations Unies pour la formulation et la supervision de l'exécution du plan réclamé.

Sur la base de cette recommandation, la FAO entama son travail de conception et de première mise au point du plan demandé en prenant appui sur deux types d'inventaires : celui des ressources naturelles disponibles dans la sous-région constituée par les onze pays membres de l'OCP et celui des ressources humaines dans la même aire de développement.

Ce double inventaire devait garantir la cohérence sous-régionale et nationale de programmation et d'exécution de projets circonscrits de développement rural durable, basés sur le traitement des données recueillies.

L'approche adoptée par la FAO à l'issue de la Conférence de Paris n'avait rien d'original ni de vraiment novateur : bien avant 1994, à la demande des donateurs, qui s'inquiétaient de l'absence d'études socio-économiques et d'une vue d'ensemble sur l'avenir agricole et pastoral des vallées en passe d'être libérées de l'onchocercose, le comité conjoint des programmes - les donateurs, les pays membres et les quatre agences - était tombé d'accord en 1986 pour engager une étude qui se révéla être un inventaire des ressources naturelles des vallées onchocerquiennes de la sous-région, pays par pays<sup>36</sup>.

---

36. Rapport Hunting - Organisation et environnement (couramment appelé le " Rapport Hunting "). *Études de développement socio-économique. Zone du programme de lutte contre l'onchocercose*, septembre 1988, 4 volumes. Vol. 1 : Rapport général ; vol. 2 et 3 : Études nationales de développement des zones oncho et propositions de développement ; vol. 4 : Bibliographie.

Le rapport qui en découle, s'il indiquait bien où se trouvaient les ressources naturelles et où localiser d'éventuels projets de développement, péchait gravement en ce qui concerne les conditions sous-régionales nécessaires pour la mise en valeur socio-économique équilibrée de chacun des onze pays de la sous-région. De ce rapport, les pays retirèrent peu de fruits, et un nombre limité de projets réalisables sur le papier vit le jour.

Quant à l'inventaire des ressources humaines, il fut abordé - toujours à la demande des donateurs, soucieux d'arriver à concrétiser la mise en valeur des vallées libérées, but de tout le programme, dès que faire se pouvait - par le biais des modalités d'installation dans les zones libérées.

C'est ainsi qu'en 1988 et 1989, l'*Institute for Development Anthropology* (IDA) de Binghamton (NY) entreprit une série d'études par pays sur les stratégies de l'occupation des vallées<sup>37</sup>.

Le grand mérite de ce travail fut de mettre l'accent sur l'impérieuse nécessité d'aborder les problèmes fonciers d'accès aux ressources des vallées avant de vouloir planifier des mises en valeur socio-économiques coûteuses.

L'IDA présenta ses propositions de stratégie d'occupation des vallées en dégagant trois modèles d'installation des paysans dans les vallées à nouveau disponibles, lors de la réunion d'un groupe d'experts nationaux, tenue à Ouagadougou, en septembre 1990<sup>38</sup>.

Il s'agissait des peuplements spontanés ou spontanés-assistés et des installations de paysans organisées par l'État, du type de celles que tous les participants connaissaient de réputation : les périmètres d'aménagement des vallées des Volta (AVV) du Burkina Faso.

La plupart des participants rejetèrent l'option de l'installation entièrement spontanée, objectant que les migrants conservent alors leurs systèmes d'exploitation, qui ont conduit à la dégradation de leurs terres d'origine, et que les modes traditionnels d'accès aux ressources, dans le cas d'allochtones, ne donnent pas à ces derniers de garanties suffisantes de tenure qui les encouragent à une exploitation durable des terres. Avec quelques réserves, les deux objections ont leur degré de pertinence.

La troisième stratégie, celle de l'intervention lourde de l'État dans les installations, bien connue des participants, fut promptement écartée car trop dirigiste, très lourde à gérer et trop coûteuse pour être introduite dans les pays où l'onchocercose frappait moins sévèrement qu'au Burkina Faso, pays, faut-il le rappeler, de loin le plus durement touché par le fléau de la cécité des rivières au moment de la conception et de la mise en place des périmètres d'aménagement de l'AVV.

---

37. Étude sur l'installation de populations. Expériences de peuplement et stratégies de développement dans les zones d'intervention du programme de lutte contre l'onchocercose dans l'Afrique de l'Ouest, juillet 1990.

38. Séminaire sur l'Étude sur l'installation de populations, Ouagadougou, 25-27 septembre 1990.



Restait le modèle de peuplement spontané-assisté et ses variantes, modèle que l'IDA recommandait d'adopter.

Sans rejeter cette stratégie et en reconnaissant que les immigrants profitaient bien souvent d'infrastructures préexistant à leur installation (ouverture d'une piste, point d'eau, poste de santé...), les participants recommandèrent toutefois d'envisager l'accès à de nouvelles terres de colonisation par la création d'infrastructures localisées en fonction de la qualité des sols et d'autres ressources naturelles ainsi qu'en fonction des pressions sur les terres les plus densément peuplées.

Débordant l'agenda du séminaire lui-même, les participants recommandèrent également la mise en place d'un mécanisme de coordination sous-régionale en vue d'une concertation permanente des États sur la planification des opérations de développement des vallées OCP, mécanisme qui aiderait les pays à concevoir des programmes complémentaires et non concurrentiels de développement et constituerait un lieu d'arbitrage technique des problèmes sous-régionaux<sup>39</sup>.

Dès lors, en marge du séminaire lui-même, la FAO, par le biais de son représentant régional pour l'Afrique, présent au séminaire, fut pressentie par les représentants des autres agences du système des Nations Unies pour jouer un rôle prééminent de coordination et d'assistance technique dans la conception et la mise en œuvre des activités de développement durable des zones OCP.

En bref, « Ouagadougou septembre 1990 » paraît bien être la répétition générale de la Conférence ministérielle qui allait avoir lieu à Paris.

À l'issue de la Conférence de Paris (avril 1994), on ne possédait que de rares données fragmentaires sur les capacités de charge, tant socio-économiques qu'agricoles, forestières, piscicoles ou pastorales, des vallées libérées de la cécité des rivières. De même, on manquait de données fiables quant aux flux de migrants qui auraient réoccupé bon nombre des vallées, à leur composition, au pourcentage de natifs par rapport aux immigrants, à l'origine de ces derniers, à la nature des accords qui auraient éventuellement été passés entre migrants, propriétaires traditionnels des vallées, pasteurs transhumants et autorités locales, à la durabilité des divers types d'accord sanctionnant les accès à la terre, durabilité indispensable pour une exploitation équilibrée et renouvelable des ressources naturelles.

---

39. Extrait du communiqué final, diffusé en clôture du Séminaire : " À l'issue de ses travaux, le séminaire a recommandé que les gouvernements des pays participants et les donateurs du Programme saisissent la chance unique qu'offre le développement des zones libérées de l'onchocercose pour apporter une réponse globale et régionale à certains égards à des questions dont l'intérêt dépasse les limites des zones oncho au niveau de chaque pays. Le séminaire a recommandé par ailleurs la mise en place d'un mécanisme de coordination, de concertation et de suivi des opérations de développement des zones oncho pour échanger les expériences en matière de planification du développement dans les zones libérées de l'onchocercose et pour aider les pays à concevoir des programmes communs en ce qui concerne les problèmes régionaux. Fait à Ouagadougou, le 27 septembre 1990. "

D'autre part, à l'époque, on ignorait les taux d'occupation des terres à nouveau disponibles, les pressions qui s'exerçaient sur les terres déjà recolonisées ou même les différentes capacités de charge démographique en fonction des potentiels agropastoraux respectifs des vallées, pour leur exploitation durable.

Par ailleurs, nombre d'organismes, qu'ils fussent gouvernementaux, bilatéraux, internationaux ou dépendants d'ONG, œuvraient déjà à la réinstallation des populations dans certaines vallées.

Où ces organismes travaillaient-ils ? sur quelles étendues et avec combien de paysans ? avec quel genre d'encadrement et quelles approches de développement pour le mieux-être socio-économique des populations ? et avec quel degré de succès ?

Les populations désireuses de trouver des terres arrosées et fertiles avaient depuis plusieurs années réoccupé les espaces agraires et pastoraux déclarés sous contrôle. Les sécheresses récurrentes au nord des bassins fluviaux, dans les années 1970, et les difficultés d'écoulement des produits agricoles de rente, dans les années 1980, avaient en effet accentué les mouvements migratoires vers les vallées onchocerquiennes relativement peu peuplées. Ces mouvements de population vers les zones de l'OCP allaient probablement se poursuivre, que ce soit à cause de la croissance démographique dans la sous-région, des politiques restrictives en matière d'immigration de main-d'œuvre agricole pratiquées par plusieurs des pays membres ou du marasme agro-économique persistant.

Dans ce contexte, il était urgent de dresser un " état des lieux ", c'est-à-dire d'obtenir une image aussi précise que possible de la situation qui prévalait sur les aires du Programme, en ce qui concerne les populations qui les occupaient, les types d'installation des exploitants, les techniques culturales mises en œuvre dans les vallées libérées, les circuits commerciaux qui avaient déjà pris forme, les revenus des divers groupes de paysans, leurs formes associatives, leurs liens avec les régions et familles d'origine s'il s'agissait d'immigrés.

Le genre d'inventaire de la situation une fois dressé, il convenait d'en estimer les effets et le degré de correspondance quant aux nécessités objectives et aux priorités manifestées par les populations intéressées à la mise en valeur des terres dans une perspective de développement socio-économique et agricole renouvelable.

Il y avait à indiquer par la suite les réorientations souhaitables dans les pratiques culturales et les règlements d'accès à la terre, pour éviter au maximum les risques d'utilisation inconsidérée des ressources naturelles disponibles, qui mettraient en péril à plus ou moins brève échéance l'exploitation renouvelable de ces ressources.

Les stratégies d'installation à proposer aux divers gouvernements, pour les terres dont ils pourraient encore disposer pour la colonisation, auraient à spécifier les conditions d'accès à ces terres ainsi que celles de leur exploitation, les infrastructures à prévoir et les services sociaux à créer ou à renforcer, les besoins en encadrement et les contenus de vulgarisation agropastorale adéquate.

En bref, il allait s'agir de définir des projets locaux de colonisation des terres disponibles et d'estimer leurs coûts, afin d'aider les gouvernements à les présenter aux donateurs et bailleurs de fonds, tout en réalisant la politique générale des gouvernements d'utilisation renouvelable des ressources des zones de l'OCP, selon les principes directeurs souscrits lors de la Conférence ministérielle de Paris.

C'est pourquoi il apparut nécessaire que l'inventaire des ressources humaines, pour répondre aux recommandations de Paris, commence par établir un état des capacités de charge socio-démographique dans les pays de l'OCP, qui permette une occupation optimale des terres sous contrôle. Le premier pas dans cette direction était l'établissement de la structure démographique des divers groupes de population occupant les vallées ainsi que la force-travail que représentaient ces groupes, ne fût-ce que pour parvenir à calculer quelle devrait être la surface d'une exploitation moyenne type au moment de la redistribution ou de l'attribution de parcelles aux familles d'exploitants directs.

Il devait s'agir également de connaître la composition socio-économique des ménages, leurs sources de revenus, que ceux-ci proviennent de l'exploitation des terres de réinstallation ou d'autres activités.

Les causes de migration et les motifs pour lesquels les populations allaient d'un point à l'autre, dans la sous-région ou même en dehors des pays de l'OCP, pouvaient également fournir de précieuses indications sur les divers types de mouvements de population, leur importance, leur durée et les conséquences à prévoir pour la mise en valeur durable des vallées. Cette question touchait également aux diverses stratégies d'encadrement et au degré plus ou moins soutenu de ces encadrements que voudrait envisager chacun des pays de l'OCP. Mais encore, les projections démographiques, vu les taux actuels de reproduction des groupes déjà installés, devraient donner une série de réponses quant à une approche plus ou moins "libérale" en ce qui concerne le contrôle et la gestion des flux d'immigrants dans les vallées, les surfaces attribuables à chaque unité familiale de production et la vitesse de redistribution des terres encore disponibles.

Pour définir et justifier l'une ou l'autre politique d'installation des paysans, comme le souhaitaient les participants de la Conférence de Paris, il fallait connaître la dynamique de peuplement des vallées OCP : dresser l'inventaire et formuler une évaluation des données démographiques disponibles pour les zones OCP de chaque pays, évaluer la dynamique de peuplement de ces zones en tenant compte des données ainsi recueillies, caractériser les populations immigrantes et autochtones engagées dans la

production agricole et rendre compte des situations locales de telle sorte que cela permette de définir et caractériser les divers facteurs qui contribuaient à la dynamique de peuplement. Dans un second temps, ce genre d'observation croisée de la dynamique de peuplement des zones OCP aiderait à formuler des propositions de projets agropastoraux, économiques et sanitaires greffés sur le dynamisme démographique tel qu'il se présenterait aux chercheurs de terrain dans les divers pays du programme.

En parallèle à celui des ressources humaines, l'inventaire des ressources naturelles de la sous-région permettait de répondre au souci principal des participants à la conférence ministérielle : où se trouvent les ressources et comment les utiliser au mieux pour le développement rural de la sous-région et des populations de chacun des pays de l'OCP ?

À ce stade d'approfondissement, le plan d'action réclamé à la FAO permettait de formuler une série de projets intégrés en agriculture, forêt, élevage, ainsi que d'esquisser un canevas de développement des vallées reliant la production agricole, son transport et sa commercialisation, les infrastructures nécessaires pour y parvenir, les services sociaux et en tout premier lieu la santé et l'éducation de base, les pôles de développement, les dynamiques de peuplement, les industries de transformation et d'extraction, etc.

Le temps pressait et réclamait des actions rapides et coordonnées sur le terrain, notamment à cause des pressions démographiques d'ores et déjà exercées sur les terres des vallées, de l'occupation désordonnée du sol et des risques subséquents de surexploitation des ressources disponibles et d'utilisation de techniques d'exploitation non adaptées aux conditions locales.

Fin 1994, la FAO confia au Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED) l'étude de la première étape de l'inventaire des ressources socio-économiques des zones OCP : la dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest.

Cette recherche commença début 1995 et courut sur un an environ. Les conclusions qui s'en dégagèrent mirent en cause pas mal d'idées reçues quant aux politiques de peuplement à promouvoir dans les vallées ainsi qu'en ce qui concerne les mouvements de population à l'intérieur de la sous-région, faisant voler en éclats l'image statique que l'expérience burkinabé de l'aménagement des vallées des Volta (AVV) des années 1980 avait laissée dans les esprits des participants à la Conférence de Paris, à cause notamment des études demandées à la fin des années 1980 à l'IDA et dont les conclusions étaient discutées à Paris.

L'IDA avait élaboré ses études des modes de peuplement de façon très classique, pays par pays, et ses analyses reposaient sur des données recueillies sans préoccupation spécifique pour l'ensemble plus large que représentent les onze pays OCP de la sous-région. C'était se priver de l'explication spatio-temporelle que représente une analyse fine des allées et venues de grande amplitude à l'intérieur de chaque pays OCP, certes, mais,

en écartant l'idée d'étudier les déplacements de certaines couches de population au-delà des frontières d'origine, le cas échéant, c'était aussi renoncer à décèler toute l'importance des mouvements cycliques de ces couches de population, leurs motivations économiques ainsi que le glissement vers la féminisation de l'entreprise agricole dans nombre de vallées.

C'est pourquoi les interventions politiques et économiques concernant l'installation et la stabilisation des populations dans les vallées OCP devaient partir des réalités démographiques locales en les replaçant dans l'ensemble sous-régional auquel elles appartenaient.

En effet, comme le montre bien l'étude coordonnée par le CICRED, la mobilité de la population adulte la plus jeune pose une double série de problèmes aux responsables nationaux de la mise en valeur correcte des vallées OCP : le degré d'engagement de ces jeunes dans l'agriculture et les modalités d'utilisation de l'espace sous-régional dans lequel ils se meuvent, opèrent et vivent.

Suite à ces études démographiques nationales, ceux qui auront la responsabilité de formuler des stratégies d'accès aux terres et aux ressources des vallées OCP ne pourront plus se contenter des conclusions issues des délibérations de Paris.

L'étude entreprise sous l'égide du CICRED est une invitation adressée à ces responsables pour qu'ils prennent en compte les caractéristiques nouvelles du peuplement des vallées, signalées dans l'étude.

Les décideurs auront ainsi l'occasion d'assurer la stabilisation des couches actives dans les vallées, la sécurité de la tenure des parcelles, et les techniques agropastorales appropriées aux milieux de production. Pour ce faire, les concepteurs des politiques de repeuplement des vallées devront élever et maintenir leur concertation au niveau sous-régional, le véritable champ d'action de la mise en valeur des zones OCP.

Gérard Ciparisse



## LISTE DES CARTES

Carte	1	Pays et institutions africains concernés par l'étude de la dynamique de peuplement des zones protégées de l'onchocercose .....	10
Carte	2	Délimitation de la zone de référence de l'étude .....	16
Carte	3	Nord-Bénin. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par sous-préfecture, entre 1979 et 1992 .....	38
Carte	4	Côte d'Ivoire. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par préfecture, entre 1975 et 1988 .....	39
Carte	5	Ghana. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par région, entre 1970 et 1984 .....	42
Carte	6	Nord-Togo. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par préfecture, entre 1970 et 1981 .....	43
Carte	7	Burkina Faso. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par province, entre 1985 et 1991 .....	54
Carte	8	Sud-Mali. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par cercle, entre 1976 et 1987 .....	56
Carte	9	Niger. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par canton, entre 1977 et 1988 .....	58
Carte	10	Taux d'accroissement annuel moyen de la population par province, dans les zones frontalières du Burkina Faso (1985-1991), du Mali (1976-1987) et de la Côte d'Ivoire (1975-1988) .....	64
Carte	11	Taux d'accroissement annuel moyen de la population par province, dans les zones frontalières du Burkina Faso (1985-1991), du Bénin (1989-1992) et du Togo (1970-1981) .....	66
Carte	12	Guinée. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par préfecture, entre 1983 et 1990 .....	69
Carte	13	Sénégal. Taux d'accroissement annuel moyen de la population par arrondissement, entre 1976 et 1988 .....	70
Carte	14	Densité de population dans les ZOR de la Guinée et du Sénégal .....	72

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	1	Découpage administratif en vigueur dans les pays constituant l'AIRE ....	18
Tableau	2	Densité de la population dans les pays de l'AIRE .....	18
Tableau	3	Taux moyen annuel d'accroissement intercensitaire et densité de population dans les ZOR du Nord .....	36
Tableau	4	Densité de population dans les ZOR du Nord .....	45
Tableau	5	Répartition des migrants (durée de vie) selon le lieu de recensement et le type de migration (ZOR du Bénin, 1979) .....	47
Tableau	6	Répartition des immigrants (durée de vie) selon le lieu de recensement et la provenance (ZOR du Bénin, 1979) .....	47
Tableau	7	Proportion des natifs par département (ZOR de Côte d'Ivoire, 1988) .....	49
Tableau	8	Rapport de masculinité des 15-39 ans par département (ZOR de Côte d'Ivoire, 1975 et 1988) .....	50
Tableau	9	Répartition de la population selon le lieu de naissance et le lieu de recensement, par sexe (ZOR du Ghana, 1984) .....	50
Tableau	10	Répartition des migrants (durée de vie) selon la préfecture d'origine et le lieu d'installation (ZOR du Togo, 1981) .....	51
Tableau	11	Taux moyen annuel d'accroissement intercensitaire et densité de population dans les ZOR du Sud .....	55
Tableau	12	Densité de population dans les ZOR du Sud .....	60
Tableau	13	Évolution de la structure migratoire (région de recensement x lieu de naissance) entre 1976 et 1987 (ZOR du Mali) .....	61
Tableau	14	Répartition de la population par statut migratoire (durée de vie) et taux moyen annuel d'accroissement 1977-1988 (ZOR du Niger, 1988) .....	61
Tableau	15	Taux moyen annuel de croissance intercensitaire et densité de population dans les zones enclavées .....	67
Tableau	16	Densité de population dans les ZOR de la Guinée et du Sénégal .....	71
Tableau	17	Indicateurs d'émigration et d'immigration par préfecture (ZOR de Guinée, 1990) .....	73
Tableau	18	Répartition de la population née dans chaque région naturelle selon la région naturelle de résidence actuelle (Guinée, 1993) .....	74
Tableau	19	Répartition de la population résidente de chaque région naturelle selon la région naturelle de naissance (Guinée, 1993) .....	74
Tableau	20	Proportion de natifs par arrondissement en 1976 et 1988 (ZOR du Sénégal) .....	75
Tableau	21	Soldes migratoires et répartition des migrants (durée de vie) selon l'arrondissement (Sénégal, 1988) .....	76
Tableau	22	Répartition des immigrants (durée de vie) de chaque arrondissement d'installation selon le groupe d'âge (Sénégal, 1988) .....	77
Tableau	23	Répartition des émigrants (durée de vie) de chaque arrondissement de naissance selon le groupe d'âge (Sénégal, 1988) .....	77



Tableau 24	Évolution de la production de certaines cultures dans les ZOR du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, 1989-1992 .....	80
Tableau 25	Évolution du nombre de têtes de bétail dans la ZOR de la Guinée, 1990-1993 .....	80
Tableau 26	Évolution du taux d'activité de la population selon le sexe dans les deux départements de la ZOR béninoise et dans l'ensemble du Bénin entre 1979 et 1992 .....	82
Tableau 27	Répartition par sexe des actifs des diverses branches d'activité (ZOR du Bénin, 1992) .....	82
Tableau 28	Répartition de la population active par grands groupes d'âge et milieu d'habitat (ZOR de la Côte d'Ivoire, 1988) .....	83
Tableau 29	Taux d'activité des personnes de 15 ans et plus par région et par sexe (ZOR du Ghana, 1984) .....	84
Tableau 30	Taux brut d'activité par province et par sexe (ZOR du Burkina Faso, 1991) .....	86
Tableau 31	Répartition de la population active occupée par activité selon le sexe (ZOR du Niger, 1988) .....	88
Tableau 32	Taux d'activité dans la population agricole par préfecture (ZOR de Guinée, 1991) .....	89
Tableau 33	Proportion des actifs agricoles de chaque sexe dans l'ensemble de la population active de chaque arrondissement (ZOR du Sénégal, 1988) ...	90
Tableau 34	Répartition des actifs de l'agriculture selon le statut dans la profession et l'arrondissement (ZOR du Sénégal, 1988) .....	91
Tableau 35	Taille moyenne des ménages dans les subdivisions administratives de certaines ZOR .....	93

Le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest (OCP) étant parvenu au contrôle de cette affection, il devient urgent de mettre en valeur la région. La FAO a demandé au CICRED de mettre en œuvre une recherche coopérative internationale sur la dynamique du peuplement et ses effets sur le développement futur de la zone. Cet ouvrage reprend la synthèse des 9 monographies nationales effectuées sur le thème.

Le désenclavement ouvre de grandes opportunités de production agricole et pastorale et provoque des migrations spontanées très intenses. La grande mobilité des jeunes adultes, de champs de cultures vivrières en plantations, rend d'ores et déjà nécessaire une complète refonte des politiques d'installation. Plus que toutes autres, ces communautés à l'espace de vie éclaté ont besoin d'une véritable sécurité de la tenure foncière, base incontournable de toute quête de productivité.

Restent les risques liés aux retours de populations provenant parfois de zones non traitées du golfe du Bénin. La création de nombreux petits pôles d'établissement et la dilution des activités dans des espaces éloignés des lieux de résidence devraient rester sous surveillance épidémiologique contre les attaques de bilharziose, etc., en particulier contre le sida.

L'expérience ainsi acquise par des centres d'études de la population du Sud est à la disposition du Sud pour toute politique de santé, de peuplement, d'aménagement et de développement durable.



**COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION  
DANS LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE**

133, Boulevard Davout - 75980 Paris Cedex 20 France  
Téléphone : 33 1 56 06 20 19 - Télécopie : 33 1 56 06 21 65  
E-mail : [cicred@cicred.ined.fr](mailto:cicred@cicred.ined.fr)  
Serveur web : <http://www.cicred.ined.fr>